

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 27 Avril 1931

Conseil Municipal :	Pages
Elections. — Election d'un adjoint	197
Commissions Municipales. — Deuxième Commission. Désignation d'un nouveau membre. Nomination Devernay	201
Remplacement de M. l'Adjoint Doyennette. Nomination Dompsin	199
Cinquième Commission. Désignation d'un nouveau membre. Nomination Devernay	201
Subventions. — Subsidés à diverses Associations pour Congrès. Rati- fication	270
Observations	207
Association Sportive des Gal'zarts. Remerciements	200
Chambre Syndicale des Coupeurs en Confection. Cinquante- naire	204
Comité organisateur de la Manifestation artistique en l'honneur du Maître Carpentier. Remerciements	200
Fédération Ouvrière et Paysanne (Congrès régional de la) ..	205
Monument Albert Samain. Subvention complémentaire	204
Société des Courses du Croisé-Laroche	303
Union des Anciens Combattants du Chemin de Fer du Nord (Congrès de l')	206
Union des Voies Ferrées et des Transports Automobiles (Con- grès de l')	206
Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce (Groupe du Nord de l')	206

	Pages
Adresses et cérémonies. — Décès de M. l'Adjoint Doyennette.	
Condoléances à la famille	197
Gouvernement de la République espagnole. Félicitations	322
Accident de Wicres. Souvenir ému aux victimes	323
Funérailles. — Edouard Doyennette. Adjoint. Crédit. Concession à perpétuité	202
Administration Municipale :	
Maire et adjoints. — Election d'un adjoint	197
Observations	197
Nomination d'un adjoint. Louis Dompsin	197
Allocution de M. l'Adjoint Dompsin	199
Mandats spéciaux. — Ratification	260
Baux :	
Locations diverses. — Occupation de terrains communaux. Homologation	208
Occupation d'immeubles communaux. Homologation	208
Révision des redevances	210
Terrain. Rue de Maubeuge. Secq	207
Prises en bail. — Poste de sapeurs-pompiers. Rue d'Isly, 31. Plessis.	211
Contentieux :	
Honoraires d'avoués. — Fontaine. Règlement	216
Payen. Règlement	216
Transactions. — Accident Blaise (service de la propreté publique).	
Règlement	218
Accident Delannoy (promenades et jardins). Règlement	217
Accident M ^{me} Vasseur (femme de service à l'Hôtel de Ville).	
Règlement	219
Accident matériel (camionnette service de désinfection). Dekeyser. Règlement	222
Accident matériel (berline propreté publique). Depannemacker.	
Règlement	220
Accident matériel (berline N° 58, propreté publique). Dornaert.	
Règlement	220
Accident matériel (poussette propreté publique). Jandil. Règlement	219
Accident matériel (berline N° 9, propreté publique). Lesueur.	
Règlement	221
Accident matériel (berline N° 6, propreté publique). Liagre.	
Règlement	220
Accident matériel (voiture dile « col de cygne »). Vermesse et Rigol. Règlement	221

	Pages
Réquisitions de logements pendant la guerre. Règlement Fauquembergue-Lepez	215
Règlement Godart	213
Règlement Lebrun	214
Règlement Ponsele	215
Bains Lillois. Dégâts. Tanchon. Règlement	222
Immeuble rue du Faubourg de Roubaix, 111. Dégâts. Règlement	218
Immeuble boulevard Papin, 2. Dégâts. Règlement	217
Donations et Legs :	
Legs anonyme de 50.000 francs. — Maison rue Bouguereau. Règlement des comptes	244
Fêtes et Cérémonies :	
Fêtes et cérémonies publiques. — Pavoisements. Marché Vicart	244
Grande Kermesse 1931. — Feu d'artifice. Marché E. Féret	301
Illuminations électriques. Marché Dilly	301
Musique Municipale. — Renouvellement de l'habillement	252
Administrations diverses :	
Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis	307
Réservistes. Avis	308
Sursis d'incorporation. Avis	202
Bâtiments Communaux :	
Suppression de robinets libres. — Installation de compteurs. Marché Vincent Frères à Hagueneau	291
Assurances. — Règlement de sinistres. Ecole Diderot	300
Ecole Jacquart	300
Hôtel de Ville. — Bâtiment administratif, 38 ^e lot. Canalisations électriques. Réception définitive	237
Silo à scories et trémie à charbon. Réception définitive ..	238
Magasin des Cantines. Rayonnages métalliques et auge à graines. Marché Société Labormétal	238
Tables. Marché O. Dumont	238
Salle du Conseil de Révision. Tables. Marché O. Dumont	238
Distribution électrique de l'heure. Marché « L'Horlogerie Electrique Industrielle » à Roubaix. — Etablissements Brillé Frères	240
Installation de rideaux-stores. Adjudication	238

	Pages
Ecole des Beaux-Arts. — Entretien des calorifères. Remplacement des chaudières	301
Faculté de Médecine. — Réparations au fronton de l'horloge. Marché. Tiercelin	243
Musée d'Histoire Naturelle. — Entretien des calorifères. Remplacement des chaudières	301
Ecoles communales. — Ecole Edgar Quinet. Remise en état de la cour. Remerciements de M. Georges Viste, Délégué cantonal	200
Ecole Monge. Installation de l'éclairage électrique. Marché. Dehertogh	243
Ecoles Turgot-Renan. Classes provisoires, deuxième groupe. Tables d'élèves. Extension de l'adjudication	242
Groupe d'écoles démontables du Faubourg des Postes. Charpente métallique. Montage. Communication de M. le Maire	243
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. 8 ^e lot. Limitation de la retenue de garantie	241
Charpente, menuiserie, mobilier. Marché. Société Ouvrière « La Laborieuse »	242
Immeubles :	
Achats. — Desrousseaux, 9 (rue). Brys-Dassonneville	222
Faubourg des Postes (rue du). Weugue-Deregnacourt	223
Robleds, 1 (rue des). Brasseries Joseph Vandame	224
Théophile Semet, 1 et 11 (rue). Allard-Santerre	225
Tournai, 132 (rue de). Bauduin-Macq	226
Wicar, 21 (rue). Consorts Leroy	227
Echanges. — Plat, 1 bis et 3 (rue du). Terrain. Contre terrain rue Edouard Delesalle	228
Ventes. — Lit de l'Arbonnoise. Terrains. Berry	232
Gilloots	230
Grande Brasserie	234
Plateaux	231
Pruvost (Henri et Victor)	235
Vanderhagen (Héritiers)	236
Evictions de locataires. — Paris, 287 (rue de). Indemnité Scrive	212
Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville.	249

Promenades. — Jardins. — Squares :	Pages
Circulation des ânes et voitures attelées d'ânes. — Convention Delannoy	237
Convention Deschièlère	237
Jardin Vauban. — Construction d'une serre. a) partie métallique. b) peinture et vitrerie. Réception définitive	240
Voirie :	
Matériel et matériaux. — Vente d'arbres. Admission en recette	249
Vente de pavés de rebut. Admission en recette	248
Quartiers. Lotissements. — Lotissement d'un terrain rue du Bois. Avis	306
Lotissement défectueux. Rue Réaumur. Mise en état de viabilité. Avis	305
Dénomination de rues. — Rue du Crédit Municipal	306
Emprises :	
Dalle en verre. — Grande Chaussée, 1 (rue). Brasserie Motte-Cor-donnier. Suppression	302
Saillies sur les alignements. — Faubourg d'Arras, 20 (rue du). Porte s'ouvrant extérieurement. Wiart. Transfert. 30 francs.	302
Au-dessus du sol. — Wazemmes, 23 (rue de). Globe lumineux. M ^{me} Veuve de Saint-Mesnin. Successeur M. Cornu. Suppression	302
Canaux. — Egouts. — Ponts :	
Canaux. — Canal de l'Arbonnoise. Suppression d'une partie. Con-tribution des propriétaires	229
Syndicat de dessèchement des marais de la Haute-Deûle. Re-devance. Renouvellement de la convention	290
Egouts. — Collecteur Ouest. 2 ^e lot. Réception définitive	245
Construction. Boulevard Carnot. 1 ^{er} lot. Décompte définitif ..	246
Place de la Nouvelle Aventure — sous la chaussée Ouest —. Décompte définitif	245
Rue de Madagascar. Marché Dufour	304
Rue de Russie. Marché Dufour	304
Rue Saint-Genois. Réception définitive	245
Pavages. — Chaussées empierrées :	
Carrière de Maupertus. — Embranchement de la Gare des Flamands au port de Cherbourg. Pose d'un troisième rail. Entre-prise des Travaux Publics de l'Ouest	247

	Pages
Propreté Publique :	
Enlèvement des ordures ménagères. — Société A. Collin et C ^{ie} . Ouverture de voies nouvelles. Congés payés. Modification de la redevance	250
Interruption. Retenue sur redevance. Admission en recette ..	303
Théâtres :	
Vestiaires et water-closets. — Exploitation. Année 1931-1932. Convention Jongmans	252
Enseignement Supérieur :	
Université. — Maison des Etudiants. Legs Lyon	259
Faculté de Médecine. — Prêt d'Honneur. Jean Cazier	253
Enseignement Secondaire :	
Lycée Fénelon. — Bourse d'externat surveillé et abonnement aux livres. Yvonne Shea	253
Enseignement Technique :	
Ecole Baggio. — Conseil de Perfectionnement. Remplacement de M. l'Adjoint Doyennette. Nomination Domsin	199
Enseignement Primaire :	
Personnel enseignant. — Indemnité de départ. M ^{lle} Delannoy	254
Remerciements. M ^{me} Caron	200
M ^{me} Delattre	200
M ^{me} Dubus	200
Ecole primaire supérieure Franklin. — Legs Lyon. Avis	259
Assistance :	
Assistance aux familles nombreuses	319
Assistance aux femmes en couches	320
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables	309
Allocation complémentaire	318
Bureau de Bienfaisance :	
Budget primitif pour 1931	258
Chômage. — Secours payés aux chômeurs. Jour de paiement — 1 ^{er} mai — Observation de M. Lahaye, Conseiller Municipal	323

Hospices :	Pages
Bail emphytéotique. — Rue de Bapaume. Avis	259
Œuvres diverses :	
Fonds Municipal de Chômage. — Décret du 10 mars 1931. Modification du règlement	254
Chômage. — Protection du foyer du chômeur. Intervention de M. Lahaye, Conseiller Municipal	256
Eléments d'information communiqués par M. le Maire	258
Habitations à bon marché. — Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché. Conseil d'Administration. Remplacement de M. l'Adjoint Doyennette. Nomination Girardin	200
Fourneaux Economiques. — Viande. Fourniture. Marché Paul Liébart	293
Comité local de la Légion d'Honneur. — Legs Lyon	259
Remerciements. — Amicale Laïque Gombert, de Santes	200
Caisse de Secours Mutuels du Syndicat des Employés des Contributions Indirectes	200
Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques	201
Section Lilloise de l'Union des Anciens Combattants du Chemin de Fer du Nord	201
Recettes :	
Domages de guerre. — Indemnités de dommages de guerre. Admission en recette	287
Intérêts. Admission en recette	288
Taxe municipale sur les balcons. — Constructions nouvelles. Admission en non-valeur	281
Dépenses :	
Crédits supplémentaires. — Dénombrement de la population	289
Déclarations de M. le Maire	290
Fonds Municipal de Chômage	255
Pavages. Travaux neufs. Matériaux	289
Ristourne de droits d'Octroi aux familles nombreuses. Exercice 1930	288
Service de la Vaccination antidiphthérique	289
Dépenses imprévues. — Ratification	265
Règlement des dettes arriérées. — Ratification	272
Rappel d'allocation. Observation de M. Duprez, Conseiller Municipal	322

	Pages
Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	211
Distribution d'Eau :	
Aménagement de forages. — Branchements électriques. Modification du prix	293
Usine d'Emmerin. — Fourniture d'huiles. Marché. Société Anonyme de Lille Bonnières et Colombes	292
Bains Municipaux. — Boulevard de la Liberté. Création de bains spéciaux	293
Hygiène :	
Institut Pasteur. — Conseil d'Administration et de Perfectionnement. Remplacement de M. l'Adjoint Doyennette. Nomination Dompsin	199
Eclairage :	
Achat de candélabres et lyres électriques. — Marché. Durenne	246
Police :	
Police Municipale. — Nouvelles appellations	203
Accident Diverchy, Gardien de la paix. Règlement	304
Caisses des Retraites :	
Révision de pension. — Augustin Claeys	299
Liquidations de Pensions :	
<i>Quatrième Direction :</i>	
Veuve Séraphin Bruggeman	294
Henri Hubert	294
<i>Police :</i>	
Théodule Blas	297
Alphonse Dumont	298
Jules Faucomprez	298
<i>Octroi :</i>	
Veuve Louis Dubois	295
Charles Fayen	296
Arthur Heu	296

L'an mil neuf cent trente et un, le lundi 27 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. LÉVY.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRODEL, CARPENTIER, COOLEN, COUROUBLE, DAUCHY, DEHOVE, DELEMER, DHILLY, DOMPSIN, DUPREZ, FAVIÈRES, INGELRANS, LAHAYE, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, ROUSSEAU, SALENGRO, SPRIET, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, DEVERNAY, GIRARDIN, PEETERS, RAGHEBOOM, SAINT-VENANT.

Le Conseil désigne M. LÉVY comme secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite du décès survenu le 12 mars, de notre Collègue Edouard Doyennette, un poste d'adjoint est devenu vacant.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, complété par l'article 2 du 27 juillet 1925, de décider qu'il sera procédé à l'élection d'un nouvel adjoint sans des élections complémentaires préalables.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Nous allons procéder à l'élection d'un Adjoint, en remplacement de notre regretté Collègue et Ami, Edouard Doyennette.

Je m'en voudrais si, en cette occasion, je n'adressais, en votre nom à tous, à la famille du regretté disparu, l'expression renouvelée de nos condoléances les plus sincères, les plus émues, les plus fraternelles.

M. DUPREZ. — J'ai un renseignement à demander. Croyez bien que ce n'est pas par parti pris que je le fais. J'ai lu, page 101 du « Guide des Maires », que les titulaires de gérances de bureaux de tabacs ne pouvaient être élus maires, par décision du 18 juillet 1885 et circulaire du 13 mai 1912. Pouvez-vous me renseigner ?

M. LE MAIRE. — J'ai la certitude, cela va sans dire, que votre intervention n'est pas guidée par le parti pris. Vous demandez que soit éclairée votre religion. Personne, parmi nous, n'ignore les articles de loi visant les élec-

N° 1258

*Election
d'un adjoint*

*Adresses
et cérémonies*

*Décès
de M. l'Adjoint
Doyennette*

*Condoléances
à la famille*

*Election
d'un adjoint*

Observations

tions complémentaires. L'homme que, dans un instant, vous honorerez de vos suffrages, ne tombe pas, soyez-en persuadé, sous le coup de ces articles de loi.

L'an mil neuf cent trente et un, le vingt-sept avril, à 19 heures 15, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Lille se sont réunis dans la salle des délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux :

1. MASSON Georges-Louis ;	15. ARQUEMBOURG Léon ;
2. ROUSSEAU Alfred ;	16. LEROY Léopold ;
3. COOLEN Richard ;	17. BOUR Juste ;
4. DHILLY Gaston ;	18. BAUCHE Alfred ;
5. COUROUBLE Arthur ;	19. BATAILLE Désiré ;
6. VANDENBERGHE Edmond ;	20. DOMPSIN Louis ;
7. DEHOVE Paul ;	21. LÉVY Jean ;
8. WILLEMS Gaston ;	22. DUPREZ Marcel ;
9. FAVIÈRES André ;	23. BRODEL Louis ;
10. DAUCHY François ;	24. SPRIET Henri ;
11. MARTIN Philippe ;	25. LAHAYE Louis-Kléber ;
12. VAUTRIN Camille ;	26. INGELRANS Maurice ;
13. CARPENTIER Eugène ;	27. BARDOU Paul ;
14. DELEMER François ;	28. SALENGRO Roger.

Absents : MM. RAGHEBOOM Auguste, PEETERS Louis, BRACKE-DESROUSSEAUX, DEVERNAY Théodore, GIRARDIN Paul et SAINT-VENANT Charles se sont fait excuser.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roger SALENGRO, Maire. Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Jean LÉVY.

Election d'un Adjoint

Premier tour de Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

A obtenu : M. Louis DOMPSIN, vingt-cinq voix

M. Louis DOMPSIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint.

Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours-programme, mais je manquerais à mon devoir si je ne remerciais le Conseil de m'avoir élu. Je n'ajouterai qu'un mot : Toujours, je m'efforcerai d'être digne de la confiance que vous m'avez accordée aujourd'hui.

*Allocution
de M. l'Adjoint
Dompsin*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 12 juillet 1929, vous aviez désigné comme membre de la 2^e Commission notre collègue, M. l'Adjoint Doyennette, décédé.

En vue de le remplacer au sein de la dite Commission, nous vous proposons de désigner M. Louis Dompsin.

Adopté.

N^o 1259

2^e Commission

*Remplacement
de M. l'Adjoint
Doyennette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre regretté collègue M. Edouard Doyennette avait été nommé par votre délibération du 12 juillet 1929, membre du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Baggio.

Nous vous proposons, pour le remplacer au sein de ce Conseil, M. Louis Dompsin.

Adopté.

N^o 1260

Ecole Baggio

*Conseil de
Perfectionnement*

*Remplacement
de M. l'Adjoint
Doyennette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de votre délibération du 10 mars 1930, M. l'Adjoint Doyennette avait été nommé membre du Conseil d'Administration et de Perfectionnement de l'Institut Pasteur.

Par suite du décès de notre regretté collègue, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel Administrateur au sein de ce Conseil.

Nous vous proposons de nommer à cette fonction M. Louis Dompsin.

Adopté.

N^o 1261

Institut Pasteur

*Conseil
d'Administration
et de
Perfectionnement*

*Remplacement
de M. l'Adjoint
Doyennette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1262

MESSIEURS,

*Office Public
Municipal
d'Habitations
à Bon Marché*

Par suite du décès de M. l'Adjoint Doyennette, un poste d'Administrateur est devenu vacant à l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché.

*Conseil
d'Administration*

En vue de remplacer notre collègue, nous vous proposons de désigner M. Paul Girardin.

*Remplacement
de M. l'Adjoint
Doyennette*

Adopté.

*Remerciements
divers*

M. LE MAIRE. — Depuis notre dernière séance, j'ai reçu des lettres de remerciements à des titres divers :

**

M^{me} Delattre, M^{me} Caron, M^{me} Dubus, institutrices en retraite, remercient le Conseil, au lendemain du vote d'une indemnité de départ en leur faveur.

**

M. Paul Bataille, Président de l'Amicale Laïque Gombert de Santes, nous remercie de l'avoir aidé dans l'organisation d'une fête.

**

M. Georges Viste, Délégué Cantonal, ayant en charge l'Ecole de filles Edgar Quinet, nous remercie de l'empressement que nous avons mis à donner une suite favorable à sa demande de remise en état de la cour de cette école.

**

Au lendemain du vote d'une subvention à l'Association Sportive des Gat'Zarts, son Secrétaire Général se déclarait très touché de l'intérêt que nous portions au développement du sport à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers.

**

A l'annonce du vote de la subvention en faveur du Comité organisateur de la manifestation artistique en l'honneur du Maître Carpentier, son Président nous transmet ses plus sincères remerciements.

**

Remerciements du Président de la Caisse de Secours Mutuels du Syndicat des Employés des Contributions Indirectes pour l'intérêt que nous avons témoigné à cette œuvre à l'occasion d'une fête qu'elle organisait.

Le Comité lillois du Sou des Ecoles Laïques nous adresse ses sentiments de gratitude pour le concours que nous n'avons jamais cessé de lui apporter.

M. le Président de la Section Lilloise de l'Union des Anciens Combattants du Chemin de fer du Nord nous écrit :

« Je suis chargé par mes Camarades du Groupement de vous faire part
« de toute notre gratitude et notre bien sincère reconnaissance et vous
« remercier de votre sollicitude à notre égard.

« Je me permets, Monsieur le Maire, de vous demander de bien vou-
« loir être notre interprète auprès de M. le Député Bracke-Desrousseaux,
« pour le remercier des paroles si gentilles pour nous qu'il a prononcées.

« Votre beau discours, celui de M. Bracke-Desrousseaux nous ont fait
« beaucoup de plaisir et je suis persuadé que les Membres du Groupement,
« et en particulier ceux de la région de Lille, se souviendront longtemps
« de votre belle réception.

« Je ne voudrais terminer, Monsieur le Maire, sans vous prier de vou-
« loir bien adresser mes remerciements à MM. Planque et Martin, qui m'ont
« toujours reçu de si agréable façon, à M. Ryckebusch, qui dirigea de main
« de maître un défilé dont nous conserverons le souvenir, ainsi qu'à
« M. l'Adjoint Coolen qui, dans un discours heureux à tous points de vue,
« traita la question du Combattant d'une façon si intéressante et si agréable ».

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité d'une décision prise sur notre demande par l'Administration Municipale, nous vous demandons de vouloir bien décider la nomination de M. l'Adjoint Devernay comme membre de la 2^e Commission, en raison des attributions dont nous vous proposons de lui confier la charge, notamment en ce qui concerne : a) la sécurité des lieux ouverts au public ; b) les établissements classés.

Adopté.

N° 1263

2^e Commission
Designation d'un
nouveau membre

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à une décision prise sur notre demande par l'Administration Municipale, nous vous prions de vouloir bien décider la nomination de M. l'Adjoint Devernay, comme membre de la 5^e Commission en raison

N° 1264

5^e Commission
Designation d'un
nouveau membre

des attributions dont nous vous proposons de lui confier la charge notamment quant à l'organisation du travail.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1265

MESSIEURS,

*Funérailles
de M Edouard
Doyennette*

Au lendemain de la mort de notre estimé collègue M. l'Adjoint Doyennette, l'Administration Municipale décida, sur notre proposition :

*I. Crédit
II. - Concession à
perpétuité*

a) Que des funérailles solennelles lui seraient faites aux frais de la Ville ;

b) Qu'une concession à perpétuité lui serait réservée gratuitement pour sa sépulture au Cimetière de l'Est.

Nous vous demandons de ratifier ces décisions et de voter un crédit de dix mille neuf cents francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 10.900 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1266

MESSIEURS,

*Sursis
d'incorporation*

Avis

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation formulées par les jeunes gens faisant partie du futur contingent.

Les dénommés ci-après, se trouvant dans les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur :

André Bauduin.	Pierre Colas.	Roger Laloy.
Charles Blareau.	Roger Defretin.	Gérard Marcy.
Jean Blin.	Pierre Deremetz.	Jules Pennequin.
Jean Boilliaux.	Norma Desprez.	Jean Roger.
Jean Bosc.	André Desse.	Camille Sautet.
Pierre Bourgeois.	Albert Dewailly.	Léon Sénéchal.
Jean Chimot.	André Jililot.	Charles Willems.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Section Syndicale du Personnel de la Police de Sûreté nous a saisi d'une revendication tendant à substituer à l'appellation d'Agent de Sûreté celle d'« Inspecteur de Sûreté ».

Cette demande est motivée par le refus opposé par le Ministre de l'Intérieur d'admettre sans concours, comme inspecteur de police mobile ou de police spéciale, un agent de sûreté affecté dans nos services de police, sous prétexte qu'il ne porte pas le titre d'inspecteur de la Sûreté (article 17 du décret d'avril 1926).

Votre Commission du Personnel, en accord avec M. le Commissaire Central de Police, a pensé que rien ne s'opposait à ce qu'il soit donné suite au désir qui nous était exprimé. Elle propose toutefois : a) d'étendre la modification au personnel en tenue ; b) dans le même temps d'adopter les appellations en vigueur dans la police parisienne et les polices d'Etat. Le tout sous réserve que les sections syndicales intéressées ne pourraient se prévaloir de ce changement aux fins d'augmentation de traitement.

Les sections syndicales du Personnel de la Police de Sûreté et de la Police en tenue nous ayant donné leur accord sur ce dernier point, nous vous prions de vouloir bien : a) prendre acte de ces engagements ; b) décider qu'à compter de la date d'approbation par l'autorité préfectorale, les appellations suivantes seront désormais appliquées dans le service de la police de notre Ville :

SERVICE DE LA POLICE EN TENUE

<i>Ancienne appellation</i>	<i>Nouvelle appellation</i>
Agent de Police.	Gardien de la Paix.
Sous-Brigadier.	Brigadier.
Brigadier.	Brigadier-Chef.
Sous-Inspecteur.	Inspecteur Sous-Chef.
Inspecteur.	Inspecteur Chef.
Inspecteur Principal.	Officier de Paix.

SERVICE DE LA POLICE DE SURETE

Agent de la Sûreté.	Inspecteur.
Sous-Brigadier.	Brigadier.
Brigadier.	Brigadier-Chef.
Sous-Inspecteur.	Inspecteur Sous-Chef.
Inspecteur.	Inspecteur-Chef.
Inspecteur Principal.	Pas de changement.

Adopté.

N° 1267

Police Municipale

*Nouvelles
appellations*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1268

*Cinquantenaire
de la Chambre
Syndicale
des Coupeurs
en Confection*

Subvention

MESSIEURS,

La Chambre Syndicale des Coupeurs en Confection de Lille nous fait connaître qu'elle célébrera, le 14 mai, le Cinquantième Anniversaire de sa fondation. Elle demande, à cette occasion, une subvention qui lui permette de donner à la manifestation projetée tout l'éclat désirable.

Nous avons pensé qu'il convenait en la circonstance de consentir, en faveur de ce Syndicat, qui a rendu d'innombrables services et compte parmi les premières organisations ouvrières créées en notre Ville, un effort exceptionnel. Nous vous proposons, dans ce but, de voter un crédit de deux mille francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1269

*Monument
Albert Samain*

*Subvention
complémentaire*

MESSIEURS,

Délibérant le 5 janvier dernier sur le monument Albert Samain, l'Administration Municipale donnait son accord quant : a) à l'emplacement ; b) au projet présenté par M. l'Architecte Alleman. Elle décidait en outre de demander au Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » un effort complémentaire quant à la souscription.

Par lettre en date du 10 dudit mois, nous avons porté ces résolutions à la connaissance de M. Louis Delepouille, Président du Syndicat d'Initiative et du Comité du Monument. Pour répondre au désir qu'il nous avait précédemment exprimé, nous mettions en même temps à sa disposition le Grand Théâtre, en vue de l'organisation d'une manifestation artistique au profit des monuments Albert Samain et Léon Trulin.

A la suite de cette manifestation artistique qui eut lieu le 6 février, M. Delepouille nous a fait tenir la lettre ci-après :

« Grâce à votre généreux concours et à l'attribution si libérale que vous avez bien voulu nous faire de la salle du Théâtre à titre gratuit, ainsi que du bordereau de journée, nous sommes heureux de vous informer que le bénéfice de cette soirée, comprenant vente des places, des programmes, les dons, la quête, s'est élevé à 13.616 fr. 90.

« Nous avons décidé de partager cette somme de la façon suivante : 500 fr. que nous ajoutons aux sommes déjà recueillies pour le modeste monument à Paul Saigne ; le reliquat, soit 13.116 fr. 90, sera partagé en sommes égales : 6.558 fr. 45 que nous attribuons aux souscriptions des monuments Albert Samain et Léon Trulin. »

Enfin, au cours d'un entretien que nous avons eu avec M. Delepouille, nous avons convenu que la souscription ouverte au profit du monument

Albert Samain avait fait son plein et qu'il appartenait à la Ville de rechercher les mesures propres à assurer la réalisation du projet.

Pour mémoire, rappelons :

1° Que la dépense du monument s'élève à la somme globale de 83.200 francs ;

2° Que la souscription a produit une somme globale de 58.558 fr. 45, compte tenu : a) de la souscription de 10.000 francs votée par le Conseil Municipal en sa séance du 30 décembre 1925 ; b) de la somme de 6.558 fr. 45 provenant d'une partie de la recette nette de la représentation du 6 février.

Dans ces conditions, nous vous prions de vouloir bien décider :

1° Que la Ville prendra à sa charge, sous forme de souscription complémentaire, le reliquat de la dépense, soit :

83.200 fr. — 58.558 fr. 45 = 24.641 fr. 55 qui feront l'objet d'un Crédit à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant ;

2° Que cette subvention complémentaire doit être considérée comme un maximum et pourra être réduite au cas où la dépense totale n'atteindrait pas la somme de 83.200 francs ;

3° Que dans ce but, M. Delepoulle, ès qualité, justifiera dans les conditions réglementaires, de toutes les dépenses faites pour assurer la réalisation du projet.

M. LE MAIRE. — La part de la Ville, compte tenu du crédit déjà voté en son temps, atteindra en chiffres ronds trente-cinq mille francs.

Le monument sera érigé au Jardin Vauban, non loin de la Grotte. Il sera l'œuvre de la statuaire M^{me} Pierre Mille-Serruys et de l'architecte Alleman. Il portera en inscription : « Au poète Albert Samain, 1853-1900, la Ville de Lille, ses admirateurs et amis ». A la face postérieure, huit vers de l'une de ses œuvres « Le Chariot d'Or ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La section lilloise de la Fédération Ouvrière et Paysanne des Associations de Mutilés, Veuves, Orphelins de la Guerre, Anciens Combattants et Victimes civiles, a sollicité l'aide de la Ville en vue de l'organisation du Congrès régional qui a eu lieu à Lille le 29 mars.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 5^e Commission, d'allouer une subvention de 1.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

N° 1270

Congrès
de la Fédération
Ouvrière
et Paysanne

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1271

*Groupe du Nord
de l'Union
Syndicale Natio-
nale
des Voyageurs
et Représentants
de Commerce*

Subvention

MESSIEURS,

Le Groupe du Nord de l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France et des Colonies, dont le siège est à Lille, 23, place Rihour, a sollicité une subvention de la Ville en vue de la location : a) des bureaux ; b) d'une salle de réunion, nécessaires au fonctionnement de son organisation.

Ce groupe compte huit cent soixante-cinq adhérents à Lille et dans les communes des huit cantons.

Après examen, nous vous proposons de voter en sa faveur une subvention annuelle de cinq cents francs.

La dépense afférente à l'année courante sera prélevée sur l'article 134 du Budget ordinaire.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1272

*Congrès de l'Union
des Anciens
Combattants du
Chemin de fer
du Nord*

MESSIEURS,

Nous avons été saisis par la Section de Lille de l'Union des Anciens Combattants du Chemin de Fer du Nord d'une demande de subside en vue du Congrès qui s'est déroulé en notre Ville le 19 de ce mois à l'occasion du X^e Anniversaire de la fondation de ce groupe.

Nous vous demandons de vouloir bien accueillir favorablement cette demande et décider le vote d'une subvention de 1.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1273

*Congrès de l'Union
des Voies Ferrées
et des Transports
Automobiles*

Subvention

MESSIEURS,

En juin prochain se tiendra en notre Ville la VI^e Assemblée Générale Technique de l'Union des Voies Ferrées et des Transports Automobiles.

Le Commissaire Général du Congrès, par lettre du 13 février, sollicite une subvention de la Ville.

Nous vous prions de vouloir bien agréer cette demande et voter dans ce but un crédit de 1.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

M. DUPREZ. — En 1929 et 1930, le Conseil Municipal a voté un certain nombre de subsides à des Sociétés, pour l'organisation de Congrès et de Fêtes. Autrefois, nous étions invités à ces fêtes. Depuis quelque temps, nous ne recevons plus ces sortes d'invitations. Il m'est arrivé de me voir interdire l'entrée d'une salle municipale qui avait été prêtée à une Société locale pour lui permettre d'organiser une fête.

M. LE MAIRE. — Quand la Ville prête son concours à l'occasion de cérémonies, les organisateurs se font toujours un devoir de prier le Maire d'y assister ou de s'y faire représenter. Chaque fois qu'il m'est possible, je me rends à ces invitations. Sinon, je prie un des nôtres de me représenter.

Quand il s'agit d'invitations collectives, je considère comme un devoir de les transmettre aussitôt aux membres du Conseil Municipal.

Ces invitations, notre ami Duprez les a reçues de même que les Conseillers Municipaux qui, tous, quelle que soit leur origine politique, sont égaux au même titre.

Vous dites qu'au cours de certaines cérémonies, vous n'avez pas été reçu avec les honneurs qui vous sont dus. Je vous prie, dans les cas de cet ordre, de me mettre aussitôt au courant. Je prendrai les décisions qu'il appartiendra.

Tous les élus de la Ville, quels qu'ils soient, doivent être reçus avec les honneurs qu'ils méritent et de la façon la plus courtoise.

Acte est donné à M. le Maire de ses déclarations.

Observations

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Secq, architecte, demeurant à Lille, boulevard des Ecoles, 62, a sollicité la location à son profit d'un terrain, d'une superficie de 37 m² 74 dm², situé rue de Maubeuge, sur lequel il se propose d'ériger un garage.

M. Secq a demandé, en même temps, que la faculté d'acquérir ultérieurement le dit terrain lui soit réservée.

Votre Commission du Plan a émis un avis favorable à cette demande aux conditions suivantes :

1° Que la location consentie à l'année serait verbale et renouvelable par tacite reconduction à l'expiration de chaque année ;

2° Que le loyer annuel fixé à 500 francs serait payable par trimestre et d'avance ;

3° Qu'au cas où M. Secq voudrait acquérir ledit terrain, le prix de base de cette vente serait celui obtenu par la Ville lors de l'aliénation du lot qui constituera l'angle des rues de Maubeuge et Jean Jaurès prolongée ;

N° 1274

*Location
de terrain*

Rue de Maubeuge

4° Que M. Secq pourrait abandonner sa location sur simple préavis de trois mois, mais qu'il devrait dans ce cas rendre le terrain dont il s'agit libre de toute occupation sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

M. Secq ayant accepté ces conditions, nous vous proposons de vous rallier à la décision de votre Commission du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1275

*Occupation
de terrains
communaux*

Homologation

MESSIEURS,

Nous avons autorisé divers particuliers à occuper temporairement des terrains appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'ériger sur lesdits terrains aucune construction en dur. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aurait la faculté de faire cesser l'occupation sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° M. Charles Descamps, demeurant 13 bis, rue Lottin, qui occupe à compter du 1^{er} février 1931 un terrain de 79 m², rue de Cysoing, N° 4, moyennant une redevance trimestrielle de 98 fr. 75 ;

2° M. Dumoutier, demeurant 21 bis, rue des Robleds, qui occupe à compter du 1^{er} avril 1931 un terrain de 40 m² situé 19, rue des Robleds, moyennant une redevance trimestrielle de 50 francs ;

3° M. Boisserolles, demeurant 50, rue d'Arras, à Seclin, qui occupe à compter du 1^{er} avril 1931, un terrain de 2.104 m² situé à Seclin, lieu dit « Le Grand Marais », moyennant une redevance annuelle de 100 francs.

Nous vous demandons de ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1276

*Occupation
d'immeubles
communaux*

Homologation

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aurait la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° M. René Colpaert, qui occupe, à compter du 1^{er} janvier 1931, 2 pièces au premier étage de l'immeuble sis 59-61, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

2° M. Fernand Dulhoit, qui occupe, à compter du 1^{er} janvier 1931, un logement composé d'une pièce au premier étage, une pièce au deuxième, de l'immeuble sis rue des Brigittines, N° 20, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

3° M. Pierre Montegnies, qui occupe, à compter du 1^{er} février 1931, un logement situé aux Abattoirs, au-dessus du Bureau des Vérificateurs, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs ;

4° M. Georges Delecroix, qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1931, une pièce au premier étage de l'immeuble situé 9, cour Jeannette à Vaches, moyennant une redevance mensuelle de 17 francs ;

5° M. Georges Lequin, qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1931, trois pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Bernard Palissy, 29, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

6° M. Edgard Casier, qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1931, trois pièces au premier étage de l'immeuble sis 29, rue Bernard Palissy, moyennant une redevance mensuelle de 45 francs ;

7° M. Jules Noutour, qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1931, le rez-de-chaussée, 2 pièces au premier étage et une cave dépendant de l'immeuble sis 108, rue de Bavai, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs augmentée des frais de vidange de la fosse d'aisances ;

8° M^{me} V^{ve} Hallez, qui occupe, à compter du 15 mars 1931, une pièce au premier étage de l'immeuble situé 31, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 38 francs ;

9° M. Edouard Corbu, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1931, 2 pièces au premier étage et une pièce au deuxième étage de l'immeuble sis 2, rue du Curé Saint-Sauveur, moyennant une redevance mensuelle de 55 francs ;

10° M. Alexandre Mazelier, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1931, un immeuble situé 13, avenue Champon, moyennant une redevance mensuelle de 212 fr. 50 augmentée des contributions et des primes d'assurances.

Nous vous prions de ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1277

Occupation
d'immeubles
communaux

Révision
des redevances

MESSIEURS,

Il nous est apparu que les redevances perçues pour l'occupation de certains immeubles communaux n'étaient plus en rapport avec la valeur locative réelle des logements. Nous avons donc fixé comme suit le montant de ces redevances :

SITUATION DU LOGEMENT	NOM DE L'OCCUPANT	MONTANT DE LA REDEVANCE ANNUELLE
1. - 150, Rue Gustave Delory		
<i>Bâtiment de gauche</i>		
Rez-de-chaussée, 2 pièces		
1 pièce au 1 ^{er} étage ...	M. Potty	864 frs à compter du 1 ^{er} décembre 1930
Rez-de-chaussée 2 pièces	M ^{me} Veuve Fusil	720 frs »
Rez-de-chaussée, 2 pièces	M. Sproit	792 frs »
1 ^{er} étage, 3 pièces	M. Flageolet	984 frs »
2 ^{me} étage, 3 pièces	M. Ridoz	864 frs »
<i>Bâtiment de droite</i>		
Rez-de-chaussée, 2 pièces	M. Jules Sterckman	768 frs »
Rez-de-chaussée, 3 pièces	M. Smagghe	1.104 frs »
1 ^{er} étage, 1 pièce	M. Emile Billau	264 frs »
1 ^{er} étage, 2 pièces	M. Emile Billau	648 frs »
1 ^{er} étage, 2 pièces	M ^{me} Veuve Carpentier	696 frs »
2 ^{me} étage, 3 pièces	M ^{me} Veuve Wartelle	744 frs »
2 ^{me} étage, 2 pièces	M. Pierre Dal	648 frs »
<i>Bâtiment de devant</i>		
1 ^{er} étage, 4 pièces	M ^{me} V ^o Rault Maurice	744 frs »
1 ^{er} étage, 1 pièce	M. Rault Gaston	384 frs »
2 ^{me} étage, 2 pièces	M. Santerre et Gossart	810 frs »
2 ^{me} étage, 1 pièce	M ^{lle} Lavallez	408 frs »
3 ^{me} étage, 2 pièces	V ^o Carpentier Octave	456 frs »
3 ^{me} étage, 1 pièce	M ^{lle} Fusil	312 frs »
<i>Bâtiment du fond</i>		
Rez-de-chaussée, 2 pièces	MM. Cazier et C ^{ie}	864 frs »
1 ^{er} étage, 3 pièces	M. Emile Meurisse	576 frs »
1 ^{er} étage 2 pièces	M. Parent	576 frs »
1 ^{er} étage, 1 pièce	M. Viard-Fremaux	504 frs »
2 ^{me} étage, 2 pièces	M. Lenglain	480 frs »
2 ^{me} étage, 2 pièces	M. Lenglain	528 frs »
2 ^{me} étage, 3 pièces	M. Léon Boulanger	864 frs »
2. - 89, Rue Saint Sauveur..	M. Fernand Brunin	576 frs à compter du 1 ^{er} Janvier 1931
3. - 89 bis, Rue Saint Sauveur	M. Henri Gaulon	792 frs »
4. - Porte d'Ypres	M. Forestier	1.200 frs à compter du 1 ^{er} Avril 1931

Nous vous demandons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le bail, consenti à la Ville, de l'immeuble sis à Lille, rue d'Isly, 31, dans lequel est installé un poste de Sapeurs-Pompiers, est arrivé à expiration le 31 mars 1931.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Plessis, propriétaire du dit immeuble, qui a bien voulu nous consentir le renouvellement du bail précité, pour une durée de 3, 6 ou 9 années, à compter du 1^{er} avril 1931, et moyennant paiement d'un loyer annuel de :

- 1° 6.000 francs pour la période du 1^{er} avril 1931 au 31 mars 1934.
- 2° 6.500 francs » » 1^{er} avril 1934 au 31 mars 1937.
- 3° 7.000 francs » » 1^{er} avril 1937 au 31 mars 1940.

La Ville continuerait à acquitter, comme précédemment, les contributions ou impôts quelconques grevant ou pouvant grever l'immeuble loué, la prime d'assurance contre l'incendie, l'abonnement aux eaux, les frais de la vidange des fosses d'aisances.

Elle supporterait, en outre, toutes les réparations qui deviendraient nécessaires à l'immeuble, sauf celles afférentes aux toitures, façades et peintures extérieures, qui resteront à la charge exclusive du propriétaire.

Le taux d'augmentation du loyer étant conforme à celui prévu par la législation actuellement en vigueur, nous vous soumettons, en vous priant de l'approuver, la convention passée avec M. Plessis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les personnes dont les noms suivent ont sollicité la location de divers locaux dépendant des Abattoirs de Lille. :

I. — Grenier à fourrages

M. Elie Sename, chevilleur, demeurant 18, avenue Becquart, à Lambertsart, pour le petit grenier à fourrages N° 42, à compter du 1^{er} février 1931, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Cette location serait consentie pour trois années à compter de la date sus-indiquée, avec faculté pour les deux parties de la faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

N° 1278

Bail
Rue d'Isly, 31

Poste de
Sapeurs-Pompiers

N° 1279

Abattoirs

Locations diverses

II. — *Triperie*

M^{me} Héloïse Cornu, demeurant 500, avenue de Dunkerque, à Lomme, pour la petite triperie N° 11, à compter du 1^{er} avril 1931, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs.

Cette location serait consentie pour trois années à compter de la date sus-indiquée, avec faculté pour les parties de faire cesser le bail à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois par écrit.

M^{me} Cornu s'engagerait à faire installer à ses frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

D'autre part, nous avons consenti à M. Jules Vancoillie, demeurant à Lille, rue Saint-Sébastien, 22, l'autorisation d'occuper verbalement la case N° 3 du frigorifique, du 11 au 31 mars 1931, moyennant une redevance journalière de 8 francs, soit pour 21 jours 168 francs.

Semblable autorisation a été donnée à M. Julien Bernaert, demeurant à Lille, rue Princesse, 44, pour la case N° 15 du frigorifique, du 1^{er} au 15 avril 1931, moyennant une redevance journalière de 8 francs, soit pour 15 jours 120 francs.

Il a été entendu que MM. Vancoillie et Bernaert seraient dispensés, pour la période ci-dessus et à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents à la case occupée par eux.

Nous vous prions de ratifier la décision que nous avons prise pour MM. Vancoillie et Bernaert.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 décembre 1930, vous avez, en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement de la Ville, décidé l'acquisition d'un immeuble sis à Lille, rue de Paris, 287.

Nous avons pu obtenir de M. Raymond Scrive, brasseur, demeurant à Lille, rue d'Arras, 35, locataire principal dudit immeuble, la cession, au profit de la Ville, de tous les droits d'occupation qu'il détient en vertu d'un bail sous seings privés, en date à Lille du 16 mars 1920, dont l'expiration a été fixée au 31 mars 1937, par un arrêt de la Cour de Douai du 25 octobre 1927. La date de la cession du bail serait la même que celle de la cession du bail de la sous-locataire. Elle serait signifiée par lettre recommandée au moins un mois à l'avance.

N° 1280

*Eviction
de locataire
rue de Paris, 287*

*Règlement
d'indemnité*

La Ville réglerait à M. Scrive une indemnité forfaitaire de 21.000 francs, qui serait payable aussitôt que : a) la locataire actuelle, M^{me} V^{ve} Leroncé, aurait totalement évacué les locaux servant à son commerce et à son habitation ; b) la Ville aurait acquis la certitude, après l'accomplissement des formalités de publication, qu'aucune inscription du chef de M. Scrive ne grève le fonds de commerce exploité dans cet immeuble.

Jusqu'au départ de la sous-locataire, M. Scrive continuerait à percevoir le loyer de cette dernière et opèrerait lui-même le règlement de son loyer à la Ville. Du jour de l'évacuation complète de l'immeuble, la Ville serait substituée aux droits et obligations de M. Scrive sans qu'il puisse mettre quelqu'un en ses lieux et place et sans que la Ville permette d'exercer dans l'immeuble, et en attendant sa démolition, un commerce similaire à celui qu'exerçait le cédant.

M. Scrive s'engagerait à ne pas employer la licence afférente au débit exploité 287, rue de Paris, pour rouvrir une maison de même commerce dans un immeuble pour lequel la Ville a actuellement une demande d'expropriation en cours.

Toute contravention à cet engagement enlèverait à M. Scrive le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble où le commerce aurait été réinstallé.

La restriction de ce dernier paragraphe s'applique aux immeubles sis dans le quartier Saint-Sauveur et ci-dessous désigné :

Tous les immeubles limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le square Ruault et la rue des Sahuteaux ;

Plus ceux situés :

Rue des Robleds, tous les numéros impairs ;

Rue Saint-Sauveur, N^{os} 51 à 95 inclus ;

Rue du Curé Saint-Sauveur, 1 à 9 inclus et tous les numéros pairs ;

Rue des Sahuteaux, 2 à 8 inclus.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions : a) de ratifier la promesse de cession que nous vous soumettons ; b) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a réquisitionné pendant la guerre, en vue du logement de la famille Poulain, sinistrée de la rue Malpart, cour Joyeuse, un appartement composé de deux pièces et situé au deuxième étage de l'immeuble sis à Lille, boulevard du Maréchal Vaillant, 9.

M. Godart, propriétaire dudit immeuble, a sollicité le règlement des

N^o 1281

*Réquisition
de logement
9, boulevard du
Maréchal Vaillant*

Godart

loyers dus pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 1916 au 1^{er} septembre 1920, pendant laquelle eut lieu cette occupation.

Un arrêté municipal, en date du 17 mars 1920, ayant stipulé que le montant du loyer de cet appartement, soit 20 francs par mois, serait acquitté par les soins de la Préfecture à compter du 1^{er} février 1920, nous avons offert à M. Godart de lui payer la somme de 800 francs, correspondant aux loyers dus jusqu'au 31 janvier 1920.

M. Godart a accepté notre proposition.

Nous vous prions, en conséquence, de décider le règlement à son profit de la somme précitée dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au Budget supplémentaire de 1931 sous le titre « Logements et vêtements réquisitionnés pendant la guerre. Règlement d'indemnités ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1282

*Réquisition
de logement
103, rue d'Artois*

Règlement

La Ville a réquisitionné, pendant la guerre, un logement de deux pièces situé au premier étage de l'immeuble sis rue d'Artois, 103, afin d'y loger successivement M^{mes} V^{ve} Foulon et Descatoire, sinistrées de l'explosion des Dix-Huit Ponts.

M^{me} V^{ve} Lebrun, propriétaire, a sollicité le paiement d'une indemnité pour cette occupation.

Ledit appartement était loué 25 francs par mois en 1914, ainsi qu'il appert de l'examen du carnet à souches que possède encore M^{me} Lebrun. Nous avons proposé à la dite dame de lui régler, en adoptant cette base, les loyers ci-après :

1916. — Du 1 ^{er} février au 10 juin (4 mois 9 jours)	107 50
1916. — Du 11 août au 31 décembre (4 mois 20 jours)	116 66
1917. —	300 »
1918. —	300 »
1919. — Du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} août (7 mois)	175 »

999 16

M^{me} Lebrun a accepté cette proposition.

Etant donné la jurisprudence adoptée en la matière, nous vous prions de décider le paiement de la somme de 999 fr. 16 dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au Budget supplémentaire de 1931 sous le titre « Logements et vêtements réquisitionnés pendant la guerre. Règlement d'indemnités ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a réquisitionné pendant la guerre un immeuble sis à Lille, rue Léonard Danel, 5, en vue d'assurer le logement de diverses familles sinistrées.

M. et M^{me} Fauquembergue-Lepez, demeurant à Mons-en-Barœul, 15, rue Parmentier, ont sollicité le règlement des loyers afférents à la période d'occupation de leur immeuble, soit du 24 juin 1916 au 30 avril 1919.

Nous leur avons proposé de régler ces loyers sur la base de 600 francs par an, valeur locative de l'immeuble en 1913.

La somme qui leur est due s'élève ainsi à 1.711 fr. 65 et se décompose comme suit :

1916. — Du 24 juin au 31 décembre (6 mois 7 jours)	311 65
1917. —	600 »
1918. —	600 »
1919. — Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 1919 (4 mois)	200 »

Les propriétaires ayant accepté notre proposition, nous vous prions de décider le paiement de la somme précitée dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au Budget supplémentaire de 1931 sous le titre « Logements et vêtements réquisitionnés pendant la guerre. Règlement d'indemnités ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a réquisitionné pendant la guerre des immeubles sis à Lille, 132, rue Pierre Legrand et impasse Ponsele, N^{os} 1, 3, 5, 6, 9, 12, 15, pour y loger des familles sinistrées.

M. Léon Ponsele, propriétaire, demeurant à Lille, 49, rue Mirabeau, agissant tant en son nom personnel qu'au nom des co-propriétaires des dits immeubles, nous a fait parvenir une demande tendant à obtenir le paiement des loyers dus pour la durée de cette occupation.

En prenant pour base le chiffre des loyers qui nous a été indiqué par l'Administration de l'Enregistrement, nous avons offert aux Consorts Ponsele, qui l'ont acceptée, une indemnité de 3.541 fr. 14 se décomposant comme suit :

N^o 1283

—
*Réquisition
de logement
5, rue Léonard
Danel*

—
Règlement
—

N^o 1284

—
*Réquisition
de logements
Impasse Ponsele*

—
Règlement
—

IMMEUBLES	LOYERS ANNUELS	PÉRIODES D'OCCUPATION	LOYERS DUS
N° 1	312	12 Janvier 1916 au 24 Février 1918	662,15
» 1	312	29 Juin 1918 au 1 ^{er} Novembre 1919	416,85
» 3	216	12 Juillet 1918 au 31 Octobre 1918	66 »
» 5	216	29 Juin 1918 au 1 ^{er} Novembre 1919	289,20
» 6	240	14 Janvier 1916 au 1 ^{er} Novembre 1919 ..	929,80
» 9	204	29 Juin 1918 au 11 Juin 1919	193,72
» 12	168	29 Juin 1918 au 1 ^{er} Novembre 1919	284,92
» 15	180	14 Janvier 1916 au 1 ^{er} Novembre 1919..	698,50
			3.541,14

En raison de la jurisprudence établie en la matière, nous vous proposons de nous autoriser à régler la dite somme de 3.541 fr. 14 dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au Budget supplémentaire de 1931 sous le titre « Logements et vêtements réquisitionnés pendant la guerre. Règlement d'indemnités ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1285

*Instance
contre Arcier*

*Honoraires
des Avoués*

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte, en date du 16 octobre 1928, la Ville a acquis un immeuble, à usage de commerce, sis à Lille, rue Saint-Genois, 13, appartenant à la Société Anonyme des Habitations à Bon Marché de Mons-en-Barœul.

Il a été stipulé qu'à partir du 1^{er} juillet 1928, la Ville serait substituée dans tous les droits et obligations de ladite Société et qu'elle devrait supporter les indemnités qui pourraient être allouées ultérieurement à l'occupant M. Arcier.

Antérieurement à cette vente la Société des Habitations à Bon Marché de Mons-en-Barœul avait refusé le renouvellement du bail consenti audit M. Arcier.

Suivant jugement rendu par le Tribunal Civil de Lille, le 26 décembre 1929, la Société précitée a été déclarée débitrice envers le locataire d'une indemnité d'éviction et la Ville a été condamnée à garantir de ce chef la dite Société.

Par un arrêt en date du 17 décembre 1930, la Cour de Douai, devant laquelle la Ville avait interjeté appel du jugement, a confirmé ce jugement, et condamné la Société des Habitations à Bon Marché et la Ville, à l'amende et aux dépens d'appel.

Nous vous proposons, en conséquence, de nous autoriser à régler à :

1° M^e Payen, avoué à Douai :

a) La somme de 812 fr. 45, représentant le montant des frais et honoraires qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville ;

b) La somme de 802 fr. 25 représentant les frais et honoraires qui lui sont dus pour avoir défendu les intérêts de la Société de Mons-en-Barœul, partie principale au procès pour laquelle la Ville a pris fait et cause.

2° A M^e Fontaine, avoué, à Douai, la somme de 1.580 fr. 35 représentant les frais et honoraires qui lui sont dus pour avoir occupé pour M. Arcier.

Nous vous prions de décider, en outre, que ces sommes seront prélevées sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 12 août 1930, M. Georges Delannoy, bûcheron au service de la Ville a été blessé au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation en date du 20 mars 1931 intervenu devant M. le Président du Tribunal départemental du Nord,

1° Le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 42 % ;

2° La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 1^{er} février 1931, date de la consolidation de la blessure, a été évaluée à 2.637 fr. 67.

Etant donné que M. Delannoy est toujours au service de la Ville et qu'il perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du Budget ordinaire : « Indemnités, pensions et secours », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

De légères détériorations survenues à la terrasse-toiture des Bains Lillois ont provoqué l'humidité du mur séparant cet établissement de la maison située boulevard Papin, N° 2 et occasionné des dégâts au papier peint.

Nous avons offert à M. L. Souquière, occupant de la dite maison à titre d'indemnité, une somme de 150 francs qu'il a acceptée.

N° 1286

Accident Delannoy

Règlement

N° 1287

*Dégâts
Boulevard Papin*

Règlement

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions de ratifier cette offre et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit des Dépenses Imprévues de l'Exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1288

*Dégâts
à la propriété de
M. Van den Heede*

Règlement

Lors de la tempête qui a sévi le 30 novembre dernier, un gros orme du Cimetière de l'Est s'est abattu et a provoqué dans sa chute des dégâts importants dans la propriété de M. Van den Heede, horticulteur à Lille, rue du Faubourg de Roubaix, 111.

Etant donné que cet arbre était marqué et préparé pour être abattu mais n'avait, malheureusement pu l'être avant la tempête, nous ne pouvons arguer du cas de force majeure.

L'expertise des dégâts nous a amené à conclure que le préjudice causé à M. Van den Heede peut être évalué à 2.344 francs.

Nous avons proposé de lui verser une indemnité de pareille importance, M. Van den Heede ayant accepté, nous vous demandons, en conséquence, de décider le paiement de la dite somme de 2.344 francs qui sera prélevée sur un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1289

Accident Blaise

Règlement

Le 10 juin 1930, M. François Blaise, ouvrier au service de la Propreté Publique, a été blessé au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 13 février 1931 devant M. le Président du Tribunal départemental du Nord :

1^o Le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 10 % ;

2^o La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé, à compter du 4 août 1930, date de la consolidation de la blessure, a été évaluée à quatre cent seize francs soixante dix-huit centimes.

Etant donné que M. Blaise est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir son plein salaire, nous vous proposons de décider que

la rente, dont le montant sera éventuellement prélevé sur l'article 9 du budget ordinaire de 1931, ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 29 novembre dernier, M^{me} Vasseur, femme de ménage à la Mairie, arrivant pour prendre son service à 6 heures, est tombée dans la trémie de l'ascenseur du premier pavillon, la cabine ne se trouvant pas en face de la porte qu'elle avait pu ouvrir sans résistance.

M^{me} Vasseur nous a présenté une demande tendant à être indemnisée des dégâts causés à ses vêtements lors de cet accident.

Etant donné que l'intéressée est de condition modeste, nous vous proposons de lui allouer par mesure de bienveillance une somme de 150 francs dont le montant sera prélevé sur le crédit des « Dépenses imprévues » de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 7 janvier 1931, une voiture de livraison, appartenant à M. Jandil, 32, rue Jenner, a tamponné une poussette du Service de la Propreté Publique, y occasionnant des dégâts évalués à la somme de 30 francs.

M. Hanus de Favreuil, 292, rue Solférino, à Lille, agent de la « Mutuelle Générale Française » à laquelle nous sommes assuré, se propose de régler, pour le compte de M. Jandil, ladite somme de 30 francs que nous vous prions d'admettre en recette.

Adopté.

N° 1290

Accident
M^{me} Vasseur

Règlement

N° 1291

Dégâts
à une poussette
de la Propreté
Publique

Jandil

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1292

*Dégâts
à une berline
de la Propreté
Publique**Depannemacker**Règlement*

MESSIEURS,

Le 4 janvier 1931, une voiture à bras, appartenant à M. Alphonse Depannemacker, marchand de quatre saisons, a, par suite d'une fausse manœuvre, accroché une berline du Service de la Propreté Publique, y occasionnant des dégâts évalués à la somme de 25 francs.

M. Hanus de Favreuil, 292, rue Solférino, à Lille, agent de la « Mutuelle Générale Française » à laquelle nous sommes assuré, se propose de régler, pour le compte de M. Depannemacker, ladite somme de 25 francs que nous vous prions d'admettre en recette.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 1293

*Dégâts à la berline
N° 58 de la
Propreté Publique**Dornaert**Règlement*

Le 21 mars 1931, une voiture hippomobile appartenant à M. Maurice Dornaert, demeurant à Sainghin-en-Mélantois, 4, rue de Lille, a tamponné la berline 58, du Service de la Propreté Publique.

MM. Delcourt et E. Camelot, Agents généraux de la Compagnie « L'Aigle », 32, rue Patou, se sont engagés à régler, pour le compte de M. Dornaert, la somme de 50 francs représentant le montant des dégâts causés.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 1294

*Dégâts à la berline
N° 6 de la
Propreté Publique**Liagre**Règlement*

Le 12 février 1931, une voiture hippomobile appartenant à M. Henri Liagre, laitier, demeurant à Wambrechies, 21, rue de la Gare, a tamponné la berline N° 6 du Service de la Propreté Publique.

M. le Directeur de la Compagnie « La Préservatrice », 8, rue Thiers à Lille, s'est engagé à régler, aux lieu et place de M. Liagre, la somme de 60 francs représentant le montant des dégâts provoqués par cet accident.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 2 février 1931, la voiture automobile 161 R. D. 3 appartenant à M. Lesueur, demeurant à Saint-André, rue Sainte-Hélène, 56, a tamponné la berline N° 9 du Service de la Propreté Publique.

Le brancard de cette berline a dû être remplacé.

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, 292, rue Solférino, a obtenu de la Compagnie « L'Urbaine et Seine » le remboursement des dégâts dont le montant s'élève à 100 francs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 1295

*Dégâts à la berline
N° 9 de la
Propreté Publique*

Lesueur

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 14 janvier 1931, une voiture hippomobile appartenant à MM. Vermesse et Rigot, marchands de charbons à Lille, rue Frédéric Mottez, 6, a tamponné la voiture dite « col de cygne » N° 36 du Service de la Propreté Publique.

Le moyeu d'une des roues a été arraché et la roue elle-même a dû être remplacée.

Le devis des dégâts s'est élevé à 312 francs.

M. Raimond, représentant de la Compagnie d'Assurances « La Concorde », 92, rue Jacquemars Giclé, à Lille, s'est engagé à désintéresser la Ville aux lieu et place de MM. Vermesse et Rigot.

Nous vous proposons d'admettre en recette la dite somme de 312 francs.

Adopté.

N° 1296

*Dégâts à la voiture
dite « col de cygne »*

Vermesse et Rigot

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1297

*Dégâts
à une camionnette
du Service
de Désinfection*

*Dekeyser**Règlement*

MESSIEURS,

Le 16 mars 1931, une automobile appartenant à M. Edmond Dekeyser, 17, boulevard Montebello, à Lille, a tamponné, à l'intersection des rues Ratisbonne et Masséna, la camionnette septique N° 648 D 27 du Service de la Désinfection.

L'aile droite du garde-boue avant de notre voiture a été légèrement endommagée.

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, 292, rue Solférino, à Lille, a poursuivi le recouvrement des dégâts dont le montant s'élève à 50 francs.

Nous vous prions d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1298

*Dégâts occasionnés
aux Bains Lillois*

*Tanchon**Règlement*

MESSIEURS,

Le 9 août 1930, M. Marcel Tanchon, demeurant à La Madeleine, 8, rue Saint-Joseph, a été surpris à détériorer le panneau de porte de la cabine N° 93 qu'il occupait aux Bains Lillois.

M. Tanchon a versé à la Caisse Municipale la somme de 42 fr. 80 représentant le montant des dégâts occasionnés.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1299

*Achat d'immeuble
Rue Desrousseaux,
9*

MESSIEURS,

En vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au Plan d'Embellissement de la Ville, nous avons pu obtenir de M. et M^{me} Brys-Dassonneville une promesse de vente de l'immeuble qu'ils occupent sis à Lille, rue Desrousseaux, 9, repris au cadastre Section B N° 1992 pour une superficie de 30 mètres carrés.

La Ville entrerait en jouissance de l'immeuble le 15 juin 1931, date à laquelle M. et M^{me} Brys se sont engagés à remettre ledit immeuble libre de toute occupation.

Cette acquisition aurait lieu moyennant un prix de 36.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales

et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites et après que M. et M^{me} Brys, en remettant les clefs, auraient fait constater que l'immeuble est totalement évacué.

La Ville paierait aux vendeurs, en même temps que le prix principal, pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix, un loyer calculé sur la base de 1.620 francs par an.

La vente serait réalisée par devant M^e Martin, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :
a) d'homologuer cette promesse de vente ; *b)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *c)* de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit N° 46 du Budget extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Martin une avance égale aux droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur le crédit précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et M^{me} Auguste Weugue-Deregnaucourt, 309, rue du Faubourg des Postes, nous ont consenti une promesse de vente :

1° D'un terrain sis rue du Faubourg des Postes, repris au cadastre sous partie du N° 609, Section E, pour une superficie de 880 m² ;

2° D'un terrain et des constructions y érigées, sis rue du Faubourg des Postes, à la limite des communes de Lille et de Loos, repris au cadastre de Lille, Section E, N° 604 P^{ie}, et de Loos, Section B, N° 410 P^{ie}, pour une superficie totale de 4.040 m².

Cette acquisition, qui permettrait d'assurer la liaison entre le Faubourg des Postes et le Faubourg d'Arras, aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

- a)* Le premier terrain serait vendu au prix de 35 francs le mètre carré ;
- b)* Le terrain sur lequel sont érigées les constructions, pour une somme forfaitaire de 280.000 francs. La valeur des constructions qui couvrent environ 241 m² étant comprise dans cette somme.

Le prix serait payé en deux fois :

- a)* Une première tranche, égale aux deux tiers de la somme globale, après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales

N° 1300

Acquisition

Rue du Faubourg
des Postes

et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites ;

b) Le solde, dès que M. et M^{me} Weugue auront évacué leurs propriétés.

La Ville entrerait en jouissance au plus tard le 1^{er} octobre 1932.

Il a été entendu que les intéressés remettraient à la Ville les terrains et constructions libres de toute occupation et sans avoir à payer de ce chef aucun loyer. Ils pourraient avancer la date de leur départ en prévenant par écrit un mois à l'avance.

La vente serait réalisée par devant M^e Fournier, notaire à Lille. Les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge seraient supportés par la Ville.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Fournier, notaire, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1301
Achat d'immeuble
Rue des Robleds, 1

En vue du dégagement de l'Hôtel de Ville, prévu au plan d'embellissement de la Ville, nous avons pu obtenir de la Société des « Brasseries Joseph Vandame », dont le siège est à Lille, 14, rue de Tenremonde, une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue des Robleds, 1, repris au cadastre Section B, N^o 2032, pour une superficie de 59 m².

Cette vente aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

L'entrée en jouissance aurait lieu le premier jour du mois qui suivrait l'approbation préfectorale.

A cet effet, la Société venderesse nous a déclaré que le dit immeuble est occupé verbalement par M. Nys, au loyer de 3.000 francs, payable par trimestre et d'avance, augmenté des charges.

Le prix, fixé forfaitairement à 55.000 francs, serait réglé après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance par M. le Conservateur des hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de radiation des inscriptions pouvant grever le bien vendu.

La Ville servirait en outre aux « Brasseries Joseph Vandame », pour la

période comprise entre le jour de l'entrée en jouissance et celui du paiement du prix, des intérêts calculés au taux de 6 % ; les dits intérêts payables en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée devant M^e Ibled, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant : principal, frais et intérêts, sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et M^{me} Georges Allard-Santerre, demurant à Lille, 1, rue Théophile Semet, sont propriétaires de deux immeubles sis rue Théophile Semet :

a) N° 1, repris au cadastre sous le N° 2.435 de la Section B, pour une superficie de 25 m² ;

b) N° 11, repris au cadastre sous le N° 2.431 de la Section B, pour une superficie de 17 m².

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement, nous avons obtenu une promesse de vente de ces immeubles moyennant un prix forfaitaire de 50.000 francs et notamment aux conditions suivantes :

Le prix serait payé en deux fois : a) une première tranche de 30.000 francs, après accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites ; b) le solde, après remise des clefs à la Ville et constatation que l'immeuble sis 1, rue Théophile Semet, est totalement évacué.

Il a été convenu, de plus, qu'au cas où cet immeuble serait libre d'occupation avant l'accomplissement des formalités sus-visées, la totalité du prix de vente serait réglée immédiatement après leur achèvement.

M. et M^{me} Allard nous ont déclaré que l'immeuble portant le N° 11 était occupé par M. Coulmont.

En conséquence, l'entrée en jouissance par la Ville aurait lieu comme suit :

a) Pour le N° 11, le premier du mois qui suivra le jour du paiement de la première tranche. La Ville toucherait les loyers à compter de cette dernière date ;

N° 1302

Acquisition
d'immeubles

Rue Théophile
Semet, 1 et 11

b) Pour le N° 1, au plus tard, trois mois après paiement de la première tranche, date à laquelle les intéressés évacueraient l'immeuble.

La vente serait réalisée par devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin, la Ville supportant les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre, d'enregistrement et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1° d'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera imputée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Pourbaix, notaire, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1303
Achat d'immeuble
Rue de Tournai,
132

M. et M^{me} Bauduin-Macq, demeurant à Lille, rue Pierre Legrand, 263, nous ont consenti une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue de Tournai, 132, repris au cadastre Section B, N° 1287, pour une superficie de 113 mètres carrés.

Cet immeuble est loué à la Société des Brasseries Joseph Vandamme, dont le siège est à Lille, 14, rue de Tenremonde, suivant bail reçu par M^e Desrousseaux, notaire à Lille, le 31 octobre 1925 pour 6 ou 9 années consécutives qui ont commencé à courir le 15 octobre 1925, moyennant un loyer annuel de 4.800 francs plus charges.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville, aurait lieu notamment moyennant un prix forfaitaire de 90.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.*

L'entrée en jouissance serait fixée au 15 avril 1931. La Ville verserait aux vendeurs, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, un loyer calculé sur la base annuelle de 5.000 francs. Ce loyer serait payé en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Desrousseaux, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :
a) d'homologuer cette promesse de vente ; *b)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *c)* de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 38 du Budget extraordinaire de 1931 « Reconstitution foncière ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons pu obtenir des consorts Leroy, une promesse de vente, d'un immeuble sis à Lille, rue Wicar, 21, repris au cadastre Section B, N° 2329, pour une superficie de 62 mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au Plan d'Embellissement, aurait lieu notamment pour un prix forfaitaire de 68.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix.

A cet effet, les vendeurs ont déclaré que ledit immeuble est occupé verbalement par M. Mathieu, au loyer annuel de 1.100 francs.

La vente serait réalisée par devant M^e Fontaine, notaire à Roubaix. La Ville supporterait les frais de rédaction de l'acte de vente, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :
a) d'homologuer cette promesse de vente ; *b)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *c)* de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit N° 46 du Budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à avancer à M^e Fontaine, notaire, au moment de la passation du contrat de vente, le montant des droits d'enregistrement de cet acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur le crédit précité.

Adopté.

N° 1304
Achat d'immeuble
Rue Wicar, 21

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1305

*Echange
de terrains*

*I. - Rue du Plat
II. - Rue Edouard
Delesalle*

M. et M^{me} Danhiez-Joly, demeurant à Lille, rue Jeanne d'Arc, 3, propriétaires d'un terrain sis à Lille, rue du Plat, 1 *bis* et 3, repris au cadastre Section I, N°s 2451 et 2452, pour une superficie de 127 m², nous ont consenti une promesse d'échange de ce terrain contre une parcelle de terrain, appartenant à la Ville, d'une superficie de 154 m² 28 dm², située rue Edouard Delesalle et reprise au cadastre Section I, N° 2353 P^{ie}.

Cet échange fait en vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

M. et M^{me} Danhiez verseraient à la Ville, le jour de la signature du contrat, une soulte fixée forfaitairement à 6.500 francs.

L'entrée en jouissance, par les parties, des propriétés échangées aurait lieu le jour de l'approbation préfectorale.

L'acte d'échange serait dressé par M^e Tison, notaire à Avesnes-sur-Helpe. Les frais et honoraires de rédaction de l'acte et ceux de transcription seraient supportés par moitié par les parties. Les frais résultant de la purge des hypothèques légales qui est une formalité facultative seront réglés intégralement par la Ville.

M. et M^{me} Danhiez se sont engagés :

1° A construire sur le terrain cédé par la Ville, dans un délai de deux ans, à compter de la date de l'acte, un immeuble ayant au moins trois étages ;

2° A construire, entretenir, réparer et reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur nouvelle propriété ci-dessus définie.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :
a) d'homologuer cette promesse d'échange ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que les frais en résultant seront prélevés sur le Budget extraordinaire de 1931 « Reconstitution foncière ».

Nous vous prions, en outre, de décider que le montant de la soulte sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisition d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Arbonnoise passe, après avoir traversé la fortification sous le boulevard de la Moselle, en face de la rue Bonte-Pollet, puis se dirige vers la place de l'Arbonnoise en décrivant des méandres coupant divers îlots bâtis. Dans le tronçon compris entre le boulevard de la Moselle et la rue d'Isly, cette rivière est à ciel ouvert ; ensuite elle passe sous la rue de la Bassée entre la rue Bonte-Pollet et la rue Halévy.

Cette partie de l'Arbonnoise rend le quartier particulièrement insalubre. De plus, elle coupe les établissements de la Société « La Grande Brasserie » située à l'angle du boulevard de la Moselle et de la rue Bonte-Pollet.

Pour ces raisons, la « Grande Brasserie » avait demandé à la Ville l'autorisation de couvrir à ses frais la partie de l'Arbonnoise traversant sa propriété.

La dérivation de l'Arbonnoise étant prévue au programme d'assainissement de la Ville, votre Commission du Plan a estimé qu'il était préférable d'entrer en pourparlers avec la dite Société et avec les autres propriétaires riverains en vue d'obtenir leur participation dans les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet.

La Société « La Grande Brasserie » s'est engagée à régler, à titre de part contributive, une somme forfaitaire de 123.300 francs payable en trois versements :

a) Le premier, de 50.000 francs, aussitôt que la Ville aura notifié, par lettre recommandée, qu'elle accepte l'engagement de la dite Société et que le projet de construction d'égout est approuvé et adjugé à un entrepreneur chargé d'exécuter le travail ;

b) Le deuxième, de 50.000 francs, trois mois après le premier versement pour autant que les travaux auront subi un commencement d'exécution ;

c) Le solde, trois mois après le second versement.

Nous avons pu obtenir également des propriétaires dont les noms suivent, l'engagement de verser à la Ville les sommes forfaitaires indiquées ci-contre :

1° M. Elie Gilloots, demeurant à Lille, 20, rue Bonte-Pollet : 3.348 francs ;

2° M. Luc Plateaux, demeurant à Lille, 38, rue de Canteleu : 5.742 francs ;

3° M. François Berry, demeurant à Lille, 92, rue Bonte-Pollet : 11.430 francs ;

4° M. Desprets, géomètre, 60, rue de l'Hôpital Militaire, Lille, agissant au nom et pour le compte des héritiers Vanderhagen : 1.800 francs.

Il a été stipulé par les personnes ci-dessus désignées que les dites sommes seraient réglées à la Caisse de M. le Receveur Municipal aussitôt que, par lettre recommandée, nous leur aurions notifié : a) que l'engagement souscrit par elles est accepté par la Ville ; b) que le projet de construction

N° 1306

*Suppression
d'une partie de
l'Arbonnoise
entre le boulevard
de la Moselle et la
rue de La Bassée*

*Contribution
des propriétaires
riverains*

d'égout est approuvé et adjugé à un entrepreneur chargé de l'exécution de ce travail.

MM. Henri et Victor Pruvost, industriels, demeurant à Lille, rue Bonte-Pollet, 36, ont accepté de contribuer dans la dépense à concurrence de 8.370 francs, étant entendu que cette somme ne serait payable que dans le délai maximum de deux ans à partir de la date où ils auraient eu connaissance, par lettre recommandée, que leur engagement a été accepté par la Ville et approuvé par l'autorité supérieure.

L'économie financière du projet de dérivation de la partie de l'Arbonnoise comprise entre le boulevard de la Moselle et la rue de La Bassée, au sujet duquel nous avons recueilli les engagements dont il vient d'être question, s'analyse, dès lors, de la façon suivante :

La dépense, dont le montant sera prélevé sur fonds d'emprunt, a été évaluée à 250.000 fr.

Le chiffre de la participation des riverains s'élève à 153.990 fr.

De plus, la Ville revend l'ancien lit de l'Arbonnoise et reste propriétaire d'un lot d'environ 450 mètres carrés.

Nous estimons, en conséquence, que cette opération est intéressante pour la Ville et nous vous prions : *a)* de ratifier les engagements des propriétaires riverains que nous vous soumettons ; *b)* d'admettre en recette la somme de 153.990 francs dont le montant sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Achats d'immeubles en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Parmi nos grands travaux, nous avons envisagé la construction d'un égout empruntant le sol des rues Bonte-Pollet et de La Bassée, qui va permettre la suppression de la partie insalubre de l'Arbonnoise entre le boulevard de la Moselle et la rue de La Bassée.

Les terrains provenant du lit de cette rivière ne peuvent, en raison de leur situation, qu'être cédés aux propriétaires riverains.

M. Elie Gilloots, mécanicien garagiste, propriétaire de la parcelle reprise au cadastre Section G N° 1158 P, sise rue Bonte-Pollet, s'est engagé à acquérir toute la largeur du lit de l'Arbonnoise, pour la partie limitée :

a) Au Nord, par le prolongement de sa mitoyenneté avec la propriété des héritiers Vanderhagen ;

b) Au Sud, par le prolongement de la mitoyenneté entre deux parties de la parcelle 1158 P, située à environ 10 mètres de la limite mitoyenne

N° 1307

*Aliénation
de terrain*

*Lit
de l'Arbonnoise*

Gilloots

avec la propriété des héritiers Vanderhagen et à 39 mètres environ de l'alignement de la rue de La Bassée.

Le prix de vente de ce terrain, d'une superficie de 186 mètres carrés et fixé forfaitairement à 2.232 francs, serait payable le jour de la réalisation de la vente.

M. Gilloots aurait la jouissance du terrain vendu le jour où la mise en service de l'égout supprimerait l'écoulement de l'Arbonnoise.

Cette date serait notifiée par lettre recommandée.

A compter du jour de l'entrée en jouissance, M. Gilloots serait tenu d'observer les prescriptions de l'article 937 du Code des Arrêtés Municipaux ; il aurait, en outre, la faculté d'entreprendre ou de faire entreprendre le comblement du lit de la rivière pour la partie à lui cédée, étant entendu qu'il serait tenu de livrer passage, sur cette partie de terrain, dans le cas où la Ville, afin de hâter la disparition d'un écoulement insalubre, créerait une décharge publique dans ce lit désaffecté. Si M. Gilloots procédait lui-même au comblement, il aurait à s'entendre au préalable avec la Ville et à observer les instructions qui pourraient lui être données aux fins d'exécution de ce travail. La servitude de passage cesserait sur cette parcelle aussitôt que seraient comblées toutes les parcelles situées en amont de celle vendue à M. Gilloots.

La vente serait réalisée par devant M^e Ibled, notaire à Lille, aux frais de M. Gilloots, aussitôt après la date d'entrée en jouissance.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan : *a*) de consentir cette aliénation ; *b*) de ratifier l'engagement souscrit par M. Gilloots ; *c*) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *d*) de décider que le produit de la vente sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisitions d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Plateaux, négociant à Lille, rue de Canteleu, 38, est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue Bonte-Pollet, et reprise au cadastre Section G, N^o 1158, dont le fonds est limité par le cours de l'Arbonnoise.

La suppression de ce cours d'eau dans la partie comprise entre le boulevard de la Moselle et la rue de La Bassée, par suite de la construction d'un égout empruntant les rues Bonte-Pollet et de La Bassée, va permettre l'aliénation des terrains composant le lit de cette rivière. Ces terrains de peu de valeur ne peuvent utilement qu'être cédés aux propriétaires riverains.

N^o 1308
—
*Aliénation
de terrain*
—
*Lit
de l'Arbonnoise*
—
Plateaux
—

M. Plateaux a souscrit l'engagement d'acquérir toute la largeur du lit de l'Arbonnoise pour la partie comprise entre les prolongements Nord et Sud de sa propriété.

Le prix de vente de ce terrain, d'une superficie de 319 mètres carrés, fixé à forfait à la somme de 3.828 francs, serait payable le jour de la réalisation de la vente.

M. Plateaux aurait la jouissance du terrain vendu le jour où la mise en service de l'égout supprimerait l'écoulement de l'Arbonnoise.

Cette date serait notifiée par lettre recommandée.

A compter du jour de l'entrée en jouissance, M. Plateaux serait tenu d'observer les prescriptions de l'article 937 du Code des Arrêtés Municipaux, il aurait en outre la faculté d'entreprendre ou de faire entreprendre le comblement du lit de l'Arbonnoise pour la partie à lui cédée ; étant entendu qu'il serait tenu de livrer passage sur cette partie de terrain pour le cas où la Ville, afin de hâter la disparition d'un écoulement insalubre, ferait une décharge publique dans le lit désaffecté.

Si M. Plateaux procédait lui-même au comblement, il aurait à s'entendre au préalable avec la Ville et à observer les instructions qui pourraient lui être données quant à l'exécution de ce travail. La servitude de passage cesserait sur cette parcelle, aussitôt que seraient comblées toutes les parcelles situées en amont de celle vendue à M. Plateaux.

La vente serait réalisée par devant M^e Ibled, notaire à Lille, aux frais de M. Plateaux aussitôt après la date d'entrée en jouissance.

Nous vous demandons en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan : *a*) de consentir cette aliénation ; *b*) de ratifier l'engagement souscrit par M. Plateaux ; *c*) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *d*) de décider que le produit de la vente sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisitions d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La construction d'un égout, rue Bonte-Pollet et rue de La Bassée, va permettre la suppression de l'écoulement de la rivière de l'Arbonnoise dans la partie comprise entre le boulevard de la Moselle et la rue de La Bassée.

Les terrains composant le lit de cette rivière, inutilisables par la Ville, ont peu de valeur et ne peuvent intéresser que les propriétaires riverains.

Nous avons reçu de M. Berry, demeurant à Lille, rue Bonte-Pollet, 92, propriétaire d'une parcelle de terrain reprise au cadastre Section G, N^{os} 1158 P et 1298 P, limitée au Nord par la mitoyenneté avec la propriété de

N^o 1309

Aliénation
de terrain

Lit
de l'Arbonnoise

Berry

la Grande Brasserie, à l'Est par la limite de l'Arbonnoise, au Sud par la mitoyenneté avec la propriété de M. Pruvost, à l'Ouest par l'alignement de la rue Bonte-Pollet, l'engagement d'acquérir toute la largeur du lit de l'Arbonnoise limitée :

1° Au Nord par l'extrémité de la partie achetée par la Grande Brasserie limitée par une ligne partant du point de rencontre de la mitoyenneté Sud de la parcelle 1298 bis appartenant aux héritiers Vanderhagen avec la limite de l'Arbonnoise et abaissée perpendiculairement sur l'alignement de la rue Bonte-Pollet ; 2° au Sud, par le prolongement de la limite mitoyenne entre la propriété de M. Berry et celle de M. Pruvost.

Le prix de vente de ce terrain, d'une superficie de 635 m², fixé à forfait à la somme de 7.620 francs serait payable le jour de la réalisation de la vente.

M. Berry aurait la jouissance du terrain vendu le jour où la mise en service de l'égout empruntant le sol des rues Bonte-Pollet et de La Bassée permettrait la suppression de l'écoulement de l'Arbonnoise.

Cette date serait notifiée par lettre recommandée.

A compter du jour de l'entrée en jouissance, M. Berry serait tenu d'observer les prescriptions de l'article 937 du Code des Arrêtés Municipaux, il aurait en outre la faculté d'entreprendre ou de faire entreprendre le comblement du lit de l'Arbonnoise pour la partie à lui cédée, étant entendu qu'il serait tenu de livrer passage sur cette partie de terrain pour le cas où la Ville, afin de hâter la disparition d'un écoulement insalubre, ferait une décharge publique dans le lit désaffecté. Si M. Berry procédait lui-même au comblement, il aurait à s'entendre au préalable avec la Ville et à observer les instructions qui pourraient lui être données quant à l'exécution de ce travail. La servitude de passage cesserait, sur cette parcelle, aussitôt que seraient comblées toutes les parcelles situées en amont de celle vendue à M. Berry.

La vente serait réalisée aux frais de M. Berry par devant le notaire qu'il désignerait aussitôt après la date d'entrée en jouissance.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan : a) de consentir cette aliénation ; b) de ratifier l'engagement souscrit par M. Berry ; c) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; d) de décider que le produit de la vente sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisitions d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1310

MESSIEURS,

Aliénation
de terrain

Lit
de l'Arbonnoise

Société
La Grande
Brasserie

Les établissements de la Société « La Grande Brasserie », situés boulevard de la Moselle sont traversés par la rivière de l'Arbonnoise, dont l'écoulement va être supprimé par la construction d'un égout empruntant le sol de la rue Bonte-Pollet et la rue de La Bassée.

Les terrains à provenir du lit de cette rivière ne peuvent être utilement cédés qu'aux riverains.

La Société « La Grande Brasserie » a souscrit l'engagement d'acquérir toute la largeur du lit de l'Arbonnoise pour la partie comprise entre le boulevard de la Moselle et la limite mitoyenne Sud de la parcelle 1298 bis appartenant aux héritiers Vanderhagen, limite partant du point de rencontre de la mitoyenneté Sud de la dite parcelle avec la limite de l'Arbonnoise abaissée perpendiculairement sur l'alignement de la rue Bonte-Pollet.

Le prix de vente du terrain, d'une superficie de 1780 mètres carrés, fixé à forfait à la somme de 26.700 francs, serait payable le jour de la réalisation de la vente.

Il a été entendu que le paiement du prix ne pourrait être réclamé par la Ville avant l'expiration d'un délai de trois mois après le versement, par la Grande Brasserie de la deuxième fraction de sa part contributive dans les frais de dérivation de l'Arbonnoise.

L'entrée en jouissance serait notifiée par lettre recommandée. Elle aurait lieu le jour où la mise en service de l'égout supprimera le cours actuel de l'Arbonnoise.

La Société « La Grande Brasserie », serait tenue, à compter du jour de l'entrée en jouissance, d'observer les prescriptions de l'article 937 du Code des Arrêtés Municipaux ; elle aurait, en outre, l'obligation d'entreprendre ou de faire entreprendre le comblement du lit de l'Arbonnoise pour la partie à elle cédée et devrait, à cet effet, s'entendre au préalable, avec la Ville en observant les instructions qui pourraient lui être données quant à l'exécution de ce travail.

La vente serait réalisée par devant M^e Vanlaer, notaire à Lille, aux frais de « La Grande Brasserie », aussitôt après l'entrée en jouissance.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan : a) de consentir à cette aliénation ; b) de ratifier l'engagement que nous vous soumettons ; c) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; d) de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisition d'immeubles en vue de la réalisation du Plan d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La construction d'un égout empruntant les rues Bonte-Pollet et de La Bassée va permettre la suppression de l'écoulement de l'Arbonnoise dans la partie comprise entre le boulevard de la Moselle et la rue de La Bassée.

Une fraction des terrains à provenir du lit de cette rivière forme le fond de la propriété de MM. Henri et Victor Pruvost, sise rue Bonte-Pollet et reprise au cadastre Section G, N° 1158.

MM. Pruvost se sont engagés à acquérir toute la largeur du lit de l'Arbonnoise en ce qui concerne la partie comprise entre les limites définies par le prolongement des mitoyennetés Nord et Sud de leur propriété.

Le prix de vente du terrain, d'une superficie de 465 mètres carrés, a été fixé forfaitairement à la somme de 5.580 francs ; il serait payable le jour de la réalisation de la vente.

L'entrée en jouissance du terrain vendu aurait lieu le premier jour du mois qui suivra, deux ans après, l'approbation préfectorale, à condition qu'à cette époque, la Ville ait achevé la construction de l'égout et qu'il soit alors possible de supprimer l'écoulement de l'Arbonnoise.

A compter de cette date d'entrée en jouissance, MM. Pruvost seraient tenus d'observer les prescriptions de l'article 937 du Code des Arrêtés Municipaux, ils auraient en outre la faculté d'entreprendre ou de faire entreprendre le comblement du lit de l'Arbonnoise pour la partie à eux cédée, à moins que la Ville, afin de hâter la disparition d'un écoulement insalubre, ait fait elle-même remblayer le lit désaffecté. Dans le cas où MM. Pruvost procéderaient eux-mêmes au comblement, ils auraient à s'entendre au préalable avec la Ville et à observer les instructions qui pourraient leur être données sur l'exécution de ce travail.

La vente serait réalisée par devant M^e Thoumin, notaire à Seclin, aux frais de MM. Pruvost, aussitôt le jour fixé pour l'entrée en jouissance.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan : *a)* de consentir l'aliénation ; *b)* de ratifier l'engagement que nous vous soumettons ; *c)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *d)* de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisition d'immeubles en vue de la réalisation du Plan d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

N° 1311

Aliénation
de terrain

Lit
de l'Arbonnoise

Henri et Victor
Pruvost

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1312

*Aliénation
de terrain*

*Lit
de l'Arbonnoise*

*Héritiers
Vanderhagen*

Les héritiers Vanderhagen sont propriétaires d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue Bonte-Pollet, reprise au cadastre Section G, N° 1158 P, dont le fond est limité par le cours de l'Arbonnoise.

Par suite de la construction d'un égout empruntant le sol des rues Bonte-Pollet et de La Bassée, l'écoulement des eaux insalubres de cette rivière, pour la partie comprise entre le boulevard de la Moselle et la rue de la Bassée, va être supprimé.

Les terrains de peu de valeur formant le lit de l'Arbonnoise ne peuvent intéresser que les propriétaires riverains.

Les héritiers Vanderhagen se sont engagés à acquérir sur toute sa largeur la partie du lit du cours d'eau comprise entre les prolongements des mitoyennetés Nord et Sud de leur propriété.

Le prix de vente de ce terrain, d'une superficie de 100 mètres carrés, fixé forfaitairement à la somme de 1.200 francs, serait payable le jour de la réalisation de la vente.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour où la mise en service de l'égout supprimerait l'écoulement de l'Arbonnoise.

Cette date serait notifiée par lettre recommandée.

A compter de ce jour d'entrée en jouissance, les héritiers Vanderhagen seraient tenus d'observer les prescriptions de l'article 937 du Code des Arrêtés Municipaux ; ils auraient en outre la faculté d'entreprendre ou de faire entreprendre le comblement du lit de l'Arbonnoise pour la partie à eux cédée, étant entendu qu'ils seraient tenu de livrer passage sur cette partie de terrain, dans le cas où la Ville, en vue de hâter la disparition d'un écoulement insalubre, ferait une décharge publique dans le lit désaffecté. Si les héritiers Vanderhagen procédaient eux-mêmes au comblement, ils auraient à s'entendre au préalable avec la Ville et à observer les instructions qui leur seraient données quant à l'exécution de ce travail. La servitude de passage cesserait pour la parcelle aussitôt que seraient comblées toutes les parcelles situées en amont de celle vendue.

La vente serait réalisée par devant M^e Collette, notaire à Seclin, aux frais des acquéreurs, aussitôt après la date fixée pour l'entrée en jouissance.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan : *a)* de consentir cette aliénation ; *b)* de ratifier l'engagement que nous vous soumettons ; *c)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; *d)* de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisition d'immeubles en vue de la réalisation du Plan d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^{me} Deschiètere, demeurant à Lille, boulevard de Lorraine, 25, a sollicité le renouvellement de l'autorisation qui lui est donnée, depuis de nombreuses années, de circuler dans le Jardin Vauban, avec des ânes et voitures attelées d'ânes pour la promenade des enfants.

Pareille demande a été présentée par M. Alfred Delannoy, demeurant à Lambersart, avenue du Colysée, 20, en ce qui concerne les squares Larde-mer, Henri Ghesquière et Jussieu, les bois de Boulogne et de la Deûle.

Nous avons consenti ces autorisations pour l'année 1931, moyennant paiement d'une redevance annuelle de :

- a) 400 francs par M^{me} Deschiètere ;
- b) 550 francs par M. Delannoy.

Nous vous proposons de ratifier la décision que nous avons prise et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires aux mêmes conditions que les années précédentes.

Adopté.

N° 1313

*Circulation
des ânes dans les
squares et jardins*

*Fixation
des redevances*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 17 avril 1931, une Commission, composée de MM. Jean Lévy, Adjoint au Maire ; Bour et Peeters, Conseillers Municipaux ; Dubuisson, Architecte D. P. L. G. ; Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux et fournitures pour canalisations électriques ayant fait l'objet du 38^e lot et dont le décompte a été approuvé le 8 juillet 1930.

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

N° 1314

*Hôtel de Ville
Bâtiment
Administratif*

38^e lot

*Canalisations
électriques*

*Réception
définitive*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1315

MESSIEURS,

*Hôtel de Ville**Bâtiment
Administratif**Silo à scories
et trémie à charbon**Réception
définitive*

Le 24 mars 1931, une Commission composée de MM. Jean Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers Municipaux ; Dubuisson, architecte D. P. L. G., et Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de construction d'un silo à scories et d'une trémie à charbon ayant fait l'objet du marché en date du 12 novembre 1928 passé avec M. Rateau, ingénieur-constructeur, demeurant à Lille, 281, rue Solférino, marché approuvé le 5 janvier 1929 par M. le Préfet du Nord.

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 1316

*Hôtel de Ville**Installation
de rideaux-stores**Adjudication*

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication publique des travaux de fourniture et de pose des rideaux-stores dans les bureaux de l'Hôtel de Ville.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de l'approuver.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1317

MESSIEURS,

*Hôtel de Ville**Magasin
des Cantines**Salle du Conseil
de Révision**Mobilier**Marchés*

Un local a été réservé dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville pour y installer le magasin des Cantines scolaires et il y a lieu maintenant de l'aménager. Il est prévu, à cet effet, des rayonnages métalliques formant 390 cases, une auge à graines à huile compartiments et cinq grandes tables en bois.

D'autre part, il est envisagé pour la Salle du Conseil de révision, égale-

ment située dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville, la fourniture de trois tables à l'usage des membres du Conseil de révision.

En vue de l'installation des rayonnages et des tables, il a été procédé à deux adjudications restreintes entre spécialistes en la matière :

a) *Rayonnages métalliques et auge à graines :*

Cinq maisons ont été consultées. Les propositions faites ont été lues en séance publique et sont indiquées ci-après :

MM. Duprez et C ^e , 49 bis, rue Saint-Gabriel, à Lille. Délai d'exécution : 8 à 12 semaines.	
Première proposition	34.300 fr.
Deuxième proposition	42.400 fr.
Troisième proposition	43.300 fr.
Société Labormétal, 23 à 27, rue Lafontaine, à Saint-Ouen. Délai d'exécution : 4 semaines	36.700 fr.
L'Armoire Vestiaire, 17, rue Gutenberg, à Mons-en-Barœul. Délai d'exécution : 4 mois	47.704 fr.
L'Organisation Economique Moderne, Agence Générale des Forges de Strasbourg, 160, rue Montmartre, à Paris. Délai d'exécution : 3 mois	63.143 fr.
Aux Forges de Vulcain, 3, rue Saint-Denis, à Paris. Délai d'exécution : 6 semaines	69.000 fr.

La première des propositions de MM. Duprez et C^e est celle qui accuse le prix le plus bas, mais elle ne convient pas au point de vue technique. Les deux autres propositions de cette maison sont satisfaisantes, mais elles sont d'un prix plus élevé que celle de la Société Labormétal. Le projet de cette Société est bien étudié et le délai d'exécution est le plus réduit. Dans ces conditions et en accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cette Société.

b) *Tables :*

Cinq entrepreneurs ont été consultés. Les propositions faites au nombre de quatre, ont été lues en séance publique et sont indiquées ci-après :

M. O. Dumont, 88, rue Jordaens. Délai : 1 mois	14.422 fr.
M. Averbèke, 166 bis, boulevard Victor Hugo. Délai : 1 mois ..	14.650 fr.
M. Sadoine, 229, rue Pierre Legrand. Délai : 35 jours	14.925 fr.
M. Wiart, 18, rue Nicolas Leblanc. Délai : 2 mois	15.155 fr.

Les dispositions techniques prévues par les quatre soumissionnaires sont identiques, car un plan détaillé et une notice descriptive leur avaient été remis. L'offre la plus avantageuse pour la Ville ayant été faite par M. O. Dumont, nous vous demandons, en accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cet entrepreneur.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1318
 —
 Hôtel de Ville
 —
 Distribution
 électrique
 de l'heure
 —
 Marché
 —

Des propositions ont été demandées à quatre maisons spécialistes en horlogerie électrique en vue de l'installation d'une pendule-mère et de quarante-cinq réceptrices dans les galeries, vestibules, couloirs et certains bureaux de notre Hôtel de Ville.

Trois offres, indiquées ci-après, ont été faites et lues en séance publique d'adjudication :

Horlogerie Electrique Industrielle, agence des Etablissements Brillié Frères, à Roubaix	25.656 fr.
Société Téléphones et Signaux	25.900 fr.
Etablissements Ducastel-Blandin	26.555 fr.

La proposition de l'Horlogerie Electrique Industrielle est la plus avantageuse pour la Ville car, tout en accusant le prix le moins élevé, elle comporte, au lieu d'un régulateur électrique du modèle courant d'une valeur de 800 à 900 francs, un régulateur Brillié type astronomique à balancier battant la seconde, d'un prix de 3.900 francs, ainsi qu'une somme à valoir de 1.800 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré montant à 25.656 francs avec la Société l'Horlogerie Electrique Industrielle, à Roubaix.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1319
 —
 Serre du Jardin
 Vauban
 —
 a) Partie métallique
 b) Peinture
 et vitrerie
 —
 Réception
 définitive
 —

Le 17 avril 1931, une Commission composée de MM. Jean Lévy, adjoint au Maire, Bataille et Peeters, Conseillers Municipaux, Paul Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est transportée au Jardin Vauban à l'effet d'examiner les travaux indiqués ci-après :

	Montant approximatif porté aux marchés	Montant des décomptes
Construction d'une Serre		
a) Partie métallique.....	33.000	37.200,31
b) Peinture et Vitrerie	16.000	12.521,29
	49.000	49.721,60

Le délai de garantie étant expiré et les travaux se trouvant en bon état d'entretien, la Commission a décidé d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés.

La dépense supplémentaire de 721 fr. 60 sera prélevée sur les disponibilités du crédit ouvert pour la construction de la serre.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

MM. A. et J. Lecomte, adjudicataires du lot de béton armé de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe ont demandé, par application des prescriptions de l'article 44 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux à exécuter par la Ville de Lille, la limitation de la retenue de garantie sur le montant des travaux du lot.

Cet article est ainsi conçu :

« Le dixième retenu pour garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'à près la réception définitive des travaux.

« Si la retenue du dixième est jugée excéder la proposition nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être décidé par l'Administration, sur avis du Directeur des Travaux ou de l'Architecte, qu'elle cessera de s'accroître lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé ».

La retenue de garantie s'élève à 55.800 francs.

Les travaux sont terminés depuis plus d'un an. La réception définitive sera prononcée ultérieurement en même temps que celle des autres lots et lorsque les décomptes seront arrêtés.

En attendant le règlement définitif, nous vous demandons, en accord avec l'architecte et avec votre 2^e Commission, de décider que la retenue de garantie sera ramenée de 55.800 francs à 20.000 francs.

Adopté.

N° 1320

*Ecole de plein air
Désiré Verhaeghe*

8^e lot

*Limitation
de la retenue
de garantie*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1321

MESSIEURS,

*Ecole de plein air
Désiré Verhaeghe*

*Charpente
Menuiserie
Mobilier*

Marché

Différents travaux de charpente et menuiserie sont prévus à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, notamment pour la construction des clôtures et des portes qui y seront percées, l'exécution de travaux divers, l'installation des estrades des classes, des rayonnages et meubles de cuisine, des bancs pour les déshabilleurs des douches et pour la salle d'attente du cabinet médical.

La Société Ouvrière « La Laborieuse », à Armentières, adjudicataire du lot de charpente et menuiserie de l'Ecole de plein air, consent à exécuter ces différents travaux aux prix de la série du bâtiment avec application du rabais d'adjudication, soit 42 %.

Ces conditions étant avantageuses pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré montant à 28.000 francs avec la Société « La Laborieuse ».

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole de plein air.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1322

MESSIEURS,

*Ecoles
Turgot-Renan*

*Classes provisoires
Deuxième groupe*

Tables d'élèves

Le 23 octobre 1930 vous avez approuvé un cahier des charges en vue de la mise en adjudication-concours de 360 tables pour écoles, dont 80 destinées au premier groupe de classes provisoires, place Edith Cavell.

Or, 80 tables supplémentaires sont maintenant nécessaires pour l'aménagement d'un deuxième groupe de classes provisoires place Edith Cavell dont vous avez voté la construction au cours de votre réunion du 27 février 1931.

Nous vous demandons de décider, en accord avec votre 2^e Commission, que ces tables supplémentaires seront du même modèle que celles du premier groupe et qu'elles seront commandées à l'adjudicataire de la première fourniture, aux conditions et par extension de l'adjudication prononcée le 14 mars 1931 et approuvée par M. le Préfet le 19 mars 1931, c'est-à-dire aux prix ci-après :

20 grandes tables à 152 fr.	3.040 fr.
40 moyennes tables à 152 fr.	6.080 fr.
20 petites tables à 132 fr.	2.640 fr.

Total 11.760 fr.

Le montant de l'adjudication passera ainsi de 47.051 à 58.811 francs.

La dépense de 11.760 francs sera imputée sur le crédit de 200.000 francs ouvert au Budget extraordinaire de 1931, article 36.

M. LE MAIRE. — Je dois vous faire connaître que les travaux de montage de la charpente métallique du deuxième groupe d'écoles démontables du Faubourg des Postes commenceront au milieu de la semaine qui s'ouvre.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation de l'éclairage électrique à l'Ecole Monge, des propositions ont été demandées sous la forme d'une adjudication restreinte à divers électriciens de la Ville.

Le 17 mars, les soumissions suivantes ont été ouvertes en séance publique :

M. Dehertogh	9.160 fr.
MM. Bouchez et Daigremont	9.458 45
MM. Guillot et C ^{ie}	11.070 fr.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle de M. Dehertogh, 35, rue de la Clef, qui s'engage à réaliser l'installation telle qu'elle a été demandée, moyennant la somme forfaitaire de 9.160 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous la soumettons à votre approbation ainsi que le marché de gré à gré à passer avec M. Dehertogh.

La dépense sera prélevée sur le crédit du Budget ordinaire affecté à l'entretien des installations d'éclairage des bâtiments communaux.

Adopté.

N° 1323

Ecole Monge

*Installation
de l'éclairage
électrique*

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le fronton de l'horloge de la Faculté de Médecine se désagrégant menaçait la sécurité publique si bien que nous avons dû prendre d'urgence les mesures qui s'imposaient pour remédier à cet état de choses.

M. Tiercelin, tailleur de pierres, 26, avenue de Bretagne, a consenti à procéder à l'exécution immédiate et rapide des réparations nécessaires et dont le montant sera d'environ 12.000 francs.

Nous vous prions, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le

N° 1324

*Faculté
de Médecine*

*Réparations
au fronton
de l'horloge*

Marché

marché passé avec cet entrepreneur et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 44 du Budget ordinaire de 1931 « Entretien des propriétés communales ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1325

*Legs anonyme
de 50.000 francs*

*Maison
rue Bouguereau*

*Règlement
des comptes*

MESSIEURS,

Par délibération du 21 décembre 1928, approuvée par M. le Préfet du Nord le 5 juin 1929, vous avez adopté un projet de maison du type « Habitation à bon marché » pour famille nombreuse, à construire rue Bouguereau au moyen d'un don anonyme de 50.000 francs et vous avez décidé que les travaux seraient confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

Cette construction est maintenant terminée. Le montant total des travaux s'élève à 55.000 francs, soit un supplément de dépenses de 5.000 francs dû à : 1° l'augmentation des prix de série ; 2° à l'installation d'une clôture et de l'éclairage.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider que ladite somme de 5.000 francs sera prélevée sur l'article 44 du Budget ordinaire « Entretien des propriétés communales ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1326

*Fêtes
et Cérémonies
Publiques*

Pavoisements

Marché

MESSIEURS,

Le marché passé avec M. E. Vicart pour la fourniture et la pose en location de drapeaux, oriflammes, tentures, etc., à l'occasion des fêtes et cérémonies publiques, est expiré depuis le 31 décembre.

En raison :

- a) De la bonne exécution du travail fourni par M. Vicart ;
 - b) De la célérité, indispensable, avec laquelle ce dernier satisfait aux ordres qui lui sont donnés ;
 - c) Des prix intéressants de location de matériel qu'il nous consent, étant spécialement outillé pour ce genre de travail ;
- nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à passer avec cet entrepreneur pour les années 1931 et 1932 un marché dont le montant est approximativement fixé à 22.000 francs par an.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 10 mars 1930, sanctionnée le 21 mars suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par M. Louis Billaut, pour la construction d'un égout rue Saint-Genois.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive le 27 décembre 1930 par une Commission composée de MM. Jean Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers Municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

N° 1327

*Egout
rue Saint-Genois*

*Réception
définitive*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 2 mai 1929, sanctionnée le 16 mai suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par la Société des Anciens Etablissements Briard pour la construction du collecteur Ouest, 2^e lot.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 15 mars 1931, par une Commission composée de MM. Jean Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers Municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

N° 1328

Collecteur Ouest

2^e Lot

*Réception
définitive*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout place de la Nouvelle Aventure, sous la chaussée Ouest, dont les travaux ont été confiés à M. Louis Billaut, entrepreneur, en vertu d'une adjudication en date du 25 octobre 1930, approuvée le 30 octobre 1930 par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 66.260 francs.

N° 1329

*Construction
d'un égout*

*Place de la
Nouvelle Aventure
sous la Chaussée
Ouest*

Décompte définitif

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte définitif, le montant total des dépenses atteint 52.713 fr. 46.

Il en résulte une diminution de 13.546 fr. 54 sur les prévisions.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le dit décompte définitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1330

*Construction
d'un égout
boulevard Carnot*

1^{er} lot

*Entreprise Billaut
Décompte définitif*

MESSIEURS,

Les travaux de construction d'un égout ovoïde de 80/120, boulevard Carnot, 1^{er} lot, ont été confiés à M. Billaut, entrepreneur à Wavrin, par adjudication approuvée le 5 février 1930.

Ces travaux sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire. Ils se montent à 152.968 fr. 09, en augmentation de 38.018 fr. 09 sur les prévisions qui s'élevaient à 114.950 francs.

Les dépassements se justifient comme suit :

1^o Indemnité supplémentaire de 11.560 fr. 50 à allouer à l'entrepreneur, pour difficultés rencontrées dans la démolition de murs maçonneries au mortier de ciment et surtout de massifs de béton atteignant parfois un mètre d'épaisseur, démolition qu'il a fallu effectuer au pic et à la pince, afin d'assurer la sécurité de la circulation ;

2^o Travaux de démolition d'un cube de maçonnerie, beaucoup plus important que celui qu'il était possible de prévoir au devis, lors de l'élaboration du projet : 562 m³ 420 au lieu de 100 m³.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le décompte définitif des travaux s'élevant à 152.968 fr. 09.

La dépense supplémentaire sera prélevée sur le crédit « Construction d'égouts collecteurs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1331

Eclairage public

*Achat de
candélabres et
lyres électriques*

Marché

MESSIEURS,

En accord avec votre 2^e Commission, nous avons décidé de faire un appel d'offres en vue de l'achat de candélabres et lyres électriques des types arrêtés précédemment et destinés à assurer l'éclairage du boulevard Carnot, dans la partie comprise entre la rue des Arts et le monument Louise de Bellignies.

A cet effet, trois maisons spécialistes ont été désignées pour être consultées quant à la fourniture de candélabres de 6 m. 50 de hauteur au point lumineux équipés avec lanternes-lyres et susceptibles de recevoir ensuite des réfracteurs du modèle 4.444 :

- 1° Les Etablissements Saunier-Duval, de Paris ;
- 2° Les Etablissements Durenne, de Paris ;
- 3° La Société du Val d'Osne, de Paris.

Seules les deux premières maisons nous ont fait des propositions :

Maison Saunier-Duval : candélabre N° 30.581 : 2.490 francs l'un.

Maison Durenne : candélabre N° 4.402 : 1.845 francs l'un.

Les prix demandés par la Maison Durenne de Paris étant les plus avantageux pour la Ville, nous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de les accepter et de nous autoriser à passer avec ce commerçant le marché nécessaire pour la fourniture de vingt-quatre candélabres du type 4.402.

La dépense, soit 44.280 francs, sera imputée sur le crédit 57 du Budget « Eclairage de la voie publique ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société « Entreprise de Travaux Publics de l'Ouest », 3, place du Sanitat, à Nantes, adjudicataire de la troisième tranche des travaux du nouveau port de Cherbourg, nous a demandé l'autorisation d'installer, dans notre voie d'embranchement qui relie la gare des Flamands aux chantiers du port de Cherbourg, un troisième rail de façon à réaliser une voie de 0 m. 60 qui lui permettrait d'effectuer le transport des matériaux nécessaires à l'exécution de ses travaux.

Elle spécifie que les matériaux à transporter sont des enrochements de différentes grosseurs jusqu'à environ 2 tonnes pour un trafic probable annuel de 50 à 70.000 tonnes et pour une durée d'utilisation de la voie de 3 à 4 ans.

Après examen et pourparlers, votre Commission spéciale propose de fixer la redevance à payer à la Ville à 0 fr. 50 la tonne pour les 50.000 premières tonnes de matériaux transportés et à 0 fr. 25 par tonne pour le tonnage supplémentaire, étant entendu qu'une recette minima annuelle de 15.000 francs nous serait garantie.

Par lettre du 17 décembre 1930, la Société des Travaux Publics de l'Ouest déclare accepter ces conditions : 1° sous réserve que cette recette minima serait garantie à partir du jour de l'utilisation de la voie, mais ne le serait pas pour la dernière année d'exploitation, celle-ci pouvant ne com-

N° 1332

*Embranchement
de la gare des
Flamands au
Port de Cherbourg*

*Pose d'un 3^e rail
par l'Entreprise
de Travaux Publics
de l'Ouest*

porter que quelques mois d'utilisation de la voie ; 2° à charge par la Société de prévenir la Ville en temps utile de l'arrêt probable de cette exploitation.

Nous estimons que ces propositions sont intéressantes et nous vous proposons, en conséquence, de les agréer. Notons qu'en tablant sur un minimum d'utilisation de la voie de quatre années, la Ville peut escompter encaisser de ce fait une recette minima nette de $15.000 \times 4 = 60.000$ francs sans aucun débours pour elle puisque la voie des Flamands est remise aux Etablissements Christiani et Nielsen qui en ont la charge entière d'entretien.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1333

*Vente de pavés
de rebut*

*Admission
en recette*

MESSIEURS,

Après appel d'offres, votre 2^e Commission a donné un avis favorable à la vente des pavés de rebut, entreposés au Magasin de la Porte de Dunkerque, sur la base de 600 francs le millier de pavés, pris au tas, sans triage, enlèvement immédiat.

En conséquence, nous avons procédé aux ventes suivantes :

MM. Willems Frères, 15 bis, rue du Four à Chaux, à Lille :	
20.000 pavés pour	12.000 fr.
M. Maurice Druelle, 1, rue Jules Guesde, à Flers-lez-Lille :	
3.000 pavés pour	1.800 fr.
M. Billaut, rue du Marais, à Wavrin : 300 pavés pour	180 fr.
M. René Bulteau, 49, rue Vanderstraeten, à Hellemmes : 3.000 pavés pour	1.800 fr.
	<hr/>
26.300 pavés pour	15.780 fr.

Nous vous demandons d'admettre en recette la dite somme de quinze mille sept cent quatre-vingts francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de niveler les cours de l'École de plein air Désiré Verhaeghe, huit ormes devront être abattus et les souches enlevées à 1 m. 50 de profondeur.

A cet effet, les offres ci-contre nous ont été présentées :

M. Willecomme	625 fr.
M. Dussart	500 fr.

L'offre de M. Willecomme étant la plus avantageuse pour la Ville et paraissant raisonnable, attendu que les arbres ne sont pas bien gros et vu les difficultés d'abatage, nous vous proposons de l'accepter et d'accord avec votre 2^e Commission, d'admettre en recette la somme de 625 francs.

D'autre part, nous avons décidé de faire procéder à l'abatage et à l'enlèvement de 17 arbres de la Colonie Henri Ghesquière situés en bordure du canal. Ces arbres, fortement inclinés vers le canal, sont une gêne pour la navigation.

Sur onze marchands de bois consultés, nous avons reçu une seule proposition : celle de M. Willecomme, place de la Gare, à Baisieux, qui s'engage à effectuer le travail moyennant versement à la Caisse du Receveur Municipal de la somme de quinze mille sept cent cinquante francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de bien vouloir agréer cette offre et d'admettre en recette la somme de 15.750 francs.

Adopté.

N° 1334

Vente d'arbres

*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation de nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes entre divers entrepreneurs de travaux de démolitions, lesquelles ont donné les résultats suivants :

1° M. Raymond Lesur, demeurant à Lille, 1, rue du Faubourg de Roubaix, a offert la somme de 1.201 francs pour une maison sise à Lille, rue Malpart, 17 ;

2° M. Albert Quarrez, demeurant à Lille, 50, rue du Faubourg de Roubaix, a offert la somme de 225 francs pour deux maisons sises à Lille, rue des Capucins, 6-8 ;

N° 1335

*Démolitions
d'immeubles
appartenant
à la Ville*

3° M. Leroy-Merlin, demeurant à Nœux-les-Mines, 79, rue de la Gare, a offert la somme de 16.079 francs pour les baraquements actuellement désaffectés qui abritaient les écoles du Faubourg de Béthune ;

4° M. Anicet Decobert, demeurant à Lomme, 62, rue de la Miterie, a offert la somme de 580 francs pour le baraquement N° 55 situé rue Jeanne Hachette.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission : a) d'accepter les offres qui nous sont faites ; b) d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

D'autre part, M. Henri Willems, demeurant à La Madeleine, 1, rue Pasteur, a demandé le versement par la Ville d'une somme de 2.001 francs pour la maison sise à Lille, rue Charles Decottignies, 4.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions d'accepter cette proposition et de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 47 du Budget Ordinaire « Entretien des propriétés acquises par la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1336

*Enlèvement
des ordures
ménagères*

*I. - Ouverture de
voies nouvelles
II. - Congés payés*

*Modification
de la redevance*

L'article 48 de la convention passée le 27 janvier 1922, avec la Société A. Collin et C^{ie}, relativement à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères stipule :

« Dans le cas de suppression de voies et de créations de voies nouvelles, « il sera tenu compte de la différence de longueurs des voies supplémentaires « en attribuant à la Société concessionnaire par kilomètre, ou fraction de « kilomètre, au-dessus de 500 mètres, une subvention supplémentaire égale « au trois centième (1/300^e) de la subvention principale ».

Depuis le 21 mars 1930, date à laquelle la longueur des voies nouvelles atteignait 2.119 mètres, par suite de l'ouverture de la rue Georges Maertens (80 mètres), ont été successivement desservies :

- a) En juillet 1930, la rue Blanqui (181 m.) ;
- b) En juillet 1930, la rue Louis Dupont (140 m.) ;
- c) Le 20 octobre 1930, la Carrière de la Funquée (330 m.) ;
- d) Le 30 décembre 1930, une partie de l'avenue Verhaeren (206 m.).

Dans ces conditions, la longueur des dites voies est passée à 2.769 mètres le 20 octobre 1930.

En exécution de l'article 48 de la convention sus-visée, l'entrepreneur a droit, à partir de cette dernière date, à une majoration égale à 1/300^e de la subvention principale, majoration fixée à 8.361 fr. 78 par votre délibération du 26 juin 1930.

La majoration, pour la période comprise entre le 20 octobre 1930 et le 31 décembre 1930, s'établit comme suit en prenant pour base l'augmentation annuelle de 8.361 fr. 78, dont il vient d'être question :

Pour 2 mois :	$\frac{8.361,78 \times 2}{12} =$	1.393 63
Pour 12 jours :	$\frac{8.361,78 \times 12}{12 \times 30}$	287 73
		Total	1.681 36

D'autre part, nous avons été saisi d'une demande émanant de la Société concessionnaire tendant à être indemnisée des dépenses supplémentaires occasionnées du fait de congés payés accordés à son personnel selon le désir exprimé par la Ville.

Après une étude approfondie de la question, par votre Commission des Services Conçédés, il est apparu que la solution la plus équitable consisterait en l'allocation d'une indemnité forfaitaire annuelle de 30.000 francs, étant entendu que ladite indemnité :

a) Ne serait révisée uniquement que dans le cas de variation du salaire moyen des ouvriers ;

b) Serait supprimée quand les congés payés seront accordés en vertu d'une loi.

Le point de départ de cette indemnité a été fixé au 1^{er} janvier 1930.

D'accord avec votre Commission des Services Conçédés, nous vous prions de décider :

1° Le règlement à la Société A. Collin et C^{ie} d'un supplément de redevance, pour la période du 20 octobre 1930 au 31 décembre 1931, à raison de l'ouverture de voies nouvelles, égal à 1.681 36

2° Qu'à partir du 1^{er} janvier 1931, la redevance annuelle supplémentaire, pour ouverture de voies nouvelles, arrêtée à 16.723 fr. 56, par votre délibération du 26 juin 1930, sera portée à 25.085 33

3° Le règlement, à partir du 1^{er} janvier 1930, d'une indemnité annuelle forfaitaire de 30.000 francs, pour les congés payés ;

4° Que la dépense résultant des augmentations ci-dessus sera prélevée, savoir :

a) Pour le rappel afférent à l'exercice 1930, soit 31.681 fr. 36 sur un crédit d'égale somme à ouvrir au Budget supplémentaire de 1931 ;

b) Pour le complément à la subvention annuelle quant à l'année 1931 sur le crédit « Propriété Publique », article 60 du Budget ordinaire de 1931.

Renvoyé pour nouvel examen à la Commission des Services Conçédés.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1337

MESSIEURS,

*Musique
Municipale*
—
*Renouvellement
de l'habillement*
—

A différentes reprises, l'Administration Municipale a été appelée à délibérer sur des demandes de M. Laigre, Directeur de la Musique Municipale tendant : a) au renouvellement des tenues des membres de la Musique Municipale ; b) à doter les dits musiciens d'un vêtement qui les garantisse de la pluie.

L'Administration Municipale avait pris en considération ces deux demandes en proposant : a) le renouvellement partiel de la tenue ; b) l'achat de manteaux de drap bleu gris fer identique aux pantalons.

Or, un certain nombre de musiciens sont dépourvus d'uniformes, d'autres ont des tenues usagées qu'il importe de remplacer au plus tôt.

D'autre part, M. Laigre nous a signalé que la pèlerine est le vêtement de pluie qui conviendrait le mieux étant plus pratique que le manteau.

Tenant compte de ces observations, nous vous prions de vouloir bien : a) décider de renouveler complètement les uniformes de nos musiciens et les doter d'une pèlerine ; b) approuver le cahier des charges qui servira de base à la mise en adjudication publique de cette fourniture ; c) voter un crédit de 78.000 francs en vue du règlement de la dépense à engager.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1338

MESSIEURS,

*Théâtres
Municipaux*
—
Vestiaires et W.-C.
—

*Exploitation
année 1931-1932*
—

*Convention
Jongmans*
—

Aux termes d'une convention en date du 18 septembre 1928, passée à la suite d'une adjudication restreinte, la Ville a concédé à M. et M^{me} Jongmans, l'exploitation des vestiaires et water-closets des Théâtres Municipaux, pendant une période de trois années, du 1^{er} octobre 1928 au 30 avril 1931, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 20.000 francs.

M. et M^{me} Jongmans ont sollicité le renouvellement de cette concession pour une année, soit une durée égale à la prorogation de concession accordée au Directeur actuel de nos Théâtres.

Etant donné que les époux Jongmans ont toujours donné entière satisfaction tant à la Ville qu'au public, nous estimons qu'il y a lieu de proroger leur concession pour une année, du 1^{er} mai 1931 au 30 avril 1932, suivant les clauses et conditions du cahier des charges dressé pour parvenir à l'adjudication de 1928 et moyennant paiement d'une redevance de 20.000 francs.

D'accord avec votre Commission spéciale des Théâtres, nous vous proposons de consentir cette prorogation et de nous autoriser à passer la convention nécessaire aux frais de M. et M^{me} Jongmans.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre examen une demande de bourse d'externat surveillé et d'abonnement aux livres formulée en faveur de sa fille, Yvonne, élève de 6^e au Lycée Fénelon, par M^{me} V^{ve} Shea-Peneau.

Infirmière au traitement annuel de 7.200 francs, M^{me} V^{ve} Shea a réglé, directement, au Lycée Fénelon les frais d'externat surveillé afférents au premier terme de l'année scolaire en cours.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous prions de vouloir bien autoriser le Receveur Municipal à rembourser la valeur de ce terme, soit la somme de 126 francs, à M^{me} V^{ve} Shea.

Les deuxième et troisième termes seraient réglés, dans la forme habituelle, à l'Economat du Lycée Fénelon en même temps que la somme de 80 francs, valeur de l'abonnement aux livres.

La dépense serait prélevée sur l'article 140 du Budget ordinaire 1931 « Lycée National de Jeunes Filles. Bourses et subventions diverses ».

Adopté.

N° 1339

Lycée Fénelon

Bourse d'Externat
surveillé
et Abonnement
aux livres

Yvonne Shea

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation une proposition de la 4^e Commission tendant à l'octroi d'une bourse remboursable de 1.000 francs (mille francs) au jeune Jean Cazier, étudiant à la Faculté de Médecine (Section de Chirurgie Dentaire).

La famille du jeune Cazier se compose de quatre personnes : le père, la mère, le postulant et un autre jeune garçon de 10 ans.

Représentant de commerce en chaussures, le père, travaillant à la commission, nous a déclaré avoir touché un salaire de 15.800 francs l'an dernier. Le postulant, employé au Service départemental des Assurances Sociales, gagne 26 fr. 50 par jour.

Adopté.

N° 1340

Faculté
de Médecine

Prêt d'Honneur

Jean Cazier

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1341

*Personnel
enseignant**Indemnité
de départ*

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 mars 1930, nous vous proposons d'allouer à M^{me} Delannoy, institutrice adjointe, admise à faire valoir ses droits à la retraite, après avoir exercé dix-sept années dans notre ville, une indemnité de 850 francs, à prélever sur l'article 163 du Budget ordinaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1342

*Fonds Municipal
de Chômage**Décret du
10 mars 1931**Modification
du règlement*

MESSIEURS,

Diverses modifications viennent d'être apportées par un décret du 10 mars aux règles fixées précédemment pour l'institution et le fonctionnement des Fonds Publics de Chômage.

C'est ainsi notamment que la durée minima du séjour dans la commune qui doit être exigé des chômeurs, afin de leur donner droit aux secours, est ramenée à trois mois. Antérieurement les textes exigeaient six mois.

D'autre part, les dispositions du décret du 13 février 1931 visant le relèvement des maxima des taux de secours qui entrent en compte dans le calcul de la subvention de l'Etat sont complétées de la façon suivante : « Le total des secours qui peuvent être alloués à chaque ménage — 18 fr. — pourra, dit le décret, être porté à 19 francs si le ménage comprend trois enfants au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur ; à 22 francs s'il en comprend quatre ; à 25 francs s'il en comprend cinq ou plus.

« En aucun cas ce total ne peut excéder la moitié du salaire augmentée du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région ».

Désirant faire bénéficier de ces mesures les chômeurs de notre Ville, nous vous proposons :

a) De mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions le règlement du Fonds Municipal créé par le Conseil le 19 janvier 1927 ;

b) De décider en conséquence que les articles III et IV du règlement précité seront libellés comme suit et prendront effet à compter du 15 mars :

ARTICLE III

Les chômeurs remplissant ces conditions devront, en outre, pour être admis aux secours, justifier :

1° Qu'ils ont exercé pendant une période d'au moins six mois ayant précédé immédiatement leur mise en chômage, une profession dont ils tiraient un salaire régulier ;

2° Qu'ils résidaient à Lille depuis au moins trois mois ;

3° Qu'ils sont inscrits à l'Office Départemental de Placement du Nord et que celui-ci n'a pu leur procurer aucun emploi en rapport avec leurs aptitudes physiques et professionnelles.

ARTICLE IV

Le taux des allocations est fixé comme suit :

Pour le chômeur chef de ménage	7 fr. par jour
Pour chacune des personnes de plus de 16 ans en chômage, vivant dans le ménage de leurs père, mère, tuteur, grand-père, grand'mère, oncle, tante	3 fr. 50 par jour
Pour le conjoint du chômeur et pour chacune des personnes au-dessous de 16 ans, à la charge du chômeur ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 francs par jour	3 fr. par jour
Pour l'ascendant sans travail à la charge du chef de ménage	2 fr. par jour

Le total des sommes allouées à un même ménage pourra être porté à 19 francs, si le ménage comprend trois enfants au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur, à 22 francs s'il en comprend quatre, à 25 francs s'il en comprend cinq ou plus.

En aucun cas, ce total ne peut excéder la moitié du salaire, augmentée du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le crédit de 200.000 francs prévu à l'article 116 du Budget ordinaire en vue de secourir les chômeurs par manque de travail sera prochainement épuisé, d'autant qu'en vertu des dispositions du décret du 10 mars dont nous venons de vous demander l'application le taux maximum des allocations a été sensiblement augmenté.

Il convient donc de prendre des mesures pour permettre de continuer l'allocation des secours bien que la crise, dans notre région du moins, ait tendance à s'alléner.

N° 1343

*Fonds Municipal
de Chômage*

*Crédit
supplémentaire*

Nous vous proposons, à cet effet, de voter un crédit de deux cent mille francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 200.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

Chômage

*Protection du
foyer du chômeur*

Intervention

M. LAHAYE. — Par le dépôt de notre proposition et, par diverses lettres, notamment celle du 5 avril 1931, je vous demandais de mettre en vigueur les décrets et lois du 10 mars 1931, concernant les augmentations destinées aux chômeurs, jusqu'à présent, pour des raisons dont je ne suis pas bien au courant, ces mesures n'ont pas donné la satisfaction que les chômeurs désiraient. C'est toute la question du chômage qui se pose, à nouveau, pour une étude complémentaire et l'application d'un certain nombre de mesures, en particulier pour la protection du foyer du chômeur qui peut se trouver menacé par le non-paiement du loyer.

En premier lieu, il importe de rassurer les familles des locataires chômeurs, de les protéger, à la fois, contre les frais et poursuites, contre toutes expulsions. Nos camarades du Conseil Municipal de Paris ont reçu du Préfet de la Seine la déclaration la plus formelle. Des instructions ont été données aux Commissaires de Police concernant les expulsions qui pourraient avoir lieu.

Le bureau du Conseil Municipal de Paris et l'Administration ont reçu mandat de rappeler, d'autre part, aux Pouvoirs Publics la nécessité absolue d'empêcher toute éviction de locataire pour cause de non-paiement de loyer justifié par le chômage.

De plus, la situation des locataires en meublé payant à la semaine ou au mois doit être l'objet d'examen spécial.

Une allocation spéciale de 2 francs par jour pour chaque chômeur ou ménage de chômeurs secouru, avec majoration de 0,50 par enfant, sera attribuée aux logeurs à partir du 1^{er} avril.

Cette allocation constituera un premier versement à valoir sur le prix global du loyer.

Un règlement pour application de cette première indemnité a été établi par l'Administration pour en assurer le fonctionnement à partir de la date fixée.

En ce qui concerne l'extension des secours de loyer, le Préfet de la Seine s'est engagé à rappeler aux Municipalités la nécessité d'accorder, avec la subvention réglementaire du Département, le maximum d'allocation de secours de loyer aux familles atteintes par le chômage, qu'il soit partiel ou complet.

Dans ces conditions, je demanderai à tous mes Collègues, à Monsieur le Maire, en tant que Maire et Conseiller Général, de faire, auprès des Pouvoirs responsables, tout le nécessaire pour que les chômeurs lillois soient traités de même que les chômeurs de la Seine.

M. LE MAIRE. — Les observations de notre collègue et ami Lahaye visent différents points :

D'abord, l'application du décret du 10 mars dernier. Dès l'application de ce décret, j'ai fait connaître au Conseil que j'entendais l'appliquer dans sa lettre comme dans son esprit.

Notre collègue nous a signalé un cas particulier. Je lui ai donné l'assurance qu'il serait réglé sans retard. Si un chômeur estimait avoir droit à un secours supérieur à celui qu'il reçoit il aurait à saisir de sa réclamation le Président du Fonds de Chômage.

Notre ami Lahaye a fait état des mesures prises par le Conseil Municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine, afin que les chômeurs, dans le temps même qu'ils sont inscrits au Fonds de Chômage ne soient pas expulsés par leurs propriétaires.

Chaque fois qu'à Lille une expulsion doit avoir lieu je suis prévenu. J'interviens toujours afin d'obtenir les délais indispensables. En cette matière, mes pouvoirs sont malheureusement limités. Cependant, dans toute la mesure où j'ai des droits, j'entends en user.

Jean Garchery, Conseiller Municipal de Paris et Conseiller Général de la Seine, en son nom et au nom de ses amis, a déposé, le 10 mars dernier, sur le Bureau du Conseil une proposition concluant à l'allocation, en faveur des propriétaires et logeurs de travailleurs en chômage, d'une indemnité proportionnelle à l'importance du loyer.

Cette intervention de Jean Garchery s'est produite au lendemain du vote par la Chambre des Députés d'un crédit de cent millions en faveur des Fonds de Chômage. Le Sénat n'a pas cru devoir s'associer au vote de la Chambre, et a réduit à vingt-cinq millions l'importance du crédit.

Quelques jours après, considérant le vote du Sénat, Garchery devait abandonner sa proposition.

Sur intervention de M. Henri Sellier, Membre de la Commission du Travail au Conseil Général de la Seine, l'Assemblée votait une résolution par laquelle seraient indemnisés les propriétaires de petits meublés prenant en charge, d'abord, le blanchissage du linge et de la literie, ensuite, l'éclairage et le chauffage de leurs locaux, lorsqu'ils sont occupés par des chômeurs ; mesure dictée par de nobles préoccupations.

S'il est vrai qu'à Paris on compte, en dépit de la crise, des propriétaires de solide réputation, il est, par contre, quantité de petits propriétaires qui souffrent de la crise au même titre que les travailleurs. C'est en faveur de ces petits propriétaires ayant comme locataires des chômeurs qu'intervenait le Conseil Général de la Seine. Nous avons donc la certitude que cette Assemblée a pris une délibération non au titre d'indemnité allouée aux locataires chômeurs, mais bien aux petits logeurs de ces travailleurs en chômage et dans des conditions déterminées.

J'ai des raisons de penser qu'à Lille on ne connaît pas la situation de Paris. Il n'est pas, en notre ville, de logeurs qui prennent en charge le blanchissage du linge et des literies des chômeurs, assurent leur chauffage et leur éclairage.

Nous allons prendre une délibération votant un crédit supplémentaire de deux cent mille francs en faveur du Fonds Municipal de Chômage. Nous devons confirmer au Bureau de Bienfaisance notre volonté de voir attribuer des secours de loyers aux chômeurs dignes d'intérêt. Ainsi notre ami Lahaye aura obtenu satisfaction.

Le Conseil, unanime, s'associe aux déclarations de M. le Maire.

En ce qui concerne la crise, quelques éléments d'information :

Le nombre des chômeurs complets inscrits au Fonds Municipal de Chômage est en régression constante depuis le 9 mars. Prenant les chiffres semaine par semaine, nous trouvons, à cette date : 395 chômeurs. Ensuite : 393, 367, 338, 330, 329.

D'autre part, je reconnais volontiers qu'il est d'autres chômeurs que ceux inscrits au Fonds Municipal. Il en est qui ne veulent pas s'inscrire pour des raisons qui les regardent. D'autres qui ne présentent pas les conditions requises. Enfin des travailleurs œuvrant à domicile.

A la suite de délibérations prises au cours d'une séance précédente, nous allouons des subventions aux deux Caisses agréées à ce jour, des Syndicats Confédérés du Bâtiment et du Textile. Pour les mois de février et mars, au titre de secours aux chômeurs, nous avons alloué aux Caisses de Chômage des Syndicats du Bâtiment et du Textile, des subsides sur la base de mille quatre cent soixante-treize journées prises en charge. Au titre de secours aux chômeurs non seulement en allocations aux Caisses des Syndicats, mais aussi en subventions au Fonds Municipal, nous avons dépensé du 2 février au 26 avril, cent quatre-vingt-neuf mille francs quarante-cinq centimes.

Le Conseil donne acte à M. le Maire des éléments d'information qu'il a communiqués.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1334

Bureau
de Bienfaisance

Budget primitif
pour 1931

MESSIEURS,

Le budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour 1931 se présente ainsi qu'il suit :

Recettes	5.113.308 72
Dépenses	5.113.280 84

Excédent de recettes 27 88

Ce document appelle une remarque très importante en ce sens que, pour parvenir à son équilibre, il est fait état d'une subvention municipale de 2.000.000 francs contre 1.700.000 francs en 1930.

L'Administration du Bureau de Bienfaisance justifie cette différence en signalant que les secours en nature prévus au cours de l'exercice précédent de la manière suivante :

760.000 kg. pain à 1,95	1.482.000	
3.400 t. charbon à 230 fr.	782.000	
Divers	100.000	
		2.364.000
sont évalués comme suit pour 1931 :		
865.000 kg. pain à 2,25	1.946.250	
3.500 t. charbon à 230 fr.	805.000	
Divers	113.750	
		2.865.000
En plus		501.000

En accord avec vos 3^e et 5^e Commissions, nous vous prions de donner avis favorable à l'approbation de ce budget sous la réserve :

a) Que le montant de la subvention de la Ville ne sera fixé définitivement qu'à la clôture des opérations de l'exercice 1931 ;

b) Qu'en tout état de cause cette subvention n'excèdera pas la somme de 2.000.000 de francs prévue dans le budget qui nous est soumis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices a, dans sa séance du 7 mars 1931, décidé d'accorder à la Société pour la « Fabrication d'Accumulateurs et Appareillage Electrique Fabel », dont le siège est à Lille, 7, rue Crespel Tilloy, et moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 8.000 francs, plus charges, un bail emphytéotique de 18 années et 1 jour, du 15 mars 1931, pour un terrain d'une superficie de 1.200 m², sis à Lille, rue de Bapaume, et repris au cadastre Section J, N° 1.420.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la délibération prise à cet effet par le dit établissement charitable.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son testament olographe en date du 22 avril 1926, M. Georges Lyon, Recteur honoraire de l'Académie de Lille, a légué :

1° A l'Université de Lille, pour être attribuée à la Maison des Etudiants, la somme de 5.000 francs ;

N° 1345

Hospices

Bail emphytéotique
Rue de Bapaume

Avis

N° 1346

Legs Lyon

1°) à l'Université
de Lille
2°) au Comité local
de la Légion
d'Honneur
3°) à l'École
Primaire
Supérieure
Franklin

2° Au Comité local de Lille de la Légion d'Honneur, la somme de 1.000 francs ;

3° A l'Ecole Primaire Supérieure Franklin, un tableau représentant la place de la Cathédrale de Quimper.

Ces libéralités ont été acceptées par le Conseil de l'Université le 21 janvier 1930 et par le Comité Lillois de la Société de la Légion d'Honneur le 22 décembre 1930.

Nous vous proposons :

1° De donner un avis favorable à l'exécution des délibérations sus-visées ;

2° D'accepter le legs fait à l'Ecole Primaire Supérieure Franklin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1347

MESSIEURS,

Mandats spéciaux

Ratification

Nous avons l'honneur de soumettre à votre ratification, d'accord avec votre 3^e Commission, suivant les instructions antérieurement reçues de M. le Ministre, les frais faits par MM. les Membres du Conseil, de l'Administration et autres délégués municipaux.

Ils s'élèvent à la somme de 20.966 fr. 50 pour l'année 1930 et concernent les dépenses portées à l'état ci-après : Exercice 1930, Article 193 du Budget Ordinaire : 20.000 francs et article 43 du Budget additionnel : 5.000 francs ; remboursement aux Membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions.

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DETAIL DES MANDATS	Sommes
93	18 Janvier	Bocquet, Commis 1 ^{re} Direction.	Remboursement d'avances, frais de déplacement à Paris, en Janvier 1930 de MM. Willems, Adjoint et Bocquet, Commis, pour démarches relatives au règlement des Dommages de Guerre de la Ville.	288,10
555	13 Février	Lévy, Adjoint au Maire.	Frais de déplacement à Paris en Janvier 1930, pour étude de l'éclairage public	290,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
556	14 Février	Cochez, directeur des Travaux.	Frais de déplacement à Paris les 17 et 18 Janvier d'une délégation pour étude de l'éclairage public	465,10
568	13 Février	Bigot, Régisseur.	Droits afférents aux cartes de circulation sur les tramways Mongy délivrées à MM. Dhilly et Martin et frais divers occasionnés à M. l'Adjoint Favières, lors du Banquet des Amis de Lille en Janvier 1930	325,00
1005	3 Mars	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement des frais occasionnés lors des visites effectuées en Janvier 1930 par les élus de la région parisienne aux œuvres de la Ville de Lille	906,55
1065	8 Mars	D ^r Ducamp, directeur de l'Hygiène.	Frais effectués par M. St-Venant et M. Ducamp lors de la visite de la Biberonnerie de l'Assistance Publique à Antony et de l'atelier de la firme Adnet et Juan en janvier 1930	189,80
1296	20 Mars	Bigot, Régisseur.	Frais divers occasionnés à M. Favières les 29 janvier et 23 Février 1930 ..	33,00
2732	5 Avril	Brodel, Conseiller Municipal.	Remboursement des frais de représentation et de délégation à diverses fêtes en Avril 1930	73,60
2869	12 Avril	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement de frais occasionnés lors d'une visite faite à M. Fournier à Jeumont relative à la grève des Tramways en Avril 1930	112,50
3968	23 Avril	Leprette Jules, Lille.	Location d'une voiture automobile à l'occasion d'un voyage à Jeumont en Avril 1930	500,00
4484	2 Mai	Planque, Secrétaire Général.	Frais et débours à l'occasion d'un voyage à Paris en Avril 1930	301,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DETAIL DES MANDATS	Sommes
5318	26 Mai	Bigot, Régisseur.	Frais de taxis et divers occasionnés : 1° à M. Favières pour délégation ; 2° à M. Planque, lors des funérailles de Deceuninck à Armentières ; Droits afférents à la carte de circulation sur les tramways Mongy destinés à M. Brodel en Avril 1930.	360,50
5859	10 Juin	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement de dépenses occasionnées par divers déplacements en Mai 1930	265,70
5993	13 Juin	Favières, Adjoint au Maire.	Frais de déplacement à Liège du 7 au 10 juin 1930	398,00
5994	13 Juin	Saint-Venant, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés en Juin 1930 par suite de l'envoi des deux délégués à l'inauguration de l'orphelinat d'Osmoy	1.369,60
6077	18 Juin	Coolen, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés par suite de l'exécution de diverses délégations de Février à Juin 1930	48,00
6151	20 Juin	Planque, Secrétaire Général.	Frais de déplacement occasionnés par un voyage à Paris le 10 juin 1930	206,05
7649	27 Juin	Bigot, Régisseur.	Frais de représentation et divers occasionnés à MM. les Adjointes Favières et Doyennette, en Mai 1930	112,00
7750	2 Juillet	Peeters, Conseiller Municipal.	Remboursement des frais de déplacement à Lens les 7 et 8 Juin 1930 pour assistance à une cérémonie	87,45
8141	8 Juillet	Coolen, Adjoint au Maire.	Frais de représentation occasionnés le 22 Juin 1930 lors des fêtes de La Louvière	69,55
8143	8 Juillet	Planque, Secrétaire Général.	Frais occasionnés le 1 ^{er} Juillet 1930 par suite d'un voyage à Paris, pour conférence	206,05

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DETAIL DES MANDATS	Sommes
8241 à 8274	10 Juillet	Divers Conseillers Municipaux.	Frais de déplacements pendant le 1 ^{er} trimestre 1930.	4.812,15
8353	12 Juillet	Masson, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais de taxis occasionnés pour les consentements à domicile et les mariages après-midi du 5 avril au 7 Juillet 1930	293,00
8115	22 Juillet	D ^r Ducamp, Directeur de l'Hygiène.	Remboursement des frais occasionnés le 17 Juillet 1930 lors du voyage effectué par une délégation municipale à l'effet de visiter divers sanatoria dans lesquels sont placés des enfants lillois	316,00
8656	23 Juillet	D ^r Ducamp, Directeur de l'Hygiène.	Remboursement des frais effectués lors du voyage à Paris le 1 ^{er} Juillet 1930 en vue de l'achat d'un appareil de javellisation des eaux	204,85
8797	26 Juillet	Masson, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés par suite d'un voyage à Paris le 1 ^{er} Juillet 1930 en vue de conférer avec M. Labbé.	191,00
8798	26 Juillet	Courthéoux, Ingénieur du Service des Eaux.	Remboursement des frais de voyage à Frankthal, en juillet pour essais de pompes	629,10
10789	15 Sept.	Bigot, Régisseur.	Frais de taxi occasionnés à M. Favières pour délégation donnée par M. le Maire au dîner de la British Légion en août 1930.	16,00
12065	11 Sept.	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement des frais de déplacement motivés par le service pendant les vacances	491,00
12093	18 Sept.	Masson, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais de taxis nécessités par divers consentements à domicile et mariages après-midi, assistance à diverses cérémonies en remplacement de M. le Maire, pendant le 3 ^e trimestre..	340,00
13808	25 Octobre	Devernay, Adjoint au Maire	Remboursement des frais occasionnés pour délégation à Braine-le-Comte en Octobre 1930	90,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14007	30 Octobre	Ragheboom, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais de voyage à Paris, les 13 et 14 Octobre 1930	301,15
14202	7 Novembre	Bigot, Régisseur.	Frais de taxis occasionnés à M. Favières, pour délégations données par M. le Maire les 25 et 26 octobre 1930	29,50
15273	2 Décembre	Planque, Secrétaire Général.	Frais de délégation à Paris pour entrevue le 29 août concernant la gare de passage	197,00
15637	13 Décembre	D ^r Ducamp, Chef de la 5 ^e Direction.	Remboursement des frais occasionnés à MM. Arquembourg et Ducamp pour avoir assisté au Congrès de l'Hygiène à Paris en Octobre 1930 ..	1.123,80
17550	19 Décembre	Bigot, Régisseur.	Frais de taxis occasionnés à M. Favières pour délégations données par M. le Maire en Novembre 1930	99,00
17828	30 Décembre	Lahaye, Conseiller Municipal.	Frais de déplacements pendant le 2 ^e semestre 1930.	150,50
18104	6 Janvier	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement de frais assurés à l'occasion de diverses délégations en décembre 1930	41,00
18105	6 Janvier	Masson, Adjoint au Maire.	Frais de taxis, consentements à domicile et mariages après-midi, de septembre à décembre 1930.	273,00
18581 à 18602	24 Janvier 1931	Divers conseillers municipaux.	Frais de déplacements pendant les 3 ^e et 4 ^e trimestres 1930.	4.513,90
19209	18 Février 1931	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement de frais occasionnés par voyage à Paris, le 18 Décembre 1930	207,00
19673	11 Mars 1931	Brodel, Conseiller Municipal.	Frais de représentation lors de la fête des Auvergnats du 19 Octobre 1930	40,00
				20.966,50

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 147 de la loi du 5 avril 1884, le crédit des Dépenses imprévues, article 196 du Budget ordinaire, est à la disposition du Maire qui est tenu de rendre compte au Conseil Municipal de l'emploi qu'il en a fait.

Les dépenses imputées sur ce crédit s'élèvent à la somme de 5.879 fr. 95 pour l'exercice 1931.

Nous les soumettons à votre examen et vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de les ratifier.

En voici le détail :

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
32	6 Janvier	Petit, Chef de bureau.	Apposition sur les enveloppes de la Mairie de 2.000 timbres antituberculeux..	200,00
462	5 Février	Bleuzé, Préposé d'Octroi.	Frais de repas, de tramways, etc., pour mission effectuée à Marquette ..	55,00
502	10 Février	Bigot, Régisseur.	Salaire d'un préposé d'octroi pour heures supplémentaires, en Janvier 1930	96,00
1004	3 Mars	Receveur Municipal de Lille.	Part revenant aux saisissants par suite de la confiscation et de l'amende encourues par M. Jean Collot à Lille	0,90
1275	20 Mars	Vaillant, Agent de la Compagnie l'Ancienne Mutuelle du Calvados.	Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Prime de l'année 1930, police n° 762146 : 1.586,19 payé par mandat 1274, art. 114 B. O. 1930 1.500,00 A payer par le présent mandat	86,19
2719	3 Avril	Receveur Municipal de Lille.	Part revenant aux saisissants par suite d'un procès-verbal dressé le 21 Septembre 1929 contre M. Bos de Lille pour infraction à la circulation des automobiles	8,69

N° 1348

*Dépenses
imprévues*

Ratification

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8620	21 Juillet	Receveur Municipal de Lille.	Remboursement de frais de poursuites relatifs à diverses cotes irrécouvrables admises en non valeur	54,94
10644	6 Sept.	Max Descamps, Lille.	Remboursement du timbre de dimension (Demande de dégrèvement de la taxe sur les domestiques)	3,60
12677	26 Sept.	Roger, Pharmacien, Lille.	Remboursement du timbre de dimension (Demande de dégrèvement de la taxe sur les domestiques)	3,60
12941	4 Octobre	Charles Amos, Lille.	Remboursement du timbre de dimension (Demande de dégrèvement de la taxe sur les domestiques)	3,60
9461	8 Octobre	Bigot, Régisseur.	Coût d'une feuille de papier timbré relative à l'installation d'une prise d'eau, rue du Fresnes	3,60
13809	25 Octobre	Marie Abran, chez M. L. Lorthiois, à Tourcoing.	Frais de déplacement à Paris, au Ministère de l'Hygiène, en Octobre 1930 pour établissement d'un duplicata de livret d'infirmière dont l'original a été égaré	126,50
14010	30 Octobre	Duprez, Lille.	Remboursement d'une partie de la somme payée pour redevance afférente aux balcons de l'immeuble 4, rue de la Barre et appartenant à M. Vandame à Lille	60,00
14011	30 Octobre	Joncquez Frères, Lille.	Remboursement de la somme payée à tort pour redevance de balcon de l'immeuble 128, boulevard Vauban	37,50
14015	30 Octobre	Brame, 9, rue des Dondaines, Lille.	Remboursement de la rétribution pour cours spéciaux et études payée pour son fils Roland, élève de l'Ecole Montesquieu, du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1930	60,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14016	30 Octobre	Duhaut, 70, rue de Lannoy, Lille.	Remboursement de la rétribution pour cours spéciaux et études payée pour sa fille Madeleine, élève à l'Ecole Descartes, du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1930	60,00
14280	10 Novemb.	Le Receveur Municipal, Lille.	Frais de poursuites relatifs à diverses cotes irrécouvrables admises en non valeur	81,20
14303	12 Novemb.	Lorthiois, Lille.	Remboursement de la redevance pour balcon de l'immeuble 14, rue d'Esquermes à Lille	15,00
14741	24 Novemb.	Le Trésorier Payeur Général du Nord.	Remboursement d'une somme de 30 fr. afférente à la taxe municipale sur les billards pour Décembre 1923. Cette somme fit l'objet de deux versements	30,00
15523	11 Décemb.	Leeschaeve, Caserne Bouvines, Lille.	Remboursement de la rétribution pour cours spéciaux et études payée pour son fils Robert, élève à l'Ecole L.-Blanc, du 20 Octobre au 22 Novembre 1930	10,00
17122	26 Décemb.	L'Inspecteur principal de Police.	Traitement de la concierge de la Morgue. Mois de décembre 1930 212,00 Payé par mandat n° 17121, art. III B. O. 1930 105,00 A payer par le présent mandat	107,00
17176	28 Décemb.	Le Chef de la 4 ^e Direction.	Indemnités aux employés chargés de famille. Indemnités du 4 ^e trimestre 1930 au personnel du Service de l'E. P. 1.350,00 Payé par mandat n° 17138, art. II B. O. 1.168,32 A payer par le présent mandat	181,68
18073	2 Janvier	Receveur Municipal de Lille.	Montant du débit du compte « Recouvrement de frais de poursuites » (du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1930). Solde débiteur Compte avances p ^r frais de poursuites 240,04 Solde créditeur p ^r dito 118,99 Débet à la charge de la Ville	121,05

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
18078	3 Janvier	Receveur des Contributions Indirectes, Lille.	Frais d'assiette et de perception de la taxe sur les automobiles (4 ^e trimestre 1930) 5.090,78 Payé par mandat n° 18077, art. 35 B. O. 1930... 5.050,47 A payer par le présent mandat	40,31
18180	7 Janvier	Roussenac, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire pour cours spéciaux et études de son fils Pierre, élève à l'Ecole V. Duruy, du 10 Octobre au 31 Décembre 1930	40,00
18344	14 Janvier	Jules Marquis, 2, rue du Curé St-Etienne, Lille.	Remboursement du coût d'un timbre de dimension pour demande de dégrèvement de la taxe sur les domestiques de 1930	3,60
18337	15 Janvier	Loez, 183, rue des Postes, Lille.	Remboursement de la rétribution pour cours spéciaux et études payée pour son fils Pierre, élève à l'école Rollin, du 11 Octobre au 31 Décembre	40,00
18435	19 Janvier	Grande Pharmacie de France.	Fourniture de produits pharmaceutiques à Mme Galle (1 ^{er} semestre 1930).	148,70
18520	20 Janvier	Alphonse Sobrie, retraité de la Ville.	Indemnité pour charges de famille pour 1 enfant de moins de 16 ans, année 1930	600,00
18574	26 Janvier	V ^{ve} Martin, 49, rue Mira-beau, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Claude, élève à l'école L.-Blanc pour décembre 1930	10,00
18744	27 Janvier	Jules Pecqueur, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Georges, élève à l'école V. Duruy, pour Décembre 1930	20,00
18763	27 Janvier	L'Inspecteur principal de police.	Indemnité pour charges de famille, à un agent de police, 3 ^e trimestre 1930 ..	150,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
18753	27 Janvier	Faitiche, 40, rue du Centre, Ronchin.	Remboursement des sommes perçues, pour sa participation dans les frais de séjour de son fils, André, traité au Sanatorium de Zuydcoote du 1 ^{er} Juillet au 30 Novembre 1930	153,00
18900	3 Février	Receveur Municipal de Lille.	Frais de poursuites relatifs à diverses cotes irrécouvrables admises en non-valeur	45,05
18937	3 Février	Bigot, Régisseur.	Achat de sandwiches et de bière, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 Décembre 1930.	59,45
18981	5 Février	Waquet, 11, rue du Cirque, Lille.	Remboursement du coût d'un timbre de dimension concernant une demande de dégrèvement de la taxe sur les chiens en 1930	3,60
19334	24 Février	Robert Mazet, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.	Traitement des mois d'Octobre, Novembre, Décembre 1930	515,70
19335	24 Février	Lemaire, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.	Traitement des mois d'Octobre, Novembre, Décembre 1930	945,30
19366	25 Février	M ^{me} Cromad, 7, rue J. Denneulin, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille, Andrée, élève à l'école L.-Blanc du 1 ^{er} Novembre au 31 Décembre 1930	20,00
19601	4 Mars	Sadoum frères, Lille.	Remboursement de droits payés en trop pour étalage sur la voie publique, 3 ^e trimestre 1930	69,00
19755	14 Mars	Geldof, Boulanger, rue E.-Jacquet, Lille.	Indemnité représentant la valeur des marchandises avariées placées dans sa cave, par suite d'inondation, lors de l'exécution de travaux de construction d'une cuvette d'égout face à l'immeuble occupé par lui	587,60
19774	17 Mars	Receveur Municipal de Lille.	Frais de poursuites relatifs à diverses cotes irrécouvrables admises en non-valeur	163,61

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
19834	18 Mars	Trésorier Payeur Général du Nord.	Part contributive de la Ville dans les dépenses des chemins de grande communication n ^{os} 6, 7, 48, 8.483,00 Payé par mandat n ^o 19833, art. 64 B. O. 7.624,02 Reste à payer par le présent mandat	858,98 <hr/> 5.879,95

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1349
—
Subsides à diverses Associations pour Congrès
—
Ratification
—

Nous avons mandaté sur le crédit « Subsides à diverses Associations pour participation à des Congrès », article 194 du Budget ordinaire, certaines dépenses que nous soumettons à votre ratification, d'accord avec votre 3^e Commission.

Elles s'élèvent à la somme de 5.388 fr. 90 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1930 et sont détaillées au tableau suivant :

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
92	18 Janvier	J. Janssens, Trésorier du Syndicat des marchands ambulants.	<i>Subvention pour participation au Congrès :</i> du Havre, les 11, 12 Février 1930	232,00
1214	19 Mars	A. Callaert, Trésorier du Syndicat des Commerçants sur marché.	de Paris, du 19 au 21 Mars 1930	179,00
2728	4 Avril	Retailleau, Trésorier de l'Union des Etudiants de Lille.	d'Alger, du 9 au 15 Avril 1930	1.000,00
3713	15 Avril	J.-Bte Merlier, Trésorier du Syndicat des Contributions Indirectes.	de Paris, du 6 au 8 Mars 1930	178,70
4009	24 Avril	Aug. Langie, Trésorier de la Section Syndicale des Employés de l'Université de Lille.	de Paris, du 16 au 19 Avril 1930	204,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
5035	30 Mai	Paul Babin, Trésorier de la Chambre Syndicale des Artistes Musiciens de Lille.	de Paris, du 19 au 21 Mai 1930	179,00
5602	30 Mai	Maurice François, Trésorier du Syndicat des Machinistes et Choristes fusionnés et emplois similaires.	de Paris, du 19 au 21 Mai 1930	179,00
5908	12 Juin	Henri Diéval, Trésorier de la Section Syndicale de la Police.	de Bourges, du 1 ^{er} au 5 Juin 1930	976,20
7741	2 Juillet	Achille Vandercruysse, Trésorier de la Fédération du Nord de la Libre Pensée.	de Périgueux, du 14 au 16 Août 1930	500,00
8000	8 Juillet	Léon Hermant, Trésorier du Syndicat National des Agents des Lycées (Groupe National).	de Paris, du 19 au 21 Juillet 1930	179,00
8611	23 Juillet	Association Amicale des Sourds et Muets du Nord et du Pas-de-Calais.	de Liège, du 15 au 17 août 1930	165,00
9292	4 Août	Syndicat l'Avenir des Voyageurs, représentants et placiers de Commerce.	de Paris, du 15 au 17 Août 1930	179,00
9827	23 Août	Louis Dépret, Trésorier du Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie de Lille et environs.	de Paris, du 15 au 17 Août 1930	179,00
9982	29 Août	M. Bouchez, Trésorier du Syndicat Général des employés des P. T. T. (Section du Nord).	de Toulouse, du 8 au 11 Mai 1930	497,00
10774	15 Sept.	M. Vanriest, Trésorier du Syndicat des Employés de Chemin de fer de Lille et environs.	de Paris, du 12 au 15 Novembre 1930	204,00
12699	27 Sept.	Doutrevaux, Trésorier du Syndicat des ouvriers du Gaz de Lille et environs.	de Paris, du 9 au 11 Octobre 1930	179,00
14755	26 Novemb	Léonard Lallemand, Trésorier de l'Association des Retraités des Services Publics de la Ville de Lille.	de Paris, du 14 au 16 Novembre 1930	179,00
				<u>5.388,90</u>

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1350

MESSIEURS,

Règlement des
dettes arriérées

Ratification

Nous avons mandaté, au cours de l'exercice 1930 certaines dépenses afférentes aux exercices écoulés sur l'article « Dépenses extraordinaires N° 20. Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs ».

Nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien ratifier ces dépenses dont le montant s'élève à 98.372 fr. 66 suivant détail ci-après :

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14	2 Janvier	Trésorier-Payeur Général du Nord.	Frais de séjour d'aliénés traités pour le compte de la Ville à l'Asile de Dury-les-Amiens de 1914 à 1919	2.000.41
63	14 Janvier	G. Vanlaer, Notaire à Lille.	Frais et honoraires pour établissement d'un acte contenant acquisition par voie d'échange d'un terrain sis à Lille, rue A.-de-Vigny, appartenant à la Société Anonyme « La Grande Brasserie »	9.924.20
67	14 Janvier	Vignion, Instituteur adj., Ecole Condorcet.	Rappel du 1 ^{er} Avril 1929 d'une augmentation annuelle de 800 fr. sur l'indemnité de logement	400.00
1311	25 Mars	A. Marchand, Trésorier du Syndicat unitaire du Bâtiment, 36 bis, rue Phil.-de-Comines, Lille.	Subvention accordée au Syndicat unitaire du Bâtiment pour participation au Congrès de Paris qui a eu lieu du 20 au 24 décembre 1929	229.00
1312	25 Mars	Ch. Lignon, Instituteur, Lezennes.	Subvention accordée au Syndicat National des Instituteurs et Institutrices publics (Section du Nord) pour participation à divers Congrès	1.006.00
2407	31 Mars	Devernay, Collecteur.	Rappel d'augmentation de traitement du 1 ^{er} Novembre au 31 Décembre 1929.	133.33
2409	31 Mars	Leblon, Collecteur.	Rappel d'augmentation de traitement du 1 ^{er} Novembre au 31 Décembre 1929.	140.00
2667	2 Avril	L. Comère, Lille.	Fourniture de plâtre à l'École des Beaux-Arts et aux Cours Professionnels de garçons pendant le 4 ^e trimestre 1929	942.50

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DETAIL DES MANDATS	Sommes
2668	2 Avril	M ^{me} Delbecque, Veuve d'un contremaître du cours des coupeurs en confec- tions décédé le 13-11-29.	Traitement du 1 ^{er} au 13 No- vembre 1929	202,20
2669	2 Avril	Compagnie Générale d'E- lectricité, Lille.	Réparation de la batterie d'accumulateurs du Gd Théâtre. Travaux exécu- tés en Août et Septembre 1927	5.766,60
2670	2 Avril	Louis Danel, Trésorier de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.	Remboursement des dépen- ses engagées par la So- ciété des Sciences pour le concours de la Bourse Wicar en Septembre et Octobre 1929	523,40
2790	4 Avril	Martin, Trésorier comp- table de l'Orchestre du Théâtre Sébastopol.	Rappel d'augmentation de traitement des musiciens du Théâtre Sébastopol, pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1929	1.386,00
			Remboursement d'ordon- nances de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété bâtie	
2844	10 Avril	M ^{me} Veuve Coppens, 2, rue Mourmant.	Rôles années — Ord. N ^{os} 1924-1925 2651-2652 1926-1927 2653-2654	37,60
5875	10 Juin	J. Bleuzé, 87, rue Mattéotti.	1920 2839	2,85
5874	7 Juin	Lebouy, par Ducastel, Lille	1926 2817	81,20
14267	8 Novembre	Veuve Huyghe, Lille.	1927 739	3,96
19047	7 Février 1931	Receveur d e s Hospices, Lille.	Rôles années 1921. Ord. 1180 318,90 Rôles années 1924. Ord. 1181 318,90 Rôles années 1925. Ord. 1183 318,90	956,70
2858	10 Avril	Van Thienen, Adj ^t .	Indemnité de logement p ^r l'année 1929.... 2.501,66 A déduire som- mes touchées par mand ^{ts} N ^{os} 2199, 5992, 11041 et 15039, Art. 168 B. O. 1929 1.600,00 Reste à payer	901,66
3711	15 Avril	Bigot, Régisseur.	Dépenses effectuées en Dé- cembre 1929, pour le ser- vice de l'Orientalion pro- fessionnelle	63,70

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
3662	25 Avril	Durand, Professeur.	Rappel d'augmentation d'indemnité du 15 Octobre au 31 Décembre 1929.	168,89
3664	25 Avril	Blervacques, Contremaitre.	id.	221,67
3666	25 Avril	Dellis, Contremaitre.	id.	221,67
3668	25 Avril	Pacaux, Contremaitre.	id.	221,67
3669	25 Avril	Goubet, Contremaitre.	id.	221,67
3672	25 Avril	Meurant, Contremaitre.	id.	147,78
3674	25 Avril	Mahieu, Contremaitre.	id.	147,78
3676	25 Avril	Rousseau, Directeur Ecole Jussieu.	id.	168,89
3678	25 Avril	Louis Wagon, Instituteur.	id.	337,78
3680	25 Avril	Charles Méry.	id.	168,89
3682	25 Avril	Edmond Biloire.	id.	168,89
3684	25 Avril	François Catel.	id.	168,89
3686	25 Avril	Louis Pichon.	id.	168,89
3650	17 Avril	M ^{me} Potiron-Pignet, Directrice de la Maison Maternelle Julia Bécour.	Traités des 21 Octobre 1925 et 14 Décembre 1929. Frais de séjour des malades traités pour le compte de la Ville pendant le 4 ^e trimestre 1929.	1.404,00
3816	18 Avril	Docteur Cornille, Lille.	Honoraires pour soins donnés suivant réquisitions de police à divers malades	45,00
3817	18 Avril	Société Coopérative l'Avenir, Lille.	Fourniture de vin en Décembre 1929	831,00
3906	19 Avril	Receveur chef du Centre de Dépôt.	Conversations téléphoniques échangées au cours de l'année 1928	48,30
3907	19 Avril	Ed. Belval et Fils, Lille.	Bat. de Sapeurs-Pompiers. Fourniture de brides spéciales en acier en Juillet 1929	472,80
2020	23 Avril	Marousez, Pharmacien, Lille.	Bains Liberté. Fourniture de produits pharmaceutiques en Décembre 1929.	7,35
4028	24 Avril	Receveur Municipal de Lille.	Remboursement d'avances. Frais d'établissement des rôles de la Taxe Municipale des chiens. Remboursement des frais de poursuites relatifs à diverses côtes irrécouvrables de l'exercice 1929, admises en non-valeur..	0,20

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DETAIL DES MANDATS	Sommes
			<i>Honoraires pour soins don- nés sur réquisition de po- lice.</i>	
4084	24 Avril	Docteur Soulez, Lille.	le 12 Novembre 1929	100,00
4085	24 Avril	Docteur Looten, Lille.	le 28 Septembre 1929	20,00
4495	30 Avril	Docteur Lefebvre, Lille.	en Juillet 1929	15,00
9517	11 Août	Docteur Crépin, Lille.	Août et Septembre 1929 ..	30,00
6259	25 Juin	Docteur Razemon.	Année 1929	150,00
4198	5 Mai	Louis Delemotte, ex-em- ployé.	Arrérages du mois de Dé- cembre 1929, d'une pen- sion annuelle de 516,60..	43,05
			<i>Fournitures de produits pharmaceutiques.</i>	
4570	5 Mai	Fourrier, Pharmacien.	à l'ouvrier Trinchev en Janvier 1928	25,88
4648	8 Mai	Gorlier, Lille.	à l'ouvrier Bailleux, en Dé- cembre 1929	79,35
5652	31 Mai	Grande Pharmacie de Paris	à l'ouvrier Lapaille, 4 ^e tri- mestre 1929	16,10
5192	22 Mai	Danès, Lille.	Divers ouvriers du dépôt de voirie, 4 ^e trimestre 29.	121,34
14260	8 Septembre	Héritiers Lovigny, La Ma- deleine.	Divers, années 1925-1926..	162,18
12119	19 Novemb.	Wasse, Lille.	Clément, surveillant de voi- rie. Octobre 1929	83,49
15458	6 Décembre	Van Beek, Lille.	Clément, surveillant de voi- rie. Octobre 1929	101,90
15243	2 Décembre	Mairesse, Lille.	à l'ouvrier Vangermée, Janvier 1928	16,40
18434	19 Janvier 1931	Grande Pharmacie de France.	M ^{me} Galle, Décembre 1929.	32,67
19780	17 Mars 1931	Delcambre, Lille.	à l'ouvrier Lambert, Octo- bre 1929	148,85
4584	6 Mai	Trésorier-Payeur Général du Nord.	Abonnement au Bulletin des Lois, années 1919 et 1921	18,00
4687	7 Mai	Anciens Etablissem. Ver- bièse.	Marché du 20 Décembre 1928, Magasin Porte de Dunkerque. Fourniture de fluoresceïne pour hy- drologie en Décembre 1929	4,25
4733	10 Mai	Dewandel, chauffeur.	Indemnité pour charges de famille du 1 ^{er} Novembre au 31 Décembre 1929 ..	83,33

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
			Honoraires payés à divers médecins	31.295,11
4755	13 Mai	L. Waterlot, Thumesnil.	Soins donnés à M. Craye, Septembre 1929 (voirie)..	56,00
4802	16 Mai	Duterne, Lille.	Derache, Septembre à Décembre 1929	232,00
5117	21 Mai	J. Morel, Lille.	Watteau, Juin 1928	32,00
8669	16 Mai	Lancelle, Lille.	Vangheluwe, Avril à Mai 1929	113,00
14266	8 Novembre	Baré, Lille.	Neusdens, Décembre 1929.	97,00
15248	2 Décembre	Petit, Lille.	Clément, Octobre 1929 (voirie)	400,00
19023	7 Février 1931*	Cordonnier, Lille.	Lambert, Octobre 1929	129,00
4864	14 Mai	Maurette, Professeur Ecole Baggio.	Cours municipaux Post-scolaires. Traitement du mois de Décembre 1929.	100,00
5876	10 Juin	Dupied, Café du Centre, Pérenchies	Rôles de l'année 1926, Etat 503, N° 4. Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement N° 2842, concernant la taxe sur les voitures automobiles.	16,25
8464	15 Juillet	Louis Fichelle, Lille.	Loyer du 1 ^{er} Avril au 31 Décembre 1929 d'un bâtiment à usage de poste de police et de pompiers sis à l'angle des rues de Cassel et Guillaume Tell ..	3.712,50
8670	13 Juin	Flipo à Nice par le Receveur Municipal de Lille.	Excédent de versement constaté par le Receveur Municipal de Lille le 2 Octobre 1928. (Quittance 22.391)	18,90
8671	24 Juillet	Martial Faure.	Allocation de la Médaille d'Honneur pour l'année 1929	100,00
8672	10 Juillet	Les Héritiers de M. Ch. Gashlinger, ex-commissaire de Police décédé le 17 octobre 1914.	Secours exceptionnel alloué par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 Février 1919	4.500,00
8673	11 Juillet	Le Trésorier-Payeur Général du Nord.	Solde des frais de perception des taxes de remplacement d'octroi afférents à l'exercice 1929	376,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
8674	25 Juillet	Désiré Averbéke.	Adj. du 19 Février. Hôpitaux Saint-Sauveur et Charité. Fourniture de cercueils en décembre 1929	3.013,00
8779	25 Juillet	A. Desmettre, Lille.	Marché du 20 Décembre 1928. Fourniture d'essence et pétrole en Novembre 1929	8.569,45
8689	24 Juillet	Percepteur de Lille-Sud-Est.	Taxe de mainmorte afférente à l'année 1929, concernant l'immeuble 17 b. rue des Urbanistes, Lille	266,49
10469	25 Juillet	Inspecteur principal de Police.	Rappel d'augmentation de traitement de décembre 1929, à deux gardes de jardins	87,48
10795	16 Septemb.	Trésorier-Payeur Général du Nord.	Reste à payer dans le Contingent de la Ville dans les dépenses de la protection de la santé publique pendant l'année 1929.	1.036,73
12196	22 Septemb.	Clément, 75, rue de Tour-nai, Lille.	Frais de taxis occasionnés par suite d'un accident survenu dans son service le 7 Octobre 1929.	55,00
12670	26 Septemb.	Percepteur de Lille Sud-Ouest.	Remboursement des frais de poursuites exposées par M. le Percepteur en 1929 relatifs à l'ordonnance de dégrèvement N° 672 du 10-9-1930. Foncier non bâti	2,20
14182	7 Novembre	Trésorier-Payeur Général d'Ille-et-Vilaine, par le T. P. G. du Nord.	Frais de séjour de M ^{lle} Blanche Minet, traitée pour le compte de la Ville, du 13 Novembre au 21 Décembre 1929 à l'Hôpital de Rennes	532,00
4955	8 Novembre	Union Electrique Industrielle, Lille.	Colonie de vacances rue de l'Arbrisseau, 232. Fourniture de courant électrique de Mars 1928 à Décembre 1929	583,80
14258	8 Novembre	Sourisse Vinial, Lille.	Propreté publique. Fournitures de carottes en Décembre 1929	180,00
14259	8 Novembre	Trésorier-Payeur Général du Nord.	Frais de séjour de M ^{me} L. Clément traitée pour le compte de la Ville au Sanatorium de Bligny du 9 Mai au 30 Juin 1924	636,00

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14261	8 Novembre	Meigné-Vandorpe, Lille.	Fournitures de rames papier en Décembre 1929..	815,00
14262	8 Novembre	Société Anonyme Autom. Peugeot, Lille.	Service des secours publics. Réparation de la voiture 177 B 68.396 et fournitures de lampes et fil soupliso en Août 1930.	38,25
14263	8 Novembre	Doise, A., Gardien de la Paix.	Rappel d'indemnité de charges de famille allouée pour un enfant dont il a la charge en qualité de tuteur. Période du 26 Janvier 1926 au 30 Juin 1928.	1.024,58
14265	8 Novembre	Veuve Mariencourt, 9, rue Mahieu.	Remboursement de 2 mois de loyer payés en trop pour location de l'immeuble 28, rue Wicar à Lille	54,00
14269	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	Frais de séjour de malades traités pour le compte de la Ville à l'Hôpital de la Charité pendant l'année 1929	1.807,30
14276	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	Frais de séjour de divers malades traités pour le compte de la Ville à l'Hôpital Saint-Sauveur, de Septembre à Décembre 1929	1.496,85
14268	8 Novembre	Receveur des Hospices de Roubaix.	Rappel de majoration du prix de journée concernant divers malades traités pour le compte de la Ville en 1929	184,44
			Rappels de majoration du prix de journée concernant les personnes suivantes traitées pour le compte de la Ville.	
14270	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	MM. Bonnet et Hôp. Saint-Sauveur. Année 1929. A. Hatron	393,60
14271	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	M. Bonnet, Pav. des Convalescents, 23 Nov. au 12 Décembre 1929	26,22
14272	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	Divers. Hôpital Charité. Année 1929	1.882,93
14273	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	Divers. Hôpit. St-Sauveur. Année 1929	958,27

N ^{os} des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
14274	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	Roelen et Heusdens. Hôp. Charité. Octobre et Décembre 1929	19,50
14275	8 Novembre	Receveur des Hospices de Lille.	Derache. Hôp. St-Sauveur. Septembre 1929	27,30
14294	10 Novemb.	Labbé, par le Percepteur Lille Sud-Est.	Rôles des années 1926 et 1927. Divers articles. Remboursement des ordonnances N ^{os} 298-299. concernant la contribution foncière sur les propriétés bâties et taxe V. C.	239,65
13756 à 13769	13 Novemb.	Divers Instituteurs et Institutrices.	Rappel d'augmentation d'indemnité de logement pour l'année 1929	9.900,33
14408	15 Novemb.	M ^{me} Veuve Caron, adjointe.	Indemnité de logement p ^r la période du 4 Sept. au 31 Déc. 1929, au taux de 2.400 fr. par an.. 780,00 Mandaté pour la même période sur le taux de 1.600 fr. par an. mandats N ^{os} 11149, 15059, Art. 168 B. O. 1929 520,00 Reste à payer	260,00
14411	15 Novemb.	Marcel Dennau, Trésorier du Cercle Sportif lillois.	Subvention allouée pour l'année 1929	675,00
14414	17 Novemb.	Faucompré, Régisseur.	Rappel d'augmentation de traitement à divers ingénieurs pour la période du 1 ^{er} Juillet au 31 Décembre 1929	5.075,00
14410	17 Novemb.	Receveur Administration Générale de l'Assistance publique, Paris.	Rappel de majoration du prix de journée concernant divers malades traités pour le compte de la Ville dans différents hôpitaux parisiens pendant l'année 1928	272,63
12678	19 Novemb.	Héritiers de P. Demarcq. Retraité de la Ville, décédé le 29 décembre 1928.	Allocation de la Médaille Communale pour la période du 1 ^{er} Janvier au 29 Décembre 1928	99,72
12679	19 Novemb.	Héritiers de P. Demarcq. Retraité de la Ville, décédé le 29 décembre 1928.	Rappel d'augmentation de traitement du 1 ^{er} Janvier au 31 Juillet 1928	991,66
15062	28 Novemb.	E. Payen, Lille.	Usine d'épuration. Fourniture de toile émeri en Décembre 1929	11,25

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
15037	2 Décembre	Defenin, Lille.	Adj. du 26 Février 1929. 18 ^e lot. Divers bâtiments. Travaux de serrurerie en Décembre 1929	535,03
15060	2 Décembre	D. Pottier, Lille.	Divers bâtiments. Travaux et fournitures exécutés en Octobre 1929	139,55
15057	2 Décembre	Société Ouvrière « Le Travail », Lille.	Adj. du 26 Février 1929. 23 ^e lot. Travaux de vitrage d'une bibliothèque en décembre 1929	283,73
15061	2 Décembre	Fournier, 9 bis, Quai de la Haute-Deûle.	Fournitures de perches, crocs en acier, etc., en Décembre 1929	196,00
15244	2 Décembre	Jean Dhour, Lille.	Marché du 20 Décembre 1928. Fourniture de cordage et ficelle en Décembre 1929	77,50
15484	8 Décembre	Société Anonyme Autom. Peugeot, Lille.	Réparation et remplacement de diverses pièces Voiture 117 B en Septembre 1929	3.651,75
15388	5 Décembre	G. Sadoine, Lille.	Adj. du 26 Février 1929. 8 ^e lot. Hôtel de Ville. Installation du bureau de vote en Décembre 1929 ..	496,00
15506	10 Décemb.	Société Eau et Assainissement, Paris.	Usine d'épuration des eaux. Fourniture, pose et ajustage de manchettes en tubes acier en Octobre 1929	272,00
15614	12 Décemb	E. et L. Prate, Lille.	Marché du 20 Décembre 1928. Fourniture d'huile à moteur en Décembre 1929	86,25
16979	25 Décemb.	Albert Hohl, adj. aux S. P.	Indemnité du 4 ^e trimestre 1929 pour un enfant	125,00
17500	24 Décemb.	Duquesnoy, Lille.	Marché du 1 ^{er} Juillet 1929. Jardin Vauban. Chalet des Chèvres. Fourniture de paille, avoine, etc., en Décembre 1929	952,30
17574	24 Décemb.	Compagnie Continentale du Gaz.	Marché du 3 Nov. 1928. Magasin Brûlé. Fourniture d'un radiateur à gaz en Novembre 1929	419,25
17581	24 Décemb.	Compagnie Continentale du Gaz.	Conv. des 19 Décembre 1924 et 2 Juillet 1925. Divers bâtiments. Règlement définitif de la majoration pour variations économiques du 2 ^e Semestre 1929	1.527,91

Numéros des mandats	Dates	PARTIES PRENANTES	DÉTAIL DES MANDATS	Sommes
19007	6 Février 1931	J. Dorchies, Lille.	Remboursement de contributions foncières et taxes de remplacement payées en 1929 pour terrains sis à Lille, rue de l'Argillière (art. 181 et 1615)....	104,83
19376	27 Février	Le Caissier Payeur Central du Trésor Public par le T. P. G. Nord.	Frais de séjour de divers malades traités pour le compte de la Ville dans les Hôpitaux de Paris, en 1928 et 1929	4.216,40
19440	2 Mars	Le Receveur des Hospices de Lyon.	Frais de séjour de M ^{me} Helboux à l'Hôpital de Lyon du 4 au 24 Avril 1929 ..	44,60
19441	2 Mars	Le Receveur Municipal de Villeurbanne.	Frais de séjour de Jeanne Hunez à l'Hôpital de Lyon du 2 au 13 Février 1929	259,58
19439	2 Mars	Le Receveur de l'Admin. Générale de l'Assistance publique, Paris.	Frais de séjour de divers malades traités dans les hôpitaux de Paris en 1929	2.438,58
19866	23 Mars	Le Percepteur de Lille Sud-Est.	Remboursement d'une ordonnance de dégrèvement n° 1279 concernant la taxe sur les chevaux et voitures de 1927	3,50
4473	30 Avril	Lenogré, Contrôleur des Contributions Directes.	Indemnité du 1 ^{er} au 15 Octobre 1930	150,00
				<u>98.372,66</u>

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 8 décembre 1929, a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1930 les balcons, loggias, balcons couverts, vérandas, bow-windows, tourelles et autres constructions fermées en encorbellement, pour la partie de ces ouvrages faisant saillie sur la voie publique, seraient soumis à la taxe prévue par la loi du 13 août 1926.

N° 1351

*Taxe Municipale
sur les balcons*

*Constructions
nouvelles*

*Admissions
en non-valeur*

Il a, en même temps, arrêté le tarif applicable pour le recouvrement de cette taxe.

Plusieurs propriétaires que nous avons taxés en exécution de cette décision nous ont fait parvenir des demandes de dégrèvement, alléguant que leur immeuble, de construction récente, a été édifié à l'aide de leurs deniers personnels et sans aucun emploi de dommages de guerre et que, dès lors, ils sont en droit de bénéficier des dispositions du paragraphe 3 de la loi du 1^{er} avril 1926 étendant l'exemption de l'impôt foncier des constructions neuves, pendant quinze ans, aux taxes spéciales perçues au profit des départements et des communes.

Après un examen approfondi de la question, notre Conseiller Juridique nous a fait connaître que les susdites réclamations lui paraissaient fondées, qu'au surplus une décision récente du Conseil de Préfecture de la Seine, statuant dans une matière analogue, avait conclu à l'exonération.

Nous vous demandons, dans ces conditions, en accord avec votre 3^e Commission, de vous ranger à cet avis et de décider le remboursement des sommes perçues, au titre de l'année 1930, sur les personnes désignées ci-après :

HORS-ZONE ET PREMIÈRE ZONE

I. — Balcons

NOMS	DOMICILE	Sommes perçues
Fiévet, Avenue St-Maur, 7, La Madeleine.	Rue de Béthune, 54	30,00
Pruvost-Mauroy, 37, rue St-Henri, La Madeleine.		30,00
Serloten, 67, rue de Béthune, Lille.	Rue de Béthune, 58	30,00
Flavigny père et fils, 1, rue des Buisses.	Rue de Béthune, 67	20,00
Diéval, 77, rue de Béthune.	Rue de Béthune, 73-75	20,00
Houte, 135, rue Solférino.	Rue de Béthune, 77	40,00
Vanschamelhout, 8, rue de Tournai.	Place de Béthune, 3	60,00
Boucquey, 259, boulevard de la République, La Madeleine.	Rue de Tournai, 8	40,00
Peirsegaële et C ^{ie} , rue des Arts, Lille.	Rue de Tournai, 10	30,00
Rouzé, 84, rue Brûle Maison.	Rue des Arts, 9	40,00
Durand, 7, rue St-Julien, Douai.	Rue Hôpital Militaire, 19	30,00
	Rue Hôpital Militaire, 11	40,00
		30,00
Administration du Bureau de Bienfaisance.	Rue Jean sans Peur, 13, 15, 17	170,00
		30,00
		90,00
		30,00
Peirsegaële et C ^{ie} , rue des Arts, 9.	Rue Léon Trulin, 12	40,00
Penin, 12, rue du Maire André.	Rue du Molinel, 18	20,00
Wallart, 45, rue Pascal.	Rue du Molinel, 44	40,00
Veuve Gaudin-Wargny, 148, boulevard de la Liberté.		
	Rue du Molinel, 9	40,00
C ^{ie} Singer, 21-23, rue du Molinel.	Rue du Molinel, 21-23	120,00
		10,00

NOMS	DOMICILE	Sommes perçues
Caisse Fraternelle de Capitalisation, 6, rue Léon Trulin.	Rue du Molinel, 102-104	30,00
Lestoquoy, y demeurant.	Rue du Molinel, 147	30,00
Grulois, 41-43, rue Louis Faure.	Rue du Molinel, 131-133-135	50,00 10,00 50,00
Duchêne, 127, rue du Molinel.	Rue du Molinel, 127	40,00 70,00
Colléate, 20, rue Esquermoise.	Rue de la Piquerie, 2	10,00
Boisse et Broudehous, rue Pierre Dupont, 14- 16.	Rue Pierre Dupont, 14-16	30,00 20,00
Ernest Descamps, rue Pierre Dupont, 2-4.	Rue Pierre Dupont, 2-4	80,00
Hector Deletombe, rue de Paris, 13.	Rue de Paris, 13	20,00
Dehollain, 4, rue des Ponts de Comines.	Rue de Paris, 27	30,00 10,00
Delannoy, rue de Paris, 37.	Rue de Paris, 37	20,00
Delmotte, 38, rue de Valmy.	Rue des Ponts de Comines, 9	60,00
Delmotte, 42, rue du Molinel.	Rue des Ponts de Comines, 11- 13-15	30,00 30,00 20,00
Dehollain, 4, rue des Ponts de Comines.	Rue des Ponts de Comines, 4	40,00
Gogniaux, rue du Vieux Marché aux Che- vaux, 3.	Rue du Vieux Marché aux Chevaux.	20,00 30,00

II. — *Bow-windows*

Diéval, rue de Béthune, 77.	Rue de Béthune, 77	225,00
Dauchy, 14, Terrasse Ste-Catherine.	Rue Faidherbe, 37	150,00
Vanschamelhout, 8, rue de Tournai.	Rue de Tournai, 8	270,00
Boucquey, boulevard de la République, La Madeleine.	Rue de Tournai, 10	180,00
Brasserie J. Vandame, 14, rue de Tenre- monde.	Rue de Tournai, 14	180,00
Héritiers Boucquey-Dupont, 2, rue Delphin Petit.	Rue de Tournai, 16	180,00
Société Anonyme des Bars de France, 8, rue Parrot, Paris.	Rue de Tournai, 18	1.200,00
Brasserie du Coq Hardi, 45, rue de la Lou- vière.	Rue de Tournai, 28	315,00
Peirsegaele et C ^{ie} , rue des Arts, 13.	Rue des Arts, 13	180,00
Morelle, 52, boulevard Vauban.	Rue de l'Hôpital Militaire, 25	1.080,00 300,00
Durand, 7, rue St-Julien, Douai.	Rue de l'Hôpital Militaire, 11	90,00
Bresle, 17, rue Stappaert.	Rue Georges Maertens, 1-3-5	300,00
Panniez et Duquesnoy, rue Jean sans Peur, 3.	Rue Jean sans Peur, 3	270,00 150,00
Administration du Bureau de Bienfaisance.	Rue Jean sans Peur, 13-15-17	120,00 120,00
Ponthieu, 35, rue de l'Hôpital Militaire.	Rue Jean sans Peur, 2	225,00
Société Immobilière des Habitations à prix modérés, 72, rue du Marché.	Rue Jean sans Peur, 6-8	360,00
Ponthieu, 35, rue Hôpital Militaire.	Rue Jean sans Peur, 4	120,00 60,00
Penin, 12, rue du Maire André.	Rue du Molinel, 18	120,00
Wallart, 45, rue Pascal.	Rue du Molinel, 44	480,00
Boucaut, 119, rue Léon Gambetta.	Rue du Molinel, 46-48	1.050,00 600,00
Veuve Gaudin-Wargny, 148, boulevard de Liberté.	Rue du Molinel, 9	180,00

NOMS	DOMICILE	Sommes perçues
Lestoquoy, 147, rue du Molinel.	Rue du Molinel, 147	90,00
Grulois, 41, rue Louis Faure.	Rue du Molinel, 131-133-135	540,00
Duchène, y demeurant.	Rue du Molinel, 127	420,00
Mouret et Debacker, 138, boulevard de la Liberté.	Rue du Molinel, 99-101	720,00
Derycke, 34, rue Neuve.	Rue de Pas, 12	125,00
Colléate, 20, rue Esquermoise.	Rue de la Piquerie, 2.	60,00
Vve Cormans, 155, boulevard de la Liberté.	Rue Pierre Dupont, 8-10-12	360,00
Deletombe, y demeurant.	Rue de Paris, 13	180,00
Dehollain, 4, rue des Ponts de Comines.	Rue de Paris, 27	225,00
A. et H. Leclercq, y demeurant.	Rue de Paris, 67-69	45,00
Huret, y demeurant.	Rue de Paris, 49-51	360,00 315,00
Héritiers Berton.	Rue de Paris, 53	240,00
Delepierre, 12, rue Piquerie.	Rue des Ponts de Comines, 5	240,00
Vve Wattine, 2, rue Inkermann.	Rue des Ponts de Comines, 24	180,00
Donnay, 76, rue Nationale.	Rue des Ponts de Comines, 16-18.	30,00 180,00 360,00
Société Foncière d'Assurance et de Réassurances, y demeurant.	Rue du Priez, 2	240,00
Société Foncière d'Assurance et de Réassurances, y demeurant.	Rue Ste Anne, retour rue du Priez	180,00
Boucaut, 119, rue Léon Gambetta.	Rue Saint Genois, 17	180,00
Van Egro et Le Dantec.	Parvis Saint-Maurice, 5	180,00
Lecocq, Quai Vauban.	Rue du Vieux Marché aux Chevaux, 1.	135,00
Gogniaux, y demeurant.	Rue du Vieux Marché aux Chevaux, 3.	180,00

DEUXIÈME ZONE

I. — Balcons

Van Houcke, au 15.	Rue des Augustins, 13	15,00
Delannoy, y demeurant.	Rue des Augustins, 11	52,50 30,00 30,00
Menu, y demeurant.	Rue de la Baignerie, 21	15,00
Lessens, 11, rue Malus.	Rue Barthélemy Delespaul, 52 bis	30,00
Caulier, 44, boulevard de la Liberté.	Rue Boileux, 9	7,50
Réveil du Nord.	Rue Edouard Delesalle	30,00
Veuve Roussel, 118, rue de Paris.	Rue Edouard Delesalle	45,00
Alexandre, 37, rue du Maire André.	Rue Edouard Delesalle, 26-28-30	22,50 45,00
Poulain, y demeurant.	Rue du Gros Gérard, 13	15,00
Veuve Ovigneur, 16, rue Patou.	Rue Jacquemars Giélee, 90	15,00 60,00
Jacqmart, au 244.	Rue Léon Gambetta, 244	45,00
Barra, y demeurant.	Rue Léon Gambetta, 293	15,00
Coulon, y demeurant.	Rue Léon Gambetta, 343	22,50
Immobilière Lilloise de Const. et d'Achats. M. Dumont, 72, rue du Marché.	Rue Louis Faure, 21-23	120,00 60,00 22,50 150,00
« La Mondiale », 104, rue Nationale.	Boulevard de la Liberté	82,50 7,50 105,00 120,00
Société Civile, M ^e Vanlaer, 118, rue Jacquemars Giélee.	Rue de l'Orphéon, 20	67,50

NOMS	DOMICILE	Sommes perçues
Ricard, 61, rue Jacquemars Giélee.	Rue de Paris, 132	37,50
Havet, y demeurant.	Rue du Quai, 8	15,00
Réseau Electrique Région Lilloise.	Rue Saint-Martin	22,50
Réseau Electrique Région Lilloise.	Quai du Wault	30,00

II. — *Bow-windows*

Delannoy, y demeurant.	Rue des Augustins, 11	250,00
Menu, y demeurant.	Rue de la Baignerie, 21	25,00
Fabien, 4, rue de la Monnaie.	Rue Barthélémy Delespaul, 50	337,50
Vandervliet, y demeurant.	Avenue Charles Saint-Venant, 27-29	200,00
Veuve Roussel, 118, rue de Paris.	Rue Edouard Delesalle	225,00
Grulois frères, 41, même rue.	Rue Louis Faure, 60	112,50
« La Mondiale », rue Nationale, 104.	Boulevard de la Liberté, 25	300,00
Wastiaux, y demeurant.	Rue Meurein, 114	150,00
Bondues, 26, rue Marcel Sembat.	Rue du Plat, 29	37,50
Société Anonyme de la Glace Pure, 34, rue de Brigode.	Rue des Stations, 173	75,00
Gras, y demeurant.	Boulevard Victor Hugo, 109	50,00
Laheyne, y demeurant.	Boulevard Victor Hugo, 233	50,00
Delchambre, y demeurant.	Boulevard Vauban, 111	25,00
Réseau Electrique Région Lilloise, 89, rue de de la Barre.	Quai du Wault	125,00

TROISIÈME ZONE

I. — *Balcons*

Dhaine, 287, rue Léon Gambetta.	Rue Saint-Quentin, 7	10,00
Lejeune, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 49	10,00
Salomé, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 8	5,00
Debruyne, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 6	5,00
Delattre, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 4	5,00
Debruyne, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 2	5,00
Schers.	Rue Auguste Mourcou, 12	10,00
Defontaine, place Colysée, Lambersart.	Rue de Bergues, 13	10,00
Decool, 53, rue Halévy.	Rue de la Bassée retour rue Halévy	5,00
Willaert, y demeurant.	Rue Halévy, 130	15,00
Veuve Dejaegher, Villa Saint-Maur, avenue Saint-Maur, La Madeleine.	Rue Halévy, 178	10,00
Masure, y demeurant.	Rue Bonte Pollet, 31	20,00
Veuve Delecourt, y demeurant.	Rue Bonte Pollet, 29	10,00
M ^{lle} Coustenoble, 38, rue Victor Hugo, Marais de Lomme.	Avenue de Bretagne, 42	10,00
M ^{lle} Coustenoble, 38, rue Victor Hugo, Marais de Lomme.	Avenue de Bretagne, 44	10,00
Lucien Tiercelin, par Van Belle, 25, Grand'- Place.	Avenue de Bretagne, 35	10,00
Dhalluin, au 72.	Avenue de Bretagne, 74	10,00
Dhalluin, demeurant au 72.	Avenue de Bretagne, 76	10,00
Lucien Dolez, Haynecourt, près Cambrai.	Avenue de Bretagne, 96	10,00
Lucien Dolez, Haynecourt, près Cambrai.	Avenue de Bretagne, 98	10,00
Lefebvre, 164, rue de La Bassée.	Rue Casimir Delavigne retour 164, rue de La Bassée	10,00
Picavet, 96, rue de l'Hôpital Militaire.	Rue Casimir Delavigne, 11	5,00
J. Bailleul, y demeurant.	Rue Casimir Delavigne, 34	5,00
Vandestienne, y demeurant.	Rue Casimir Delavigne, 59	20,00

NOMS	DOMICILE	Sommes perçues
Vautrin, y demeurant.	Boulevard Ch. Delesalle, 35	40,00
Triplet, y demeurant.	Boulevard Ch. Delesalle, 56	5,00
Lescieux, y demeurant.	Boulevard Ch. Delesalle, 58	15,00
Lescieux, y demeurant.	Boulevard Ch. Delesalle, 58	5,00
Brocart, y demeurant.	Rue Claude Lorrain, 24	5,00
Brocart, y demeurant.	Rue Claude Lorrain, 24	5,00
Declercq, 16, rue Claude Lorrain.	Rue Claude Lorrain, 18	5,00
Dossus, y demeurant.	Rue Henri Regnault, 34	10,00
Richard, y demeurant.	Rue Verdi, 2	20,00
De Groote, y demeurant.	Rue Vergniaud, 25	10,00
Watrigant, y demeurant.	Rue Vergniaud, 17	5,00

II. — *Bow-windows*

Lejeune, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 49	10,00
Delahaye, y demeurant.	Rue Alfred de Musset, 35	40,00
Veuve Péruez.	Rue Alexandre Dumas, 34	30,00
M ^{lle} Jeanne Douchet, 36, place Alexandre Dumas.	Rue d'Artagnan, 4-6	20,00
Jooris, 112, boulevard Montebello.	Rue Edmond Bailleux, angle rue de Canteleu et rue de Crimée	30,00
Devillers, 10, rue Henri Loyer.	Rue Bonte Pollet, 244	160,00
Boyaval, 139, boulevard de la République, La Madeleine.	Rue du Buisson, 261	30,00
Collet, y demeurant.	Rue du Bois, 93	60,00
Somon, 213, boulevard de la Liberté.	Rue de Bouvines, 14	150,00
Marquant, 3, rue du Fg de Douai.	Avenue de Bretagne, 152-154	40,00
Verluyts, y demeurant.	Rue de Bergues, 20	40,00
Delpierre, rue de l'Abattoir à Lens.	Rue de Canteleu, 39	80,00
Tournon, 24 bis, rue Faidherbe.	Rue de Canteleu, 41	20,00
Vandestienne Frères, 11, rue des Buisses.	Rue Casimir Delavigne, 59	40,00
Mazelier, y demeurant.	Boulevard Ch. Delesalle, 29	40,00
Tournay, 189, rue du Quai, La Madeleine.	Boulevard Ch. Delesalle, 68	160,00
Lescieux, y demeurant.	Boulevard Ch. Delesalle, 58	90,00
Huet, 18, rue Guillaume Tell.	Boulevard Ch. Delesalle, 41	60,00
Declercq, y demeurant.	Rue Claude Lorrain, 18	60,00
Cochez, y demeurant.	Rue Chappe, 58	120,00
Poissonnier, 15, rue Convention.	Rue Chappe, 57	20,00
Van Thionnen, y demeurant.	Rue Delvau, 19	20,00
Méry, y demeurant.	Rue Delvau, 46	30,00
Mahieu, au 120.	Avenue de Dunkerque, 118	120,00
Deroubaix, y demeurant.	Avenue de Dunkerque, 128	40,00
Monnier, 113, rue de Douai.	Rue du Fg de Douai, 63	120,00
M ^{lle} Colinet, 33, rue Druelle.	Rue du Fg des Postes, 57	60,00
Beun, 5, rue Flamen.	Rue Fulton, 4	20,00
Lossignol, y demeurant.	Rue Faraday, 35	20,00
A. Elynck, y demeurant.	Rue d'Isly, 28	40,00
Boissard, 139, rue du Fg de Roubaix.	Rue du Long-Pot, 23 bis	90,00
Gafé, 196, rue de la Bassée.	Rue Lefort, 13 et 15	80,00
Veuve Cordier, rue de Lille, La Bassée.	Rue du Pont du Lion d'Or, 67 ter	120,00
Béhin, 80, rue Royale.	Rue Saint-Quentin, 34	120,00
Caby, y demeurant.	Rue Saint-Sébastien, 36	120,00
De Groote, y demeurant.	Rue Vergnaud, 25	30,00
Richard, y demeurant.	Rue Verdi, 2	40,00

D'autre part, nous vous demandons d'admettre en non-valeur les taxes ci-après non encore recouvrées :

1^{re} Zone. — *Balcons*. — M. Dujardin, rue du Molinel, 56, 58, 60 : 280,00.

1^{re} Zone. — *Bow-windows*. — M. Dujardin, rue du Molinel, 56, 58, 60 : 1.200,00.

Enfin, pour permettre l'exécution de la mesure ci-dessus, nous vous prions de décider l'ouverture d'un crédit de 22.000 francs au Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal nous a fait connaître qu'il a procédé à l'encaissement des sommes ci-après sur titres de créance pour dommages de guerre :

N° 1352

*Indemnité
de dommages
de guerre*

*Admission
en recette*

Série I. R. N ^{os} des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.682.114	Matériel d'éclairage public en dépôt	1.393,00	Solde
1.682.111	Matériel communal	8.480,00	Acompte
1.682.117	Outillage de voirie. Matériel des cantonniers et baraquements	16.953,00	Solde
1.689.498	Ecole Jules Verne. Bâtiment	71,89	Solde
1.689.252	Eglise de La Madeleine. Tuyaux d'étain des orgues	14.000,00	Solde
1.689.257	Eglise Saint-Martin d'Esquermes. 3 Cloches. Réparation de l'orgue	670,00	Solde
1.689.256	Eglise Saint-Martin d'Esquermes. 3 Cloches.	7.504,00	Solde
1.689.524	Eglise Saint-Sauveur	1.820,00	Acompte
1.682.104	Eclairage des Lycées	30.120,00	Solde
1.682.126	Matériel roulant du service des Travaux ...	14.850,00	Acompte
1.682.115	Matériel éclairage des Postes de pompiers ..	1.505,00	Solde
1.682.112	Matériel téléphonique des bâtiments divers..	35.928,00	Solde
1.682.116	Matériel station d'épuration, matériel maga- sin école d'apprentissage ; matériel patro- nage laïque	4.350,00	Solde
1.682.121	Instruments de musique sapeurs-pompiers de Malus	1.800,00	Solde
1.682.103	Matériel éclairage d'écoles et cantines sco- laires	124.210,00	Acompte
1.705.353	Acquisition Bentin. Travaux exécutés à l'Hô- tel de Ville	193.904,00	Solde
1.676.133	Acquisition des congrégations des Jésuites. Travaux exécutés à l'Hôtel de Ville	159.490,79	Solde
1.686.153	Logement d'employé d'octroi, Porte d'Ypres.	2.770,00	Acompte

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1353

MESSIEURS,

*Indemnités
de dommages
de guerre*

Intérêts

*Admission
en recette*

M. le Receveur Municipal nous informe, par lettre du 11 février, qu'il vient de procéder à l'encaissement de la somme de 9.443 fr. 25 suivant détail ci-après, pour intérêts du 30 novembre 1924 au 30 novembre 1929 sur titre de créance Série I. C. N° 1.705.353 — Acquisition Bentin : dommages sis à Fromelles :

Valeur nominale	9.400 »
Valeur nette	9.415 71
Espèces	27 54
	9.443 25

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1354

MESSIEURS,

*Ristourne de droits
d'octroi aux
Familles
nombreuses*

Exercice 1930

*Crédit
supplémentaire*

Les crédits ouverts dans les budgets de 1930 sous le titre « Familles nombreuses. Ristourne de droits d'octroi » s'élèvent à 95.000 francs.

Les états dressés en vue de la répartition à opérer pour l'année 1930 font ressortir le montant de la dépense à 115.000 francs environ, soit une insuffisance de 20.000 francs.

Par rapport à l'année 1929, l'augmentation se chiffre à 24.000 francs. Elle est motivée par le nombre de familles bénéficiaires qui passe de 730 à 1.259, comme suite à l'application de la loi du 16 avril 1930, modifiant celle du 14 juillet 1913, qui admet sur les contrôles les familles composées de trois enfants de moins de 13 ans.

En accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de 20.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 26 juin 1930, vous avez décidé de relever le tarif des vacations allouées aux docteurs chargés des vaccinations antidiphthériques et de porter :

- a) de 25 francs à 30 francs le taux de chaque séance ;
- b) De 1 franc à 2 francs celui de chaque vaccination.

Il s'ensuit que le crédit ouvert au budget ordinaire de 1930 accusera une insuffisance d'environ 16.000 francs représentant les sommes dues aux médecins vaccinateurs, pour le quatrième trimestre 1930.

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien :

1° Décider l'ouverture d'un crédit de 16.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1931 ;

2° Solliciter du département le remboursement de la quote-part des dépenses qu'il a décidé précédemment de prendre en charge.

Adopté.

N° 1355

Service
de la Vaccination
antidiphthérique

Crédit
supplémentaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les crédits prévus en 1930 sous la rubrique : « Pavages. Travaux neufs. Matériaux », présentent une insuffisance d'environ 40.000 francs.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous proposons de décider l'ouverture d'un crédit de pareille somme au Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N° 1356

Pavages

Travaux neufs
Matériaux

Crédit
supplémentaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons prévu au Budget extraordinaire de cette année un crédit de 160.000 francs en vue des opérations de dénombrement de la population qui ont eu lieu le 8 mars.

Les dépenses engagées et restant à engager pour terminer ces travaux s'élèveront à environ 190.000 francs.

N° 1357

Dénombrement
de la Population

Crédit
supplémentaire

Nous vous proposons dès lors de voter un crédit supplémentaire de 190.000 — 160.000 = 30.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

M. LE MAIRE. — Je voudrais vous donner quelques chiffres de caractère encore provisoire, car ils se modifient et se modifieront encore chaque jour.

Notre ville comptait en 1926, deux cent un mille neuf cent vingt et un habitants. Si j'en crois les chiffres qui me sont soumis, elle en compte aujourd'hui deux cent un mille cinq cent vingt-trois, soit trois cent quatre-vingt-dix-huit habitants en moins. Ce n'est qu'une apparence. La population municipale, en effet, dépasse en 1931 celle de 1926 de mille sept cent quarante-huit habitants. Ce qui est en régression nette, c'est la population dite à part, comprenant les militaires, les pensionnaires des Asiles d'aliénés et Maisons d'Arrêt, les hospitalisés, internes des Lycées, Collèges, Ecole d'Arts et Métiers, Séminaires, membres des Communautés religieuses. La régression se marque particulièrement en ce qui concerne les aliénés et militaires.

D'autres chiffres doivent être portés à votre connaissance. Si l'on compte le nombre de maisons, on constate qu'en 1931 il y en a à Lille mille vingt-cinq de plus qu'au recensement précédent. De même on compte, en notre ville, cette année, mille quatre cent quarant-sept ménages de plus qu'en 1926.

Le nombre des étrangers est en recul. On en comptait en 1926 : dix-neuf mille trois cent soixante. En 1931 : seize mille huit cent quatre-vingt-dix-huit.

La vérité, c'est que notre ville garde sa population. Les communes de banlieue marquent une progression sensible. D'une façon générale, elle atteindra plus de dix pour cent sur le recensement de 1926. Le plus Grand Lille compte, en tout, sept cent mille âmes.

Acte est donné à M. le Maire de ses déclarations.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1358

MESSIEURS,

*Syndicat
de Dessèchement
des Marais
de la Haute-Deûle*

Redevance

*Renouvellement
de la Convention*

La convention passée en 1922 avec le Syndicat de Dessèchement des Marais de la Haute-Deûle pour l'exécution des travaux nécessaires au maintien du niveau de l'eau dans les marais d'Haubourdin est venue à expiration le 31 décembre 1930.

Nous sommes entrés en pourparlers avec la Commission Syndicale du Dessèchement en vue du renouvellement de cette convention.

La Commission, invoquant les hausses sur la main-d'œuvre intervenues depuis la revision de mai 1929, demandait que le montant de la redevance annuelle soit porté de 21.000 à 40.000 francs. Après discussion, ce chiffre a été ramené à 30.000 francs et la durée de la convention a été fixée à quatre années.

Nous vous prions de vouloir bien approuver la nouvelle convention à passer avec le Syndicat de Dessèchement et de décider l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 9.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931 et à rattacher à l'article 73 des dépenses ordinaires dudit exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous avez décidé : a) la suppression des robinets libres ; b) l'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments communaux et à cet effet vous avez voté un crédit spécial de 60.000 francs.

En vue de réaliser cette transformation, il a été procédé en séance publique à une adjudication restreinte entre spécialistes en la matière pour la fourniture de 160 compteurs de 12 mm. et de 5 compteurs de 15 mm.

Six maisons ont été consultées et quatre propositions ont été faites :

	Prix à l'unité		Dépense
	Compteur de 12	Compteur de 15	
M. Samé (compteur Samé).....	185 fr.	200 fr.	30.600 fr.
M. Hénault (compteur M. C. V.).....	165 fr.	180 fr.	27.300 fr.
M. Guermontprez (compteur Pax).....	149 fr.	168 fr.	24.680 fr.
MM. Vincent Frères (compteur Vincent).	129 fr.	139 fr.	21.335 fr.

Les propositions de MM. Vincent Frères, à Haguenau (Bas-Rhin), sont les plus avantageuses pour la Ville. Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cette maison.

D'autre part, nous vous prions de décider que les travaux divers d'installation de compteurs seront effectués par les entrepreneurs de l'entretien aux conditions de l'adjudication du 29 décembre 1930.

Lès dépenses seront imputées sur le crédit de 60.000 francs ouvert au Budget extraordinaire de 1931, article 21.

Adopté.

N° 1359

Bâtiments
communaux

Suppression des
robinets libres

Installation
de compteurs

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1360

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Fourniture d'huiles
à l'Usine
d'Emmerin**Marché*

Le marché passé pour les fournitures d'huiles nécessaires à l'Usine d'Emmerin étant expiré, nous avons fait appel, sous forme d'adjudication restreinte, aux offres de différentes maisons en vue de notre réapprovisionnement.

Des échantillons ont été demandés et il a été spécifié qu'il serait tenu compte à la fois de la qualité des produits offerts et de leur prix.

Tous les fournisseurs consultés ont répondu. Voici les propositions qu'ils nous ont adressées :

SOUSSIONNAIRES	PRIX	
	Huile Cylindre	Huile moteur
Franchomme et Scrive	360	340
Castrol	430	400
	580	580
André François	422	364
	378	326
		260
André fils	252	252
	646	
Hamelle	461	345
	475	
Oleonaphte	400	300
Vacuum Oil Cy	324	316
Lille-Bonnières-Colombes	320	312

La Société Anonyme de Lille-Bonnières et Colombes, 10 et 12, rue de Calais, à Paris, ayant fait les offres les plus avantageuses pour la Ville, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 2^e Commission, le marché de gré à gré à passer avec cette Société.

La dépense, soit approximativement 19.000 francs, sera prélevée sur les crédits ordinaires des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 26 juin 1930, le Conseil Municipal a approuvé un projet d'établissement de branchements électriques destinés à l'alimentation des nouveaux forages et s'élevant à 39.993 francs.

Au cours des travaux, il a été possible de simplifier les raccordements des câbles en donnant au Réseau Electrique l'autorisation d'installer un poste de coupure à proximité du forage du Pont Royal. De ce fait, la dépense se trouve ramenée à la somme forfaitaire de 33.263 francs.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver cette modification.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget extraordinaire pour le captage de nouvelles eaux potables.

Adopté.

N° 1361

*Aménagement
de forages*

*Branchements
électriques*

*Modification
du prix*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi d'une demande tendant à l'ouverture de la piscine de l'établissement de bains du boulevard de la Liberté les mardi et vendredi de chaque semaine, de huit à neuf heures, le mardi étant réservé aux hommes, le vendredi aux dames.

Votre 5^e Commission a donné un avis favorable en proposant, pour ces bains spéciaux un prix d'entrée fixé à 10 francs par personne.

En conséquence, nous vous demandons de décider qu'il sera fait application de ce tarif, à partir du 1^{er} mai 1931, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Renvoyé à la 5^e Commission pour nouvel examen.

N° 1362

*Piscine
du boulevard
de la Liberté*

*Création
de bains spéciaux*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de la viande fraîche nécessaire à l'approvisionnement des Fourneaux Economiques, du 3 mars, jour de la fermeture, nous avons procédé à un appel d'offres.

Les propositions de M. Paul Liébart, qui s'engage à nous fournir, au prix de 11 francs le kilo, la viande de première qualité, livrée par demi-

N° 1363

*Fourneaux
Economiques*

*Fourniture
de viande*

Marché

bête et comprenant au plus 20 % d'os, nous ont paru les plus avantageuses.

Nous vous proposons, en conséquence, de ratifier le marché souscrit par M. Liébart, d'une valeur approximative de 45.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits des Fourneaux Economiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1364

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

*V^o Séraphin
Bruggeman*

MESSIEURS,

M. Séraphin Bruggeman, ex-professeur au Conservatoire, est décédé le 19 mars 1930, en possession d'une pension de 2.361 fr. 28 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} mai 1919.

Sa veuve, la dame Martha-Marie-Louise Maréchal, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 8 des statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Maréchal est née à Paris, le 17 septembre 1871 ;

2° Que M. Bruggeman et la dame Maréchal ont contracté mariage le 18 août 1891 ;

3° Que M. Bruggeman est décédé le 19 mars 1930 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Bruggeman ;

Les Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} V^o Bruggeman a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $2.361,28 : 2 = 1.180,64$;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^o Bruggeman à 1.180 fr. 64 à partir du 20 mars 1930, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1365

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

Henri Hubert

MESSIEURS,

M. Henri Hubert, maître-ouvrier de 1^{re} classe à l'Ecole Primaire Supérieure de Garçons, né à Cambrai le 3 avril 1865, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} octobre 1931.

Entré le 1^{er} mai 1890, M. Hubert comptera, au 30 septembre 1931, 41 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 15.500 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Hubert a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :

15.500 fr. : 2 =	Fr.	7.750 »
Pour 11 ans : 11/40 de 15.500 fr. =	»	4.262 50
Pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 15.500 fr. =	»	161 46

Total Fr. 12.173 96

Mais, comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les deux tiers du traitement moyen — Article 5 du Règlement de la Caisse des Retraites — cette pension doit être ramenée à la somme de : 10.333 fr. 36.

De plus, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis-Désiré Dubois, ex-vérificateur de 2^e classe à l'Octroi, est décédé le 12 février 1931 en possession d'une pension de Fr. 2.130,56 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} avril 1903.

Sa veuve, la dame Henriette-Désirée Caliez, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 8 des Statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que la dame Caliez est née à Lille le 15 février 1856 ;

2^o Que M. Dubois et la dame Caliez ont contracté mariage le 28 août 1876 ;

3^o Que M. Dubois est décédé le 12 février 1931 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Dubois ;

Les Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Dubois a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 2.130 fr. 56 : 2 = 1.065 fr. 28 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^{ve} Dubois à Fr. 1.065,28 à partir du 13 février 1931, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N^o 1366

Liquidation
de pension

Octroi

V^{ve} Louis Dubois

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1367

Liquidation
de pension

Octroi

Charles Fayen

MESSIEURS,

M. Charles-Jules Fayen, préposé d'Octroi de 1^{re} classe, né à Lille le 24 avril 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} mai 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} août 1901, M. Fayen comptera au 30 avril 1931, 29 ans et 9 mois de service avec un traitement moyen de Fr. 12.488,88 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Fayen a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,	
soit : 12.488,88 : 2 =	Fr. 6.244 44
Pour 4 ans : 4/40 de 12.488,88 =	» 1.248 88
Pour 9 mois : 9/12 de 1/40 de 12.488,88	» 234 12
	Fr. 7.727 44
Total	Fr. 7.727 44

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Fayen, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} mai 1931, une pension annuelle de Fr. 7.727,44.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit Fr. 6.500, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1368

Liquidation
de pension

Octroi

Arthur Heu

MESSIEURS,

M. Arthur Charles-Heu, préposé d'Octroi de 1^{re} classe, né à Lille le 13 mai 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} juin 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} janvier 1902, M. Heu comptera au 31 mai 1931, 29 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 12.511 fr. 11 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Heu a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 12.511 fr. 11 : 2 =	Fr.	6.255 55
Pour 4 ans : 4/40 de 12.511,11 =	»	1.251 11
Pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 12.511,11 =	»	130 30
Total		Fr. 7.636 96

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Heu, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} juin 1931, une pension annuelle de 7.636 fr. 96.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Théodule Blas, gardien de la paix de 1^{re} classe, né à Saint-Python (Nord), le 7 mai 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} juin 1931.

Entré dans la Police le 12 janvier 1901, M. Blas comptera, au 31 mai 1931, 30 ans, 4 mois et 19 jours de service avec un traitement moyen de Fr. 12.511,11 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Blas a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 12.511,11 : 2 =	Fr.	6.255 55
Pour 5 ans : 5/40 de 12.511,11 =	»	1.563 88
Pour 4 mois : 4/12 de 1/40 de 12.511,11 =	»	104 24
Pour 19 jours : 19/30 de 1/12 de 1/40 de 12.511,11 =	»	16 49
Total		Fr. 7.940 16

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Blas, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} juin 1931, une pension annuelle de Fr. 7.940,16.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit Fr. 6.500,00 à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N° 1369

Liquidation
de pension

Police

Théodule Blas

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1370

*Liquidation
de pension**Police**Alphonse Dumont*

MESSIEURS,

M. Alphonse-Louis Dumont, gardien de la paix de 1^{re} classe, né à Lille le 5 avril 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} mai 1931.

Entré dans la Police le 18 juin 1900, M. Dumont comptera, au 30 avril 1931, 30 ans, 10 mois et 13 jours de service avec un traitement moyen de Fr. 12.488,88 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Dumont a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,	
soit : 12.488,88 : 2 =	Fr. 6.244 44
Pour 5 ans : 5/40 de 12.488,88 =	» 1.561 12
Pour 10 mois : 10/12 de 1/40 de 12.488,88 =	» 260 20
Pour 13 jours : 13/30 de 1/12 de 1/40 de 12.488,88 =	» 11 28
Total	Fr. 8.077 04

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Dumont, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} mai 1931, une pension annuelle de Fr. 8.077,04.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit Fr. 6.500,00, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1371

*Liquidation
de pension**Police**Jules Faucomprez*

MESSIEURS,

M. Jules-Auguste Faucomprez, Sous-Inspecteur des gardiens de la paix, né à Allennes-les-Marais, le 25 juillet 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} août 1931.

Entré dans la Police le 1^{er} février 1902, M. Faucomprez comptera, au 31 juillet prochain, 29 ans et 6 mois de service avec un traitement moyen de 14.444 fr. 44 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Faucomprez a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 14.444,44 : 2 =	Fr.	7.222 22
Pour 4 ans : 4/40 de 14.444,44 =	»	1.444 44
Pour 6 mois : 6/12 de 1/40 de 14.444,44 =	»	180 54
Total		Fr. 8.847 20

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Faucomprez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} août 1931, une pension annuelle de 8.847,20.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans vos séances des 12 juillet 1929 et 10 mars 1930, vous avez liquidé, puis révisé, la pension de retraite de M. Augustin Claeys, contremaitre de 1^{re} classe à l'Ecole pratique de garçons.

Cette pension, basée sur 30 ans et 4 mois de service, avait été, en dernier lieu, fixée à 9.404 fr. 16 à compter du 1^{er} octobre 1929 et calculée sur un traitement moyen de 18.500 francs.

Par suite de l'application des décrets des 8 et 28 septembre 1930 et de notre arrêté en date du 14 mars 1931, fixant les nouvelles échelles de traitements des contremaitres des Ecoles pratiques d'Industrie, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1925, le traitement moyen des trois dernières années, servi à M. Claeys, se trouve élevé à 23.166 fr. 66.

Il importe donc de procéder à la révision de la liquidation de ladite pension, laquelle doit être calculée comme suit :

Pour 30 ans de service : la moitié de 23.166,66 =	Fr.	11.583 33
Pour 4 mois : 4/12 de 1/40 de 23.166,66 =	»	193 07
Total		Fr. 11.776 40

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'annuler vos délibérations précédentes et de fixer à 11.776 fr. 40 la pension de M. Claeys avec jouissance du 1^{er} octobre 1929.

N° 1372

Révision
de pension

Services
Municipaux

Augustin Claeys

De plus, l'indemnité de départ à lui accorder devant s'élever à 14.000 francs au lieu de 10.000 francs, nous vous demandons de lui allouer une indemnité complémentaire de 4.000 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1373
 —
 Règlement
 de sinistre
 —
 Ecole Jacquart

Le 24 mars dernier, à 17 heures, un incendie s'est déclaré dans les bâtiments de l'Ecole Jacquart, rue de Wazemmes.

L'importance du dommage a été évaluée, d'accord avec le représentant de la Compagnie d'Assurances « L'Ancienne Mutuelle du Calvados » à la somme de 36.482 francs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette et d'ouvrir un crédit d'égale importance à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1374
 —
 Règlement
 de sinistre
 —
 Ecole Diderot

Le 28 mars dernier, à 7 heures 40, un commencement d'incendie a occasionné des dégâts dans les bâtiments de l'Ecole Diderot, rue Saint-Sébastien.

L'importance du dommage a été évaluée, d'accord avec le représentant de la Compagnie « L'Ancienne Mutuelle du Calvados », à la somme de 1.800 francs.

En conséquence, nous vous demandons d'admettre cette somme en recette et d'ouvrir un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la décoration et de l'illumination des rues Faidherbe, des Manneliers, de la Grand'Place, pendant les fêtes des 23, 24 et 25 mai, nous avons invité le précédent adjudicataire, M. Dilly, rue Notre-Dame des Champs, à Paris, ainsi que M. Maugé, entrepreneur à Lille, à nous remettre projets et devis.

Après un examen particulièrement attentif, nous avons pu constater que les propositions de M. Dilly sont nettement supérieures à celles présentées par M. Maugé.

Nous vous demandons, dans ces conditions, de nous autoriser à passer avec M. Dilly le marché que nous vous soumettons. Le montant de la dépense, soit 41.200 francs, prix forfaitaire, sera prélevé sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

N° 1375

Grande Kermesse

*Illuminations
électriques*

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. E. Féret, 14, rue du Four à Chaux, à Lille, pour l'exécution d'un feu d'artifice, le 24 mai, à l'occasion de la Grande Kermesse.

Le montant de l'entreprise, qui s'élève à la somme forfaitaire de 18.000 francs, sera prélevé sur le Crédit des Fêtes.

Adopté.

N° 1376

Grande Kermesse

Feu d'artifice

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les installations de chauffage central : a) de l'Ecole des Beaux-Arts ; b) du Musée d'Histoire Naturelle, possèdent chacune deux chaudières en tôle qui ont une vingtaine d'années d'existence et qui sont arrivées à un état d'usure très avancé.

Elles ont déjà fait l'objet de réparations multiples au cours des dernières saisons, si bien qu'au lieu de procéder à de nouvelles réparations onéreuses, nous pensons qu'il serait préférable de remplacer ces chaudières en tôle par des chaudières en fonte.

N° 1377

*Entretien
des calorifères*

*I. - Ecole des
Beaux-Arts*

*II. - Musée
d'Histoire Naturelle*

*Remplacement
des chaudières*

La dépense à prévoir est de 20.000 francs environ par établissement. Le crédit affecté à l'entretien des calorifères n'étant que de 60.000 francs, nous vous demandons, si vous adoptez comme votre 2^e Commission cette manière de voir, l'inscription d'un crédit de 40.000 francs au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

L'entreprise ferait l'objet d'un marché de gré à gré après adjudication restreinte et pourrait, s'il y avait avantage pour la Ville, être partagée en deux lots.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1378

Emprises diverses

*Transfert
de redevance*

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, en vous priant de l'agréer, une demande relative au transfert d'une redevance dont la perception a été précédemment autorisée :

Situation de l'emprise	Date primitive de la délibération du Conseil Municipal	Objet	Redevance	Nom du redevancier précédemment autorisé	Nom du redevancier actuel	Date de départ de la redevance
Rue du Faubg. d'Arras, 20	27 déc. 1924	Porte s'ouvrant extérieurement	30	Société Miroiterie Moderne	Wiart, rue Nicolas Leblanc n° 20.	1 ^{er} janv. 1931

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1379

Emprises diverses

*Suppressions
de redevances*

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation des demandes relatives à des suppressions d'emprises précédemment autorisées :

Situation de l'emprise	Nom des Redevanciers	Nature de l'emprise	Date de la délibération du Conseil Municipal	Prix	Date de départ de la suppression
Rue de Wazemmes, 23	Madame Veuve de St-Mesnin-Cornu, successeur.	Globe lumineux	7 avril 1920	2	1 ^{er} janv. 1931
Rue Grande Chaussée, 1	Brasseries Malteries Motte-Cordonnier.	Dalles en verre	16 avril 1923	50	1 ^{er} janv. 1931

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison de l'interruption de l'enlèvement des ordures ménagères lors de la grève des ouvriers de l'entreprise A. Collin et C^{ie}, qui eut lieu du 24 au 29 novembre 1930, il a été opéré une retenue de 25.000 francs sur la redevance réglée pour le mois de novembre à la dite Société.

La Société concessionnaire nous a ensuite adressé une demande tendant à obtenir le remboursement de la somme de 9.250 francs pour lui tenir compte des heures supplémentaires payées à son personnel en vue de l'enlèvement après la grève des dépôts constitués sur la voie publique.

Saisie de cette question, votre Commission des Services Concédés a estimé que :

- a) La déduction à faire pour les salaires pendant les six jours de grève pouvait être évaluée à 42.973,20
- b) Le montant des heures supplémentaires payées par l'entreprise pour mise à jour du service s'élevait à 18.899,10
- c) Dès lors la retenue, compte tenu des chiffres ci-dessus et de l'économie réalisée sur l'essence, l'huile, l'usure du matériel, pouvait être équitablement fixée à 25.000 francs.

La Société A. Collin et C^{ie} ayant donné son accord sur ce chiffre, nous vous proposons d'admettre en recette ladite somme de 25.000 francs.

Adopté.

N° 1380

Entreprise
« A. Collin et C^{ie} »

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société, récemment fondée sous le titre de Société des Courses du Croisé-Laroche, a sollicité l'octroi d'une subvention de la Ville faisant valoir notamment :

a) L'importance des efforts consentis par ladite Société en vue de doter notre région d'un hippodrome moderne comportant de vastes espaces libres ;

b) La répercussion heureuse que ne manquera pas de provoquer, sur le commerce local ou particulier, la venue des nombreux étrangers lors des cinquante réunions prévues chaque année au champ de courses du Croisé-Laroche.

Ces considérations ont incontestablement leur valeur. Aussi l'Admi-

N° 1381

Société des Courses
du Croisé-Laroche

Subvention

nistration Municipale, après un examen particulièrement attentif, vous propose-t-elle :

- 1° D'accueillir favorablement la demande qui vous est présentée ;
- 2° De fixer à cinquante mille francs la subvention à allouer chaque année à la Société précitée, en vue de l'institution d'un prix dit de la Ville de Lille.

Si vous adoptez ce point de vue, nous vous demandons de vouloir bien décider le vote d'un crédit de cinquante mille francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1382

MESSIEURS,

Police

Accident Diverchy

Règlement

Le gardien de la paix Diverchy, grièvement blessé au cours d'une rixe, a dû subir une intervention chirurgicale.

Etant donné qu'il s'agit de blessures contractées dans l'accomplissement de ses fonctions, nous vous proposons de nous autoriser à rembourser à cet agent les frais d'opération, de radiographie et le coût des produits pharmaceutiques dont le montant s'élève à 4.500 francs environ.

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit de la Police.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1383

MESSIEURS,

*Construction d'un
égout en vue de
desservir les
immeubles
construits pour les
Mutilés*

Dans votre séance du 21 décembre 1928 vous avez approuvé un projet de construction d'égout pour desservir les habitations à bon marché destinées aux mutilés, réformés et veuves de guerre de Lille.

En raison d'un procès en cours devant le Conseil d'Etat, les travaux ont été ajournés jusqu'ici. Nous apprenons que les habitations doivent être incessamment occupées et il n'est plus possible d'attendre plus longtemps la décision à intervenir.

Après un examen attentif de la question, il a été reconnu que les travaux pourraient être exécutés immédiatement dans les terrains appartenant à la Ville. Le projet approuvé en 1928 a donc été divisé en deux lots. Le 1^{er} lot comprend les rues de Russie et de Madagascar face au groupe à desservir. Le 2^e lot concerne la partie de la rue de Russie comprise entre la

limite des terrains appartenant à la Ville et la rue Pierre Legrand. Les travaux du 2^e lot seraient exécutés ultérieurement s'il y a lieu après décision du Conseil d'Etat.

Par suite de leur importance, les travaux du 1^{er} lot devraient faire l'objet d'une adjudication publique qui, compte tenu des délais et formalités à observer conformément aux règlements en vigueur, ne pourrait avoir lieu avant quelques mois.

Or, nous venons de le dire, les maisons qu'il s'agit de desservir doivent être très prochainement occupées et il importe que les eaux usées puissent être déversées dans l'égout.

L'entrepreneur chargé de la construction du groupe et de la construction des trottoirs, M. Dufour demeurant à Armentières, offre d'exécuter les travaux du 1^{er} lot à des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville puisque ses prix sont au plus égaux, sinon inférieurs, à ceux que nous aurions pu obtenir de l'adjudication publique.

Dans ces conditions, nous vous demandons, étant donné l'urgence, de vouloir bien approuver le marché passé avec cet entrepreneur.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget pour la construction d'un égout rue de Russie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet, en nous signalant les difficultés rencontrées par le Syndicat des propriétaires riverains de la rue Réaumur au sujet de la mise en état de viabilité du lotissement correspondant à cette rue, qui semble rentrer dans la catégorie de cas visés par la loi du 15 mars 1928, nous demande :

1^o De lui fournir les renseignements qui lui permettront d'apprécier la suite qu'il convient de donner à cette affaire ;

2^o De lui indiquer les mesures prises par nous en vue d'améliorer les conditions d'hygiène et de viabilité de ce lotissement.

Nous vous proposons de faire connaître à M. le Préfet, en accord avec la Commission du Plan et la 5^e Commission :

1^o Que la Ville donne un avis favorable au projet qui lui est soumis et qui consiste à prolonger la rue Réaumur jusqu'à la rue du Buisson d'une part, jusqu'au Nouveau Boulevard d'autre part, sous réserve :

a) Que la réalisation du lotissement envisagé ne se traduise pas finalement en une opération financière au profit des propriétaires de la rue Réaumur ;

b) Que la Ville ne participe pas dans les frais de l'opération ;

N^o 1384

*Lotissement
défectueux*

*Mise en état
de viabilité de la
rue Réaumur*

Avis

c) Que la commune de Marcq-en-Barœul ait donné un avis favorable au débouché sur le Nouveau Boulevard ;

2° Que la Ville de Lille a pris les mesures suivantes pour améliorer les conditions d'hygiène et de viabilité du lotissement : éclairage électrique, mise en état de viabilité provisoire des voies d'accès, curage des fossés pour permettre l'évacuation des eaux pluviales et usées jusqu'à la rue du Buisson.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1385

*Lotissement
d'un terrain
rue du Bois*

Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M^{me} V^o Delcourt-Decoster au nom de l'indivision Decoster-Droulers, domiciliée rue Jacquemars Gielée, 133, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain de 34 a. 40 ca. situé rue du Bois.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° L'alignement sud de la rue du Bois sera prolongé en ligne droite jusqu'à l'alignement de la rue Gassendi, afin d'éviter le raccordement en S de ces deux rues ;

2° Les parcelles auront un minimum de cinq mètres cinquante de largeur de façade afin de permettre la construction de maisons salubres comportant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° Les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

4° Les constructions en bois dans les cours ne seront pas autorisées car avec le temps elles deviennent des causes d'insalubrité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1385¹

*Dénomination
de rue*

M. le Président de la Caisse de Crédit Municipal nous a fait tenir une requête tendant à dénommer rue du Crédit Municipal la voie qui porte actuellement le nom de rue du Mont de Piété et où sont installés les services dudit établissement.

Nous vous demandons de vouloir bien donner votre agrément à cette demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

N° 1386

Allocations
militaires

Armée active

Avis

Beurain Emile,
Blancquaert Emmanuel,
Camu Georges,
Cannoo Maurice,
Capart Marcel,
Castelin Maurice,
Colpaert Daniel,
Cràye Alfred,
Delanghe Louis,
Delvinquier Florent,
De Nil Désiré,
Depuis Amand,
Dervaux Louis,
Desrumaux Aimé,
Descamps Lucien,
Desmettre Armand,
Dessaulas Louis,
Dhorne Germain,
Dubois Raoul,
Duquène Louis,
Eylettens Jean-Baptiste,
Gallet Fernand,
Gervais Marceau,
Gobert Emile,
Godin Louis,
Gressier André,

Guénot Charles,
Hayen Eugène,
Hespel Robert,
Klein Jean-Baptiste,
Lajoie René,
Lecocq Robert,
Leplat Charles,
Leplat Julien,
Madou Isidore,
Maison Albert,
Marescaux Alphonse,
Mourier Elysée,
Normand Pierre,
Parent René,
Protin Maurice,
Puchois Marcel,
Somers Clément,
Valcke Raymond,
Van Cauwenberghe Norbert,
Vandeneynde Pierre,
Vandepoel Albert,
Vandepoosele Paul,
Vanderstraeten Albert,
Vanthournout Maurice,
Vervack René.

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1387

MESSIEURS,

Allocations
militaires

Réservistes

Avis

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les hommes de la réserve ci-après désignés, appelés à une période d'instruction :

Bécard Marcel,
Blicq Gaston,
Blondel Raymond,
Casène Louis,
Caudron Arthur,
Chonville Lucien,
Colier Charles,
Copin Charles,
Couque Jean,
Dams Georges,
Darcq Emile,
Darras Marcel,
Debusscher Emile,
Decroix Bertrand,
Decroix Léon,
Delhayé Edouard,
Demars Georges,
De Myttenaere Laurent,
Dens Henri,
Depporter Charles,
Depraelère François,
Derache Eugène,
Destailleur Ferdinand,
Dewattine Arthur,
Dompsin Arthur,
Duquenoy Roger,
Dutrieux Paul,
Fisset Gustave,
Frimat Charles,
Guilbert Paul,
Hanot Marcel,
Hasselswiller Paul,
Huyghe Maurice,
Janssens Jean,

Jean Bart Pierre,
Kimpe Marcel,
Koopmans Léon,
Legrand Edmond,
Lesage Robert,
Loerendopt Prudent,
Lutun Georges,
Macrez Emile,
Meurisse Paul,
Muldermans Albert,
Nef André,
Nivesse Lucien,
Notot Marceau,
Noulette Fernand,
Peers Henri,
Peyreron Clovis,
Piens Raymond,
Prouvost Marcel,
Quaghebeur Marcel,
Ragheboom André,
Rose Marceau,
Strobbe Achille,
Surmout Fernand,
Thuilliez Henri,
Tibaux Emile,
Vandenberge Jules,
Vandenbroucke Henri,
Vandenbulcke Léon,
Van den Dorpe Narcisse,
Vanhulle Henri,
Van Waes Joseph,
Vasseur Joseph,
Verbaut Alphonse,
Wattrelos Rodolphe.

Les dénommés remplissant les conditions indispensables de soutien de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N° 1388

*Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables*

*Loi du
14 juillet 1905*

1^{re} PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE

ADMISSIONS

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, les personnes suivantes :

1° VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Boitte Edouard.	Boulevard de la Moselle, 7	40	16 Avril 1931.
Accou, Veuve Caene.	Rue Eugène Jacquet, 37	80	1 ^{er} Février 1931.
Bacon, Veuve Dumont.	Rue de Wazemmes, 120	30	1 ^{er} Mars 1931.
Bandel, Veuve Agache.	Rue du Croquet, 36	80	1 ^{er} Février 1931.
Blanquart-Desmullier.	Rue de la Cité, 6, c. St-Maurice.	80	1 ^{er} Mars 1931.
Braconnier, Veuve Verschore.	Rue d'Avesnes, c. Bardoel, 51 ..	80	16 Mars 1931.
Bregeot Victor.	Rue des Molfonds, 2	80	1 ^{er} Mars 1931.
Capeau Ange.	Rue Lugesclin, c. Millerot, 18..	80	16 Avril 1931.
Capeau-Verhellen.	Rue Dugesclin, c. Millerot, 18..	80	1 ^{er} Avril 1931.
Carpentier Pierre.	Rue Champollion, pavillon Ste- Marthe, 32	80	1 ^{er} Mars 1931.
Cense Jules.	Rue Lamarek, 12	80	1 ^{er} Mars 1931.
Cloet Renelde.	Rue Meurein, 101	80	16 Mars 1931.
Coatier-Roch Yves	Rue Gantois, 7	30	16 Février 1931.
Corbu, Veuve Verleye.	Rue Meurein, 113	30	1 ^{er} Mars 1931.
De Cock Alphonse (B).	Quai de l'Ouest, c. Henninot, 17.	30	1 ^{er} Mars 1931.
Deglave Zénaïde.	Rue Alain de Lille, 2	80	16 Avril 1931.
Degrootc, Veuve Herkhahn.	Rue des Postes, 133	30	1 ^{er} Février 1931.
Deheegler Gaston.	Rue Froissart, 2 (au 2 ^e)	30	1 ^{er} Février 1931.
Delegheuche Joseph.	Avenue Butin, 53	80	1 ^{er} Mars 1931.
Demarque, Veuve Leporq.	Rue Gustave Delory, 86	80	16 Avril 1931.
Demolle Oscar.	Rue d'Eylau, 14, c. Monchy, 3..	30	1 ^{er} Mars 1931.
Desbiens, Veuve Claeys.	Rue de Trévise, c. Lagache, 8..	30	16 Janvier 1931.
Dizeux François.	Rue de la Plaine, 50	80	1 ^{er} Mars 1931.
Dizeux-Descroix.	Rue de la Plaine, 50	80	1 ^{er} Mars 1931.
Dobbels, Veuve Vangraefschaps.	Rue de la Justice, 70	30	1 ^{er} Mars 1931.
Dujardin Edmond.	Rue d'Arcole, 55	80	16 Février 1931.
Evens Adélaïde.	Rue des Hamnetons, 27	80	1 ^{er} Mars 1931.
Félix, Veuve Halluin.	Rue de la Plaine, 69	80	16 Mars 1931.
Fonsart Edmond.	Rue des Pénitentes, 23	80	1 ^{er} Janvier 1931.
Fremaux, Veuve Chocquet.	Rue du Fg de Douai, 2	80	1 ^{er} Mars 1931.
Guilini Léonie.	Rue des Capucins, 3	30	1 ^{er} Février 1931.
Hubert, Veuve Baudelot.	Rue du Pont du Lion d'Or, 11 ..	80	16 Janvier 1931.
Lefebvre Gustave.	Rue Boucher de Perthes, 27 bis..	80	16 Mars 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Legrand Alexandre.	Rue du Magasin, 20	80	16 Février 1931.
Leroy Sophie.	Place Saint-Martin, 21	80	1 ^{er} Avril 1931.
Lesaffre-Dorge.	Rue Gustave Delory, 172	30	1 ^{er} Janvier 1931.
Liagre Gustave.	Rue Philippe de Comines, 97	30	16 Février 1931.
Libbrecht, Veuve Carre.	Cité Philanthropique, 78	30	1 ^{er} Mars 1931.
Lion, Veuve Ledent.	Rue Sainte Catherine, C. N. D., 3.	80	1 ^{er} Février 1931.
Magry Théodore.	Rue Philippe de Comines, 10	80	16 Décembre 1930.
Mahot-Vandenbrouck.	Rue Newton, 27	80	16 Mars 1931.
Mascllet Julie.	Quai de la Basse Deule, 42	80	16 Mars 1931.
Masure Jean.	Rue J.-Hachette, 102 (roulotte)....	80	16 Mars 1931.
Michiels, V ^{ve} Vanbandenhoven.	Boulevard Maréchal Vaillant, 11.	80	16 Février 1931.
Montagne Edmond.	Rue d'Emmerin, Cité Sinez, 22..	80	16 Février 1931.
Neirinck Edouard.	Rue Saint-Amé, 8	30	16 Février 1931.
Nis-Debacker.	Rue Fontenoy, 57	80	1 ^{er} Avril 1931.
Patout, Veuve Lenglet.	Rue Luther, 6	80	1 ^{er} Avril 1931.
Paulvaiche, Veuve Ballieu.	Rue Marbrerie, 44	80	1 ^{er} Avril 1931.
Platel Laurence.	Rue Duhem, 23 bis	80	1 ^{er} Avril 1931.
Pohie, Veuve Declercq.	Rue Deleplanque, 13	80	1 ^{er} Mars 1931.
Roch-Hauw.	Rue Wicar, 36	80	1 ^{er} Avril 1931.
Rousselle Aristide.	Rue de Thumesnil, c. Bocquet, 6.	30	1 ^{er} Mars 1931.
Rousselle, Veuve Salembier.	Rue des Augustins, 34	80	16 Avril 1931.
Ryckelynck-Vannihuse.	Rue du Béguinage, 7	80	16 Janvier 1931.
Simonet, Veuve Martin.	Rue de Wazemmes, 115	80	16 Mars 1931.
Spittael Alfred.	Rue des Bois Blancs, 58	80	1 ^{er} Avril 1931.
Tabary-Bourdon.	Rue des Tanneurs, 50	80	1 ^{er} Février 1931.
Tabary Victor.	Rue des Tanneurs, 50	80	1 ^{er} Février 1931.
Tanghe Charles.	Rue Monge, 11	80	16 Janvier 1931.
Tanghe Constantin.	Rue de Longueil, 12	30	16 Mars 1931.
Theeten, Veuve Lesage.	Rue des Débris St-Etienne, 1 bis.	80	1 ^{er} Mars 1931.
Thomas Marie.	Rue du Fg de Roubaix, 172	80	1 ^{er} Avril 1931.
Torfs Liévin.	Rue Luther, 6	80	16 Février 1931.
Vanackère-Tumelaire.	Groupe G. Delory, Pav. 4, n ^o 81.	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Vandevyver, Veuve Dekens.	Rue Gosselin, 6	30	16 Avril 1931.
Vanhecke, Veuve Coorevits.	Rue de Carvin, 35	30	1 ^{er} Février 1931.
Vanhelder, Veuve Collin.	Rue Crespel Tilloy, 4	30	1 ^{er} Février 1931.
Van Tieghem, Veuve Chantraine.	Rue de Lannoy, cour Bacquet, 53.	80	16 Mars 1931.
Varoquier-De Smetre.	Rue de Douai, 17	30	1 ^{er} Février 1931.
Varoquier Hippolyte.	Rue de Douai, 17	30	1 ^{er} Février 1931.
Wallez, Veuve Soulliez.	Rue Mexico, 50	80	1 ^{er} Avril 1931.
Wante, Veuve De Wambersie.	Rue d'Eylau, 22, cour Buisset, 7.	80	1 ^{er} Février 1931.
Wauquier, Veuve Coasne.	Rue Boissy d'Anglas, 24	80	16 Février 1931.
Welcomme, Veuve Beernaert.	Rue de Condé, 92	80	16 Février 1931.
Cornette Emile.	Rue du Fg des Postes, 198	80	16 Février 1931.
Delfosse, Veuve Heu.	Rue du Chaufour, 40	80	1 ^{er} Février 1931.
Derrache, femme Delplace.	Pavillon Sainte-Marthe	80	1 ^{er} Février 1931.
Doucy Louis.	Rue Mattéotti, 38	80	1 ^{er} Février 1931.
Dubois Charles.	Rue Monge, 21	80	16 Février 1931.
Evens Jules.	Rue de Rouen, 15	80	1 ^{er} Mars 1931.
France Auguste.	Rue de Wazemmes, 12	80	16 Février 1931.
Gadayne, Veuve De Snerck.	Rue Meurein, 79	30	1 ^{er} Janvier 1931.
Geldof, Veuve Torchy.	Rue des Poissonceaux, Cour des Trépassés, 36	80	1 ^{er} Février 1931.
Gillot, Veuve Drecourt.	Rue de la Digue, 22	80	1 ^{er} Février 1931.
Gruez, Veuve Ducatillon.	Rue d'Oran, 20	80	1 ^{er} Février 1931.
Ion, Veuve Wautermaertens.	Place Jacques Février, 10	80	1 ^{er} Février 1931.
Lesage, Veuve Machu.	Rue Garibaldi, 70	30	1 ^{er} Janvier 1931.
Martin Jules.	Rue Solférino, 151	80	16 Février 1931.
Couet Paul.	Rue de La Madeleine, 14	80	16 Février 1931.
Huleu, femme Parent.	Rue Pierre Legrand, 249	80	16 Avril 1931.
Lorquin, Veuve Daudrumez.	Rue du Fg de Roubaix, 172	80	1 ^{er} Avril 1931.
Mol Jules.	Rue Malsence, Cour Lys, 14	80	16 Mars 1931.
Ravau, femme Thomas Laborde.	Rue Porret, 10	80	1 ^{er} Janvier 1931.
Vandeputte, Veuve Spyschaert.	Rue de Lannoy, 161	30	16 Janvier 1931.

B) Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Asonion Silvie, Veuve Estracia.	Rue Masurel, 25	Hospice Général.
Bocquillon Appoline, V ^{ve} Debussy Desprès Pierre.	Rue de la Baignerie, 20	Hospice Général.
	Rue de Saint-Amand, Cour St-Jules, 5 (act. aux Convalescents)	Hospice Général.
Gillet Rosine, Veuve Martigny.	Rue Hôpital St-Roch, 19 bis (act. aux Convalescents)	Hospice Général.
Goossens Guillaume.	Rue des Robleds, 21	Hospice Général.
Laheyne Alidor.	Quai de l'Ouest, 46	Hospice Général.
Lenglen Pauline, V ^{ve} Pétilion.	Rue Edouard Vaillant, 54 (act. aux Con- valescents)	Hospice Général.
Lejeune Hyppolite.	Rue de Poids, 51	Hospice Général.
Marchand Emile.	Rue du Vieux Moulin, 16	Hospice Général.
Marot Odile, Veuve Bachelet.	Place Jacques Louchart, 12	Hospice Général.
Rousseau Victorine, V ^{ve} Delmotte	Rue du Pont Neuf, 12	Hospice Général.
Salé Virginie, Veuve Lantche.	Rue des Vieux Murs, 21	Hospice Général.
Tytgat Victor.	Boulevard Victor Hugo, 84, cour Des- camps, 1	Hospice Général.
Vandekerckhove Marie, femme Leutenez.	Rue Jean Jaurès, 2	Hospice Général.
Vandoorne Pierre.	Rue du Faubourg de Douai, 27	Hospice Général.
Vanooteghem Arthur.	Rue des Etaques, 13	Hospice Général.
Willocq Jules.	Rue Léon Gambetta, 253	Hospice Général.

2° INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Adrianssens Jean	Rue de la Plaine, 8	30	16 février 1931.
Audenaert Alexandre.	Rue de Buffon, 6	30	1 ^{er} mars 1931.
Audenaert-Laureys.	Rue de Buffon, 6	30	1 ^{er} mars 1931.
Bailleul, Veuve Parmentier.	Rue de Bailleul, 20	30	1 ^{er} mars 1931.
Balbaert Yves.	Rue Newton, 5	80	1 ^{er} mars 1931.
Balloy, Veuve Liagre.	Rue Malsence, cour Deswez	30	16 février 1931.
Beck Léon.	Rue du Nouveau Siècle, 18	80	16 janvier 1931.
Blondeau, Veuve Delannoy.	Rue des Tanneurs, 4	80	16 novembre 1930.
Censier Amélie.	Rue du Croquet, 11	30	1 ^{er} février 1931.
Cérède-Rouart.	Rue de l'Alcazar, 3	80	1 ^{er} mars 1931.
Chabrand Jules.	Rue de la Boétie, 20	80	1 ^{er} janvier 1931.
Chenu Joseph.	Rue de Thumesnil, 21	80	16 février 1931.
Colin Emile.	Avenue de Dunkerque, 171	80	16 février 1931.
Danicourt Hernas.	Rue de Condé, 2	80	16 septembre 1930.
Decker, Veuve Duponchelle.	Rue d'Aboukir, 27	80	1 ^{er} janvier 1931.
De Jaeger Virginie.	Rue Paul Lafargue, 55	80	16 février 1931.
Déjalonde, Veuve Senart.	Rue Ch. Rivière, Jardin, 6	30	16 février 1931.
Delerue Elise.	Rue de Carvin, 5	80	16 février 1931.
Depriester Charles.	Rue Hôpital Saint-Roch, 30, Cité Valette, 3	80	1 ^{er} mars 1931.
Desmetre, Veuve Herrengt.	Rue de Rouen, 16	30	1 ^{er} mars 1931.
Despinoy Henri.	Rue de la Vignette, 7	80	16 février 1931.
Devos François.	Rue Pierre Legrand, 272, cour Hallez, 6	80	16 février 1931.
Devos-Milleville.	Rue Pierre Legrand, 272, cour Hallez, 6	30	16 février 1931.
Devreese, Veuve Herlin.	Rue du Metz, 30, cour Frappé, 5.	80	16 février 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Didies-Verheye.	Rue de la Gaîté, 9	80	1 ^{er} mars 1931.
Dubois Charles.	Rue Vieux Faubourg, 51	80	1 ^{er} mars 1931.
Dupont, femme Constant.	Rue de Thumesnil, c. Liévain, 11	80	16 février 1931.
Dupré Fernand.	Place Condé, 3 bis	80	16 février 1931.
Gheeraert Clovis.	Rue d'Haubourdin, 25	80	1 ^{er} mars 1931.
Leclercq, femme Desmullier.	Rue A.-Werquin, 20	80	1 ^{er} mars 1931.
Lejeune, Veuve Leclercq.	Rue d'Iéna, 141 bis	80	16 mars 1931.
Lemoine Jean-Baptiste.	Rue A.-Werquin, 15 bis	80	1 ^{er} mars 1931.
Lepez Désiré.	Rue Augereau, cour Cowez, 5 ..	30	1 ^{er} juillet 1931.
Levecq Albert.	Rue de la Justice, 8	80	1 ^{er} mars 1931.
Liétard Marie.	Rue du Molinel, 158	80	16 mars 1931.
Lœul Emile.	Cité Navarre, 19	80	16 mars 1931.
Macquet, Veuve Janssens.	Rue de Condé, 122	80	1 ^{er} mars 1931.
Maes Octave.	Rue des Pavillons, 2	80	16 février 1931.
Maurer, Veuve Hellin.	Rue de l'Alma, 10	30	16 février 1931.
Mire Arthur.	Rue Jules Guesde, 139, Imp. Cor- nil, 4	30	1 ^{er} février 1931.
Mortier, femme Fagnart.	Rue de l'Alma, c. Morel, 8	80	1 ^{er} février 1931.
Neveu-Desjardins.	Rue Eugène Jacquet, 2	30	1 ^{er} février 1931.
Noé-Battiau.	Rue Prouvost, 27	80	16 février 1931.
Odant Clémence.	Rue Jules Guesde, 42	80	1 ^{er} mars 1931.
Pétréns Désiré.	Rue de Lannoy, 46	80	16 février 1931.
Philippe Désiré.	Rue de Maubeuge, 2	80	16 mars 1931.
Romon Arsène.	Rue Duhem, cour St-Jacques, 13.	80	16 février 1931.
Sanders Madeleine.	Rue de Thumesnil, 6	80	1 ^{er} mars 1931.
Schatteman Edouard.	Rue d'Avesnes, cour Baxter, 54.	30	1 ^{er} mars 1931.
Steuclbout Jules.	Rue Vantroyen, 33	80	16 février 1931.
Thibaut, femme Hurez.	Rue des Trois Mollettes, 31	80	16 février 1931.
Thurotte Jules.	Rue Malesherbes, 88	30	1 ^{er} février 1931.
Van Boven Auguste.	Rue Magenta, 12, c. Desailly, 6.	30	1 ^{er} février 1931.
Vancraeynest-FORCAUX.	Rue Brasseur, 22	30	1 ^{er} janvier 1931.
Vanden Berghe Jeannette.	Rue de Buffon, 9	80	1 ^{er} février 1931.
Vandenberghé Gustave.	Rue de Carvin, 21	80	1 ^{er} février 1931.
Vandeneynde Emile.	Rue des Vieux Murs, c. à Fiens, 6	30	1 ^{er} février 1931.
Vanderschelden Jules.	Rue Mexico, 8	30	1 ^{er} mars 1931.
Vanneman, V ^{ve} Younghusband.	Rue Buffon, cour St-Martin, 6.	80	16 février 1931.
Verhaeverveke Jules.	Rue de Mulhouse, 8	30	1 ^{er} mars 1931.
Verley, femme Oget.	Rue des Dondaines, 27	30	16 février 1931.
Vezier, Veuve Goulay.	Rue de Mulhouse, 2	80	1 ^{er} mars 1931.
Vroman, Veuve Simoëns.	Rue de Philadelphie, 31	30	1 ^{er} février 1931.

B) Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Ackaert Emile.	Rue des Bois-Blancs, 108	Hospice des Incurables
Bouvry Adolphe.	Rue Meurein, 101	Hospice Général
Carissimo Henri.	Sans domicile fixe	Hospice des Incurables
Daenens Rose, V ^{ve} Vandewalle.	Rue de la Justice, 42	Hospice des Incurables
De Blaere Mathilde, femme Van Brussel.	Rue Monge, 21	Hospice Général
Deboutter Henri.	Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables
Debuysse Théophile.	Rue Degland, 24 (actuell. aux Conva- lescents)	Hospice des Incurables
Dechelette Louis.	Hospice des Incurables (maintenu)	Hospice des Incurables
Dekeuster Clotilde, femme Dubois	Rue du Bas Jardin, 1	Hospice des Incurables

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Delemar Adolphe.	Rue de Bailleul, 11	Hospice des Incurables
Delmeule Eloy.	Rue Saint-Nicolas, 9	Hospice Général
Fardoux Suzanne, V ^{ve} Dopchie	Rue du Rouge Debout, 6	Hospice des Incurables
Henneckaert Adolphe.	Rue Duhem, 46	Hospice des Incurables
Lievyns Henriette, femme Vandermynsbrugge.	Rue du Bel Air, 26	Hospice des Incurables
Mestag Henri.	Rue du Magasin, 20, c. Busquet	Hospice des Incurables
Piart Noël.	Rue Masurel, 22	Hospice Général
Soots Paul.	Avenue de Dunkerque, 292	Hospice Général
Thomas Clémence, V ^{ve} Ducatez.	Rue Abélard, 92	Hospice des Incurables
Van Brussel Charles.	Rue Monge, 21	Hospice Général
Vanhamme Mathilde, V ^{ve} Vernet.	Rue de la Madeleine, 27	Asile des Incurables dit « Les Cinq Plaies ». Convention du 27 mai 1924.

3° VIEILLARDS NE DEMEURANT PAS A LILLE.

A) Assistance à domicile

NOM	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Maillet Arthur.	Hellemmes, rue Marcel Sembat, 50	80+20	17 novembre 1930.

B) Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Cansier François.	Livry-Gargan (Seine-et-Oise), rue de Paris, 56	Hospice Général
De Smet Eugénie.	Desvres (Pas-de-Calais), rue de la Motte	Hospice Général
Delebar Léocadie, femme Dubar.	Paris (20 ^e), rue Bisson, 17	Hospice Général
Mahieu Emile.	Houplines, rue Ferrer, 6	Hospice Général
Smeesters, née Villeroij Alcidie.	Maubeuge (Nord), Hospice	Hospice de Maubeuge

4° INFIRMES ET INCURABLES N'HABITANT PAS LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Knockaert Henri.	Lambersart, rue et cité Dumoulin, 14	30+20	1 ^{er} Février 1931.
Liagre Louis.	Tourcoing, rue Croix Rouge	80+20	1 ^{er} Octobre 1930.
Mir, Veuve Apers.	Lambersart, rue Volta prolongée.	30+20	15 Décembre 1930.
Van de Weghe Julien.	Paris, rue Vasco de Gama, 4	30+20	23 Septembre 1930.
Verbeken, Veuve Aelterman.	Marcq-en-Barœul, Moulin Delmart, 7	30+20	18 Février 1931.
Dhuy-Van Cleven.	Paris, rue Daguerre, 17	80+20	13 Janvier 1931.
Fleury-Baudoin.	Lomme, rue Jacquart, 57	80+20	15 Décembre 1930.

REJETS

Nous vous proposons de ne pas donner suite aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1° VIEILLARDS HABITANT LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	MOTIFS DE REJET
Cambier Célestin.	Rue Philippe de Comines, 4	Ressources suffisantes.
Clément, Femme Gille.	Rue de Paris, 221	Ressources suffisantes.
Degrouve, Veuve Gorin.	Rue d'Arras, cour Gisclon, 28 ..	Les enfants peuvent aider.
Delefosse Achille.	Rue Lepellefier, 41	Ressources suffisantes.
Dhaene Isidore.	Rue du Four à Chaux, 46	Enfants peuvent et doivent aider.
Durrieu, Veuve Dehaut.	Rue du Faubourg d'Arras, 4 ..	Les enfants peuvent aider.
Dutailly Aimable.	Rue Wicar, cour Vaniscotte	Enfants peuvent et doivent aider.
Haeuw, Veuve Verwaerde.	Rue Augereau, 16	Les enfants peuvent aider.
Minet, Veuve Leduc.	Rue du Pont Neuf, 4	Les enfants peuvent aider.
Priem, Veuve Baekelan.	Rue des Meuniers, cour Le- tombe, 24	Ressources suffisantes.
Rebties, Veuve Reynies.	Place Condé, 21	Ressources supérieures au ba- rème adopté.
Van Landewyck François.	Rue Jules Guesde, 110, c. Catel.	Les enfants peuvent aider.

2° INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE

A) *Assistance à domicile*

Barbry-Cordonnier.	Rue Fombelle, 2	Pas totalement incurable.
Chedefaux Théodore.	Rue Sainte-Catherine, cour du Beau Bouquet, 21	Ressources suffisantes.
Deloffre Henri.	Rue François Baes, 34	Ressources suffisantes.
Eisel, Femme De Ruyver.	Boulevard Victor Hugo, impasse Reboux, 10	Ressources suffisantes.
Panot-Lepez.	Rue Eugène Jacquet, 31, allée Porchez, 7	Peut travailler.
Picavet Edwige.	Rue du Grand Balcon, 28	Peut travailler.
Saison Louis.	Rue Belle Vue, 59 bis	Les enfants peuvent aider.
Six Charles.	Quai de la Basse Deule, 72 bis ..	Ressources suffisantes.
Thiempont Gustave.	Rue de Buffon, 12	Peut travailler.
Tranchez, Veuve Toussaert.	Rue du Rempart, 8	Ressources suffisantes.

B) *Hospitalisation*

Berlemont Edmond.	Rue de Paris, 98	Non incurable
Delreux Edouard.	Sans domicile fixe	Idem
Féver Henri.	Rue du Faubourg des Postes, 147	Idem
Hausman Blanche, Femme Ramette.	Rue de Bailleul, 9	Idem
Simons Hélène, Femme Ja- caton.	Rue des Sarrazins, 32	Idem

MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION

1° VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION
Clément Edmond. Clément-Lemaire. Col, Veuve Gressier.	Rue Anne de la Bourdonnais, 47 Rue Anne de la Bourdonnais, 47 Rue de Wazemmes, 112, cité Philanthropique, 202	80 au lieu de 40 80 au lieu de 40 Taux maintenu. Enfants peuvent davantage.
Curoux François. Colpaert, V ^{ve} Van Iseghem. Cuvelier François. De Bée Joseph. Debruyne, Veuve Amez. Desmazières, Veuve Meuris. Doornaert Victor. Dubois, Femme Priens. Furnes, Veuve Demouvoux. Gerbeau Adrien. Goval, Femme Totaert.	Rue Lazare Garreau, 16	80 au lieu de 30
	Rue Paul Lafargue, 114	80 au lieu de 40
	Rue de Wazemmes, 162	80 au lieu de 40
	Hameau Sainte-Agnès, 5	80 au lieu de 40
	Rue du Long Pot, cour Delbar, 6.	80 au lieu de 42
	Rue et cour des Sarrazins, 10 ..	80 au lieu de 40
	Rue Buffon, cour Saint-Martin, 6.	80 au lieu de 40
	Rue d'Arcole, 25	80 au lieu de 40
	Rue Dupuytren, 3	80 au lieu de 40
	Rue des Rogations, 130	80 au lieu de 47
	Rue de Paris, 143	Taux maintenu. Enfants peuvent aider.
Haeck, V ^{ve} Van Hœbroeck. Haelters, Veuve Decasteker. Hego, Veuve Meeuws.	Rue de Thumesnil, 58	80 au lieu de 40
	Rue Chevreul, 31	80 au lieu de 40
	Rue de Wazemmes, 63, cité Philanthropique	Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Leclercq Théodore. Lernould-Houssoy. Luby, Veuve Prévost.	Rue Adolphe Werquin, 20	80 au lieu de 30
	Rue Wagram, 10	80 au lieu de 42
	Rue des Angiers, 16	Taux maintenu. Enfants doivent aider.
Maréchal, V ^{ve} Timmermans. Neefs, F ^{me} Van den Auwer. Prévost Marie. Pringuet, Veuve Duthoit.	Rue de Wazemmes, 112, cité Philanthropique, 7	80 au lieu de 45
	Rue des Postes, 189, cour 22 ...	80 au lieu de 40
	Rue d'Antin, 44	Taux maintenu. Enfants doivent aider.
	Rue du Magasin, 20, cour Busquet	Taux maintenu. Enfants doivent aider.
Prosec, Veuve Vandamme. Robin, Veuve Gesquière. Roos Jean. Ruelens Jacques. Valembois, V ^{ve} Prudhomme. Vanackère Edmond.	Rue des Postes, 230 bis, cour Pesez, 3	80 au lieu de 45
	Rue des Sarrazins, 52	80 au lieu de 40
	Rue de Rivoli, cour Vermeulen, 5.	80 au lieu de 40
	Rue de Bailleul, cour Pau, 17 ..	80 au lieu de 40
	Rue Ovigneur, 12	80 au lieu de 47,50
	Groupe G. Delory, 81, Pav. 4 ...	Taux maintenu. Enfants doivent aider.
Van Laere Eugène. Varvenne Auguste. Verhelst-Pollet. Wydau, Veuve D'Helft. Dewasch Léon. Dubus, Veuve Lecocq.	Rue Hégel, 27	80 au lieu de 40
	Rue V. Derode, 5	80 au lieu de 40
	Rue des Sarrazins, 61	80 au lieu de 40
	Rue d'Avesnes, cour Baxter, 52.	80 au lieu de 30
	Rue Gosselin, 16	80 au lieu de 40
	Rue des Processions, 99	80 au lieu de 40

2° INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

Binet, Veuve Vivier.	Rue de Wazemmes, 112, cité Philanthropique, 133	Taux maintenu. Ressources supérieures.
Bernard, Veuve Morant. Blaise Adolphe. Bury, Veuve Vanholle. Carpentier-Renaut.	Rue Ed. Vaillant, 6	80 au lieu de 40
	Rue J.-J. Rousseau, 14	50 au lieu de 43,50
	Rue du Pont du Lion d'Or, 6 ...	80 au lieu de 30
	Boulevard Montebello, 94	80 au lieu de 40

NOMS	DOMICILE	MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION
Cloez, Veuve Pol.	Rue de la Monnaie, 44	80 au lieu de 30
Colonna, Femme Liébart.	Rue du Croquet, 11	80 au lieu de 40
Declerck Robert.	Rue Saint-Eloi, 18	80 au lieu de 40
Deleberghe, Femme Druelle.	Rue Carpeaux, 4	80 au lieu de 40
Derache Germaine.	Rue Ad. Werquin, 8	80 au lieu de 30
Desmet Pierre.	Rue Saint-Luc, 72	80 au lieu de 40
Dubureq Alfred.	Rue du Croquet, 7	Taux maintenu. Enfants doivent aider.
Hanquet, Femme Legay.	Rue d'Eylau, 25	80 au lieu de 30
Henry Joseph.	Rue Buffon, cour Saint-Honoré, 6	80 au lieu de 40
Janssens Rosalie.	Rue de Condé, 97	Taux maintenu. Pas totalement incurable.
Kerckhove Félix.	Rue du Pôle Nord, c. Manche, 3.	80 au lieu de 40
Kerckhove f ^{me} , née Blébaut.	Rue du Pôle Nord, c. Manche, 3.	80 au lieu de 40
Lemaire Alphonse.	Rue Longueil, 28	80 au lieu de 40
Magnier François.	Rue Ch. Colomb, 14	80 au lieu de 40
Mermilliot Victor.	Rue Magenta, 7, cour Sommerlinck, 10	80 au lieu de 40
Parmentier, Veuve Van Ooteghem.	Rue Philadelphie, 31	80 au lieu de 42
Prévote, V ^{ve} Vandercruyssen.	Rue du Bois Saint-Sauveur, 18.	80 au lieu de 45,50
Roussel Prospérine.	Rue d'Austerlitz, 47	Taux maintenu. Pas totalement incurable.
Sterckx, Veuve Labeke.	Rue d'Iéna, 25	80 au lieu de 42
Tannier Henri.	Rue Ch. Colomb, 29	80 au lieu de 30
Théry Cyrille.	Rue de Douai, 31, impasse Mathias	80 au lieu de 40
Verschueren, Femme Vandembroeck.	Rue Rubens, 27	Taux maintenu. Pas totalement incurable.
Vlaeminck Yvonne.	Rue des Rogations, 127, cour Boutry, 4	80 au lieu de 42
Félisaz Veuve, née De Cleene Marie.	Boulevard Vauban, 35	80 au lieu de 42 à compter du 1 ^{er} janvier 1931.
D'Helain Femme, née Motte Philomène.	Rue Turgot, Chalet St-Arthur, 3.	80 au lieu de 30

3° VIEILLARD DEMEURANT HORS DE LILLE

Baillon Elodie.	Ronchin, rue de Lille, 38	80 + 20 au lieu de 30 + 20 à compter du 1 ^{er} janvier 1931.
-----------------	---------------------------------	---

SUPPRESSION

1° VIEILLARD HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	MOTIFS DE SUPPRESSION
Vienne Veuve, née Vandercruyssen Rosalie.	Rue de Lyon, 13	Enfants peuvent et doivent subvenir aux besoins.

2° INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	MOTIFS DE SUPPRESSION
Bockstael Joseph. Loquet Pierre.	Rue de l'Est, cour Branswyck, 9. Rue Buffon, cour St-Honoré, 4..	Remercie. Remercie.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2° PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motifs de secours	Domicile de secours
Ancet, Femme Dubiez.	Rue Fourier, 51	Vieillard	Lammersart
Corman, Veuve Lestarquit.	Rue Malpart, 12	Vieillard	Lys-lez-Lannoy.
Delloutve, Femme Robain.	Rue Saint-Sauveur, 53	Incurable	Lammersart.
Huon Henri.	Rue du Sabot, 50	Vieillard	Lecelle.
Leclaire Gustave.	Place du Lion d'Or, 15	Vieillard	Hazebrouck.
Liagre Désiré.	Rue Abélard, 73	Vieillard	Faches-Thumesnil.
Liagre femme, née Thibaut.	Rue Abélard, 73	Vieillard	Faches-Thumesnil.
Wyckaert, Veuve Lefebvre.	Quai de l'Ouest, c. Henninot, 30.	Vieillard	Estaires (Nord).

B) Hospitalisation

Ricquart Charles.	Rue Molière, 6 (actuellement aux Convalescents)	Vieillard	Nieppe.
Ingelaere Charles.	Sans domicile fixe (Pavillon des Convalescents)	Vieillard	Etat.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1389
—
*Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables*
—
*Loi du
14 juillet 1905*
—
*Allocation
complémentaire*

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 juillet 1905 — Article 20 bis, modifié par l'article 173 de la loi du 16 avril 1930 — relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

1^{re} PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE

ADMISSIONS

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de l'Article 20 bis de la loi du 14 juillet 1905 (Article 173 de la loi de Finances du 16 avril 1930) :

*Infirmes et Incurables demeurant à Lille,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne*

NOMS	DOMICILE
Beels Edmond.	Rue de Colmar, 12.
Caucheteux Jules.	Rue Saint-Gabriel, 18.
M ^{me} Veuve Dandoy-Caudron.	Rue de Gand, 76.
M ^{me} Debaisieux-Turblin.	Rue Malesherbes, 12.
M ^{lle} Deligny Marie-Thérèse.	Rue de Canteleu, cour Menu, 3.
M ^{me} Domsin-Soufflet.	Rue du Barbier Maës, 24.
M ^{me} Veuve Hollbecq-Monneveux.	Cour des Trépassés.
M ^{me} Veuve Hurez-Botte.	Rue des Célestines, 35.
M ^{me} Veuve Lesaint-Pierrez.	Rue du Vieux Faubourg, cour du Dragon d'Or, 6.
Mourrait Louis.	Impasse Sainte-Agnès, 5.
Parsy Emile.	Rue Sainte-Catherine, 77.
M ^{lle} Penot Berthe.	Rue du Pôle Nord, 55.
M ^{me} Rackelboom Rose.	Rue du Cirque, 4.
M ^{me} Veuve Usal-Savouret Augustine.	Rue du Magasin, 20.

2^e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, — article 20 bis, modifié par l'article 173 de la loi du 16 avril 1930 — n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours	Motifs de secours
M ^{me} Veuve Mignon-Olivier Marie.	Rue Gosselin, 22	Halluin.	Vieillard Incurable
Vankesbeulque Alphonse.	Avenue Julien Destrée (roulotte)	Ostricourt.	

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre 5^e Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre, au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

N° 1390

*Assistance
aux Familles
Nombreuses*

*Loi du
14 juillet 1913*

A) Familles

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Carlier Adolphe.	Rue Francisco Ferrer, 82	1 ^{er} Avril 1931.
Cayzée Aimé.	Rue Malpart, 12	5 Avril 1931.
Démaret Narcisse.	Allée du Fort Sainte-Agnès, 7	1 ^{er} Février 1931.
Demolie Emile.	Rue Jeanne Hachette, 23	9 Février 1931.
Hennequart Julien.	Quai de l'Ouest, 29	1 ^{er} Mars 1931.
Jean Marceline.	Rue J.-J. Rousseau, 51	11 Février 1931.
Lefils Gustave.	Rue et cour des Sarrazins, 29	16 Janvier 1931.
Vanbrugge Camille.	Rue Jules Guesde, 122	1 ^{er} Avril 1931.
Westelynck Veuve, née Roussel.	Rue du Four à Chaux, 55	27 Février 1931.
Witrouw Armand.	Rue de Wazemmes, 158	14 Février 1931.
Duquet Veuve, née Pronier.	Rue Godefroy Cavaignac, 27	1 ^{er} Février 1931.

B) Veuves et Assimilées

Demanet Femme, née Franquart.	Rue de Cantelou, 21	1 ^{er} Avril 1931.
Veuve Carnoy-Becquart.	Rue Royale, 122	1 ^{er} Avril 1931.

Nous vous proposons de rejeter la demande formulée par : Debruyne Polydore, rue de Seclin, 32, qui n'a pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

Nous vous demandons la radiation des familles suivantes qui ne remplissent plus les conditions prévues par la loi :

- Meuleman Gustave, rue Bouguereau, 17 ;
- Michiels-Roulez, rue Solférino, 159 ;
- Minne V^{ve}, née Haelewyn, rue Mazagran, 34 ;
- Schendorff Arthur, rue Mourmant, 34.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1391

*Assistance
aux femmes
en couches*

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 juin 1913 sur l'Assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre 5^e Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales

M^{mes} Delécluze, née Gilquin Anaïse. — Langlet, née Wattiez Lucienne. — Libert, née Herbaut Marie. — Van Ceunebroeck, née Laurent Angèle.

Propositions de rejet

M^{mes} Brice, née Demasez Alice. — Delaval, née Vanderdonck Georgette. — Dufflot, née Verhulst Agnès. — Dupont, née Catelain Marie. — Leleu, née Dutal Zulma. — Mahieu, née Bellembos Suzanne. — Fremery, née Danesse Marie.

Admissions d'urgence

M^{mes} Bacroix Irène. — Boyer, née Lacroix Lucienne. — Chapron Suzanne. — Bocquet, née Defontaine Simonne. — Caliez, née Pecqueur Emilienne. — Demeulemester, née Meunier Louise. — Delvoye, née Demey Eugénie. — Doussot, née Verschooten Fernande. — Duchatel, née Huet Marie. — Engels, née Desmettre Louise. — Latu, née Lepez Pauline. — Moerman, née Lefebvre Angèle. — O, née Broers Suzanne. — Verhaeghe, née Gabrielle Dumortier. — Cailliez, née Gossens Yvonne. — Trouwaert, née Dunas Henriette. — Deramandl, née Roy Claire. — Morois, née Worme Madeleine. — David, née Coureur Marie-Madeleine. — Defaux, née Vandentorren Virginie. — Keignaert, née Mullier Marie-Louise. — Drzybilski, née Iwicka Valérie. — Romby, née Ramette Louise. — Vallerin, née Saccaro Amélie. — Weytens, née Guinet Denise. — Odiase, née Hoorelbecke Germaine. — Mounon, née Delepierre Angèle. — Verley, née Houdart Amélie. — Fera, née Ecrohart Victoria. — Frison, née Bruyninckx Alza. — Jean Marceline. — Potiez, née Vanaverbecque Eugénie. — Bloquet, née Cateau Marcelle. — Lefever, née Missienne Angèle. — Halinsky, née Drabert Antoinette. — Rossignol, née Dauchel Andréa. — Tourny, née De Rycke Rosalie. — Corbeil, née Delecroix Marguerite. — Warie, née D'Hoest Emma. — Bouches, née Langler Suzanne. — Cavenaille, née Picot Louise. — Delesalle, née Bourgeois Hélène. — Dorchies, née Despoix Jenny. — Fressigot, née Baudens Emilienne. — Leseq, née Rachez Marguerite. — Wahl, née Hamme

Irène. — Cottignies, née Herckaert Malvina. — Fleurquin, née Ancerne Germaine. — Florimond, née Le Biez Lucienne. — Krélifa, née Gellé Gabrielle. — Vilers, née Bertelet Renée. — Defèvre, née Thévelin Fernande. — Dubost, née Duchot Zélia. — Isbled, née Tourbez Elisa. — Braessens Jeanine. — Cailliez, née Darragus Jeanne. — Chrétien, née Denooze Bernadette. — Duthoit, née De Taëye Fernande. — Pecqueur, née Rousseau Marie. — Descamps, née Martaens Fernande. — Liébaert, née Lepage Lucienne. — Smagghe, née Roussel Marie. — Bossuyt, née Bossuyt Blanche. — Lemitre, née Seynaeve Madeleine. — Pottier, née Vanwysberghe Lucienne. — Procureur Camillia. — Spingard Elisa. — Lehoreau Georgette. — Roelandts, née Demeulin Louise. — Bavye, née Colleson Valentine. — Deruy, née Desreumaux Lucienne. — Robbe, née Verhaeghe Marie. — Trouillet, née Lejeune Lucienne. — Cayzele, née Depoorter Suzanne. — Hastire, née Havransart Emilienne. — Holvoet Léa. — Moreuw, née Delaire Irma. — Roussel, née Smalbers Marie-Louise. — Ségard, née Wallyn Marthe. — Smagghe, née Alice Fourmy. — Vareecke, née Paraut Andrée. — Cochez, née Planchon Rosalie. — Guéant, née Derancourt Adèle. — Accou, née Ferraton Léona. — Carnin, née Van Hecke Alberta. — Degraeve, née Pirringuel Joséphine. — Delacroix, née Delefolle Valentine. — Delhaye, née Salomé Marguerite. — Dufossez Rachel. — Haidon, née Delounette Madeleine. — Hillier, née Dablemont Adrienne. — Pannequin, née Quéhon Aline. — Pichon, née Quairier Adolphine. — Pottier Anna. — Rousseau, née Vanherpe Jeanne. — Vangheluwe, née Pichon Mathilde. — Carlier, née Maillet Julia. — Legry, née Doutrelon Julienne. — Legru, née Boulanger Marcelle. — Henno, née Moudet Marie. — Hérent Emilie. — Honoré, née Baleuw Jeannette. — Huon, née De Wetter Blanche. — Marissal, née Vanvlaender Marie-Louise. — Snacké, née Dejonghe Palmyre. — Lebleu, née Dessen Marie-Louise. — Avez, née Gauquier Alice. — Decressy, née D'Hem Marie-Louise. — Deberdt, née Cottreel Reinefde. — De Geyndt Françoise. — Markey, née Lotten Jeanne. — Tihy, née Plantis Renée. — Barbe, née Torfs Marie. — Delattre, née Hubert Zulma. — Van Eghem, née Lancelin Renée. — Libert, née Herbaut Marie-Simonne. — Carma, née Deknudt Madeleine. — Laigle, née Fauquet Marthe. — Langlet, née Wattiez Lucienne. — Payen Berthe. — Renard Jeanne. — Vandeputte, née Tabary Emilienne. — Lefebvre, née Marcq Lucienne. — Martreux, née Jeannot Germaine. — Rivoire, née Cousin Léontine. — Tirloy, née Boucher Georgette. — Wéber, née Foucaut Louise. — Cousin, née Boury Georgette. — Delaby, née Glorieux Jeanne. — Deuninck Armande. — Honoré, née Verruppen Louise. — Jonckheere, née Vandevoorde Madeleine. — Longuepée, née Morel Marie. — Lozé Céline. — Fiens, née Barremacker Germaine. — Garex, née Garet Edmonde. — Degangue, née Détant Violette. — Normand, née Maquiez Léonie. — Vanhecke, née Dernoncourt Louise. — V^{te} Westelynck, née Roussel Marie. — Bondu, née Ménard Juliette. — De Roeck, née Morillion Germaine. — Derwel, née De Vocht Isabelle. — Favier, née Debruyne Marie. — Feybesse, née Bausart Suzanne. — Lenis, née Delcroix Glaudia. — Pollet, née Doffe Augustine. — Schroeyers, née Delcroix Marie. — Declercq, née Fontaine Marthe.

— Huart, née Vermeulen Hélène. — Simon, née Gosse Madeleine. — Hoex, née Porters Marie. — Roeder, née Descamps Julie. — Adolphe Madeleine. — De Geitère, née Debusschère Martha. — Devrièze, née Gérard Germaine. — Everaere, née Coutereel Alberte. — Holvdziey Kataryna. — Delecluze, née Gilquin Anaïse. — Delemar, née Delange Marie. — Hayet, née Doullière Georgette. — Clarisse, née Vandekerckove Yvonne. — Martin, née Erpels Pauline. — Vanhaeren, née Ledoux Marie. — Vasseur, née Harlé Léonie. — Billouet, née Malthurin Marie-Louise. — Confrère, née Lemaire Raymonde. — Leriche, née Lacherie Yvonne. — Van Hulle, née Ghislain Clémentine. — Antoine, née Roséna. — Chevalier Maximilienne. — Himpens, née Veraghe Renée. — Huber, née Wawriezuck Ksénia. — Coton, née Renouard Gysèle. — Cuvelier, née Deligny Marie. — Renard, née Métro Henriette. — Reubrecht, née Seugulen Philomène. — Verschelden, née Faussart Lucie. — Delachapelle, née Latombe Marthe. — Deldicque, née Caliné Simone. — Lénain, née Stamane Armande. — Olivier Lucie. — Tiétard, née Gaudfrin Gabrielle. — Balligand, née Barbier Renée. — Brisset, née Boquet Marie. — Pette, née Dubois Fernande. — Suroy, née Grulois Raymonde.

Adopté.

*Rappel
d'allocations
—
Observations
—*

M. DUPREZ. — Les tuteurs qui ont un pupille à charge et qui se trouvent dans une situation leur permettant de toucher des allocations à ce sujet ont-ils droit au rappel des allocations pour les années 1926 à 1928 ? J'ai écrit au Ministère des Finances, et n'ai pas encore obtenu de réponse. Je demande si je dois, dans cette intention, déposer un vœu en séance du Conseil ou si M. le Maire voudra bien intervenir à la Chambre ?

M. LE MAIRE. — Il s'agit d'une intervention d'ordre parlementaire, non municipal. La procédure la plus efficace serait la suivante : intervention par voie de question écrite, ce qui provoquerait une réponse du Ministre.

Il en est ainsi décidé.

*Adresses
et Cérémonies
—
Gouvernement
de la République
espagnole
—
Félicitations
—*

M. LE MAIRE. — J'ai la certitude de traduire l'opinion du Conseil unanime en adressant à la jeune République espagnole nos félicitations les plus fraternelles.

De même que le Conseil Général, à l'unanimité moins trois voix, a voté une adresse de sympathie au nouveau Gouvernement de la République d'au delà des Pyrénées, je pense que vous m'autoriserez unanimement à envoyer un télégramme dans le même esprit à notre ami commun Saborit, nouveau Maire de Madrid. (*Applaudissements*).

Il en est ainsi, unanimement, décidé.

M. LAHAYE. — Ne serait-il pas possible de faire quelque chose pour les victimes de l'accident de Wicres ?

*Adresses
et Cérémonies*

*Accident
de Wicres*

M. LE MAIRE. — Au Conseil Général, quand nous en avons délibéré, j'ai posé au Préfet le problème des secours à distribuer aux victimes de cette catastrophe. J'avais, avec le plus grand intérêt, écouté la lecture du rapport tendant aux mesures à prendre en vue d'éviter le retour de pareils accidents. Je n'avais rien entendu quant à l'aide à apporter aux familles des victimes.

Prenant la parole en même temps, le Maire de La Bassée et le Préfet du Nord faisaient connaître que des mesures étaient prises à ce propos.

Je pense que, comme nous l'avons fait lors d'autres catastrophes survenues précédemment, nous nous devons d'adresser notre souvenir ému aux victimes de Wicres, de leur témoigner la solidarité douloureuse de notre Ville.

Il en est ainsi décidé.

M. LAHAYE. — Ce matin, en arrivant aux Dispensaires du Bureau de Bienfaisance, les chômeurs ont été informés que les secours leur seraient payés lundi et non le vendredi précédent. J'estime qu'il serait préférable de désigner le jeudi ou le samedi de la présente semaine plutôt que le lundi suivant. Les chômeurs ayant reçu leurs allocations vendredi dernier ne pourront, pour la plupart, attendre jusqu'au deuxième lundi qui suivra.

*Bureau
de Bienfaisance*

*Payement
de secours*

Observations

M. LE MAIRE. — Il s'agit d'une mesure non définitive. J'ai pensé que le personnel des Etablissements extra-municipaux, tel celui des Administrations hospitalières et charitables, devait, lui aussi, chômer et revendiquer le 1^{er} mai. J'ai donc demandé aux membres de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de rendre libre à cette occasion le personnel. En conséquence, le paiement des allocations aux chômeurs ne pourra exceptionnellement se faire le jour de la Fête du Travail.

Mon attention a été attirée, sur ce point, ce matin. Immédiatement, j'ai prié, cet après-midi, le Secrétaire Général du Bureau de Bienfaisance de vouloir bien faire procéder à ces paiements dès le lendemain 2 mai.

M. LAHAYE. — Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je ferai part de votre décision aux chômeurs de ma connaissance.

Acte est donné à M. Lahaye de ses observations ; à M. le Maire de la réponse qu'il y a faite.

La séance est levée à 20 heures 30.

<p>Dr. Dr. Salengro</p> <p><i>Salengro</i></p>	<p>Arquembourg</p> <p><i>Arquembourg</i></p>	<p>Bardou</p> <p><i>J. Bardou</i></p>	<p>Bataille</p> <p><i>Bataille</i></p>
<p>Banche</p> <p><i>A. Banche</i></p>	<p>Bour</p> <p><i>Bour</i></p>	<p>Brodet</p> <p><i>L. Brodet</i></p>	<p>Carpentier</p> <p><i>C. Carpentier</i></p>
<p>Coonen</p> <p><i>R. Coonen</i></p>	<p>Courouble</p> <p><i>A. Courouble</i></p>	<p>Danchy</p> <p><i>Danchy</i></p>	<p>Dehove</p> <p><i>Dehove</i></p>
<p>Delemer</p> <p><i>Delemer</i></p>	<p>Dhilly</p> <p><i>Dhilly</i></p>	<p>Dompsin</p> <p><i>Dompsin</i></p>	<p>Duprez</p> <p><i>Macl Duprez</i></p>
<p>Favières</p> <p><i>Favières</i></p>	<p>Ingebrans</p> <p><i>Ingebrans</i></p>	<p>Lahaye</p> <p><i>K. Lahaye</i></p>	<p>Seroy</p> <p><i>Seroy</i></p>
<p>Lévy</p> <p><i>Lévy</i></p>	<p>DMartin</p> <p><i>J. Martin</i></p>	<p>DCasson</p> <p><i>Casson</i></p>	<p>Bousseau</p> <p><i>Bousseau</i></p>
<p>Spiet</p> <p><i>Spiet</i></p>	<p>Vandenberghé</p> <p><i>E. Vandenberghé</i></p>	<p>Vautrin</p> <p><i>Vautrin</i></p>	<p>Willems</p> <p><i>Willems</i></p>